COMMISSION ECB DU CNPN du 25 Novembre 2020

Avis sur le bilan du PNG en faveur de la Barge à queue noire *(Limosa limosa)* 2015-2020

Ce bilan de plan réalisé sous la responsabilité de la Fédération des Chasseurs de Vendée pour les années 2015-2020 est concis, bien rédigé et présente bien les problématiques de conservation/restauration des populations de la Barge à queue noire en France : état des connaissances des populations nicheuses, migratrices et hivernantes, la problématique des habitats humides qui lui sont favorables et notamment le facteur agricole, le contexte français de l'espèce pour les deux populations européennes concernées ; islandaise d'une part et néerlandaise d'autre part.

Les remarques du CNPN portent notamment sur les points suivants :

- il se félicite de la relative bonne coopération entre naturalistes, principaux pourvoyeurs de données sur l'espèce, et chasseurs autour des actions du plan,

- les acquisitions et gestion par le pâturage des prairies en marais vendéens ont considérablement ouvert des perspectives de gestion et permis une relative croissance des populations nicheuses depuis 30 ans, alors que les petites populations relictuelles de Normandie et de la région Hauts-de-France ont du mal à se maintenir,

- la connaissance et les actions de conservation proviennent essentiellement des ZH des Pays de Loire (Marais Breton, Marais Poitevin, Marais de Brière, Basses Vallées Angevines...) et les autre régions concernées sont peu mobilisées par des actions réelles de conservation spécifiques, du fait de la faiblesse des effectifs nicheurs,

- il y a une mauvaise vision juridique liée à la suppression de l'article R-146-6 et suivants mais qui a été remplacé par de nouveaux articles,

- l'analyse de l'influence de la chasse est trop succincte pour se faire une opinion, mais ouvrir la chasse au gibier d'eau le 20 août sur les principaux secteurs de nidification ne peut que fragiliser la population nicheuse,

- on ne sait pas la qualité alimentaire des prairies expliquant la présence ou l'absence des oiseaux nicheurs. Quel est le facteur limitant expliquant la faiblesse des populations nicheuses ? Le facteur climatique entre-t-il en ligne de compte ?

- la problématique de la prédation sur les nicheurs par pies, corneilles, chats, renards... qui n'a pas été retenue comme action prioritaire à l'inverse des études hollandaises et anglaises, ne peut être mené qu'en considération des ressources alimentaires et des capacités des milieux,

- un effort devrait être porté sur les passages pré-nuptiaux, notamment dans les sites historiques où étaient recensés des dizaines de milliers de barges à queue noire, comme dans les communaux du Marais Poitevin ou les Basses Vallées Angevines, par un recensement coordonné au niveau européen, avec des relevés simultanés d'inondation des prairies qui sont un facteur essentiel,

- le comptage sur espaces protégés et mares de tonnes pour évaluer les passages migratoires n'ont de signification que s'ils sont réalisés simultanément,

- le volet international n'est pas à la hauteur des autres volets de ce plan ; la représentation française dans les réunions techniques et scientifiques ne semble pas suffisante ou jugée prioritaire et donc regrettable,

- de même, le plan n'est pas assez accompagné par des laboratoires de recherche pour valider les données et engager des programmes spécifiques aux côtés des laboratoires néerlandais et anglais notamment. La phénologie de migration fine permettrait de différencier le passage post-nuptial des populations néerlandaises et islandaises. Jusqu'à quand passent les barges à queue noire hollandaises en automne et quand arrivent les populations islandaises en France ? Seul un appui de la recherche pourrait permettre de répondre à la question…

Le CNPN émet un avis favorable pour ce Bilan avec 13 avis favorables et 1 abstention.

Le CNPN renouvelle ses félicitations sur ce premier plan national consacré à la Barge à queue noire qui mériterait d'être prolongé en développant quelques aspects suivants :

- l'urgence du nouveau plan doit porter d'abord sur des mesures appropriées à la Barge à queue noire issue de la nouvelle politique agricole (PAC) qui entrera en vigueur en 2023 dans les zones humides concernées par la nidification et la migration des barges à queue noire,

- le comité de gestion du plan devrait s'étoffer de scientifiques et l'encadrement de certains programmes devrait être supervisé par eux, si l'on veut avancer dans une meilleure connaissance et agir pour une meilleure conservation de l'espèce,

- le volet international doit être davantage développer et une participation plus assidue aux groupes de travail comme le Wader Study Group et de la convention AEWA encouragée,

- pour ce qui concerne l'association d'autres espèces gibier comme le Vanneau, le Chevalier gambette, le Courlis cendré... le CNPN pense que l'espèce prioritaire à associer à ce plan est la Bécassine des marais, dont le statut de nicheurs en France est catastrophique dans l'indifférence générale (en danger : critère UICN- EN).

Michel METAIS
Président de la Commission ECB

Plan National de Gestion en faveur de la Barge à queue noire

Bilan 2015-2020

PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Barge à queue noire baguée, marais indivis de Grande Brière
© Jean-Luc Vigneau

Plan National de Gestion
Barge à queue noire

Ministère de la Transition écologique et solidaire

www.ecologique-solidaire.gouv.fr

Groupe de travail : Adeline LERAY – FDC 85 (Rédactrice), Amélie LECOQ – DREAL Pays de la Loire (Co-rédactrice), Sébastien FARAU – FDC 85 (Contributeur), Jean-Guy ROBIN – CC Océan Marais de Monts / Réseau ENRM (Contributeur)

Relecteurs : Sandrine BOULIGAND - DREAL Pays de la Loire, Sébastien FARAU – FDC 85, Didier MONTFORT - Groupe Guifettes 44, Olivier Patrimonio - MTES, Jean-Guy ROBIN – CC Océan Marais de Monts / Réseau ENRM.

Contributeurs : Merci à toutes les personnes ayant transmis des données et pris du temps pour répondre aux questions pendant cette phase de bilan.

Remerciements

L'équipe en charge de l'animation du Plan National de Gestion (PNG) remercie l'ensemble des personnes qui s'investissent en faveur de la Barge à queue noire. Les enjeux de préservation de cette espèce préoccupent un panel d'acteurs d'horizons divers et nous tenons à souligner les échanges constructifs, la capacité à travailler ensemble ainsi que le bon déroulement des réunions et rencontres tout au long du plan. Il reste encore beaucoup de travail à accomplir, mais une belle dynamique est lancée et nous espérons que chacun reste mobilisé pour la Barge à queue noire !

Référencement conseillé :
LERAY A., LECOQ A. (2020). *Bilan du Plan National de Gestion en faveur de la Barge à queue noire (2015-2020)*. Fédération des chasseurs de Vendée, Ministère de la Transition écologique et solidaire & Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire. 88 p.

Résumé

Le premier Plan National de Gestion en faveur de la Barge à queue noire rédigé en 2015 a permis en premier lieu de porter à connaissance à l'échelle nationale, les enjeux liés à la préservation de l'espèce. En effet, si ceux-ci étaient déjà bien intégrés par l'ensemble des acteurs en Pays-de-la-Loire (Vendée notamment), ils étaient moins bien identifiés dans les autres régions par les acteurs institutionnels et financiers, aspect ne facilitant pas la mise en place d'actions. C'est donc une animation à deux rythmes qui a été réalisée jusqu'en 2020 :

- suivi et approfondissement d'actions en Pays de la Loire avec de nombreux projets financés par différents partenaires ;
- explication des enjeux, accompagnement technique au montage de projets, recherche de financements dans les autres régions.

A l'issue des six années de mise en œuvre du plan (2015-2020), le présent bilan dresse le résultat des 23 actions qui le composent et propose des perspectives.

Ce qu'il faut retenir compte-tenu des objectifs généraux du plan :

- Les effectifs de la population nicheuse française de la sous-espèce *Limosa l. limosa* se maintiennent voire progressent en Pays-de-la-Loire (Marais breton notamment) mais peinent à subsister dans les autres régions françaises.
- Les sites de haltes prénuptiales sont difficiles à suivre car *Limosa l. limosa* semble avoir changé de stratégie migratoire et ne s'arrête plus systématiquement en France, et le cas échéant, pas forcément majoritairement dans les sites historiques identifiés (Marais poitevin et Basses vallées angevines).
- Les marais littoraux et vasières françaises contribuent à la conservation de la sous-espèce *Limosa l. islandica* avec une fréquentation en hausse en période d'hivernage.

Les enjeux en termes de reproduction, migration prénuptiale et hivernage, peuvent être synthétisés comme suit (couleur foncée = priorité 1, couleur claire = priorité 2) :

Concernant les perspectives pour la suite de ce plan, quatre scénarii sont exposés et brièvement analysés en fin de document : un regroupement du PNG Barge à queue noire et du PNG Courlis cendré, un Plan "Habitats" déclinaison du plan européen « Multi-Species Action Plan for the Conservation of Breeding Waders in Wet Grassland Habitats in Europe (2018 – 2028) », un plan Vanneau huppé – Chevalier gambette – Barge à queue noire et un deuxième plan monospécifique Barge à queue noire.

Sommaire

Introduction **1**

Récapitulatif des actions et évaluation de leur réalisation en fin de PNG **3**

Objectif n°1 : Maintenir ou restaurer les milieux de reproduction et y conserver ou améliorer les modalités de gestion de façon à ce qu'elles soient le plus favorables possible à l'espèce. **4**

1.1. Evaluer et améliorer les cahiers des charges des MAEc en faveur de la BQN 4
1.2. Favoriser les modalités de gestion sur les sites de reproduction 8
1.3. Soutenir l'élevage extensif sur les sites de reproduction et de halte prénuptiale 11
1.4. Réaliser des travaux hydrauliques 13
1.5. Promouvoir une gestion hydraulique favorable à la Barge à queue noire 16
1.6. Réaliser une veille au sein des services de l'Etat pour faire appliquer les articles L. 146-6 et R. 146-1 à R. 146-4 du code de l'urbanisme 18
1.7. Contribuer à l'application d'un taux non-réduit de TVA sur les engrais et produits phytosanitaires 19
1.8. Informer les propriétaires fonciers signataires d'une charte ou d'un contrat Natura 2000 du bénéfice de l'exonération partielle ou totale de la TFNB 20

Synthèse de l'objectif n°1 ..... **21**

Objectif n°2 : Acquérir des sites favorables à la reproduction de la Barge à queue noire. **22**

2.1. Tenir compte dans la SCAP des sites fréquentés par la Barge à queue noire 22
2.2. Mobiliser les acteurs impliqués dans l'acquisition d'espaces naturels 24

Synthèse de l'objectif n°2 ..... **26**

Objectif n°3 : Maintenir ou restaurer les milieux utilisés par la Barge à queue noire continentale en halte prénuptiale sur les sites historiques que sont le marais Poitevin, notamment la Vallée du Lay, et les Basses Vallées Angevines. **27**

3.1. Restaurer ou conserver les prairies dans les Basses Vallées Angevines 27
3.2. Réduire la surface où il est autorisé de planter des peupleraies dans les Basses Vallées Angevines 30
3.3. Améliorer la capacité d'accueil pour les Barges à queue noire prénuptiales en Marais poitevin 31

Objectif n°4 : Maintenir ou restaurer les milieux utilisés par la Barge à queue noire continentale en halte prénuptiale, sur des sites nouveaux ou à fort potentiel. **32**

4. Maintenir ou développer les conditions d'accueil des sites nouveaux ou à fort potentiel pour la migration prénuptiale 32

Synthèse des objectifs n°3 et 4 ..... **34**

Objectif n°5 : Recueillir des informations pour améliorer les connaissances sur les Barges à queue noire nicheuses françaises, en particulier sur la productivité, leurs déplacements, leur fidélité aux sites, et leur survie (L. l. limosa). **35**

5.1. Répertorier et cartographier les sites accueillant ou ayant accueilli des Barges à queue noire nicheuses 35
5.2. Poursuivre et intensifier le suivi de la population nicheuse en France 37
5.3. Evaluer la prédation exercée sur les pontes de Barges à queue noire 39
5.4. Améliorer les connaissances sur les Barges à queue noire nées en France 40

Objectif n° 6 : Continuer le suivi des effectifs hivernants et de leur répartition de façon à évaluer l'évolution de cette population (L. l. islandica). 44
6. Poursuivre les dénombrements annuels de limicoles à la mi-janvier 44

Objectif n°7 : Suivre les stationnements de Barges à queue noire en halte prénuptiale. 46
7. Poursuivre et étendre le suivi des effectifs stationnant en halte prénuptiale sur les principaux sites 46

Objectif n°8 : Évaluer l'effet de la suspension de la chasse (L. l. islandica et L. l. limosa). 49
8. Contribuer à l'évaluation de l'effet de la suspension de la chasse 49

Synthèse des objectifs n°5, 6, 7 et 8 51

Objectif n°9 : Assurer la communication nationale et internationale autour du PNG 52
9. Assurer la communication générale du plan 52

Objectif n° 10 : Assurer l'animation et coordination du plan 53
10. Assurer l'animation et la coordination du plan 53

Synthèse des objectifs n°9 et 10 54

Bilan financier 55

Synthèse générale et perspectives 54

Bibliographie 57

Annexes 59

Introduction

La Barge à queue noire *Limosa limosa* est une espèce migratrice menacée classée « Vulnérable » par l'UICN en 2015 à l'échelle européenne (plus de détails sur les statuts de l'espèce en Annexe 1). Dans le cadre de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA), un plan d'actions international pour la conservation de la Barge à queue noire (2008-2018) a été élaboré et renouvelé pour 10 ans. Son objectif est de rétablir le statut de « préoccupation mineure » de la Barge à queue noire sur la liste rouge de l'UICN en mettant un terme à la baisse actuelle et à la contraction de la répartition de *L. l. limosa* (Linnaeus, 1758), et en maintenant le statut favorable de la population de *L. l. islandica* (Brehm, CL, 1831). A long terme, l'objectif est de retrouver un statut de conservation favorable pour toutes les populations du Paléarctique Occidental.

La sous-espèce *Limosa l. limosa* fréquente les espaces naturels français lors de haltes migratoires ainsi que pour se reproduire. Les principaux secteurs à enjeux pour les effectifs nicheurs sont le Marais breton, le Marais poitevin et les marais de Brière. On la retrouve également avec des effectifs plus réduits dans le Marais de Brouage en Charente-Maritime, dans les basses vallées de la Somme, dans le Nord ainsi qu'en Val de Saône. Les principaux facteurs de la baisse des effectifs nicheurs sont liés à la dégradation des habitats : assèchement des zones humides (drainage des espaces exploités), mécanisation, augmentation du chargement en bétail, fauche de plus en plus précoce, utilisation de pesticides.

Quant à la sous-espèce *Limosa l. islandica*, les effectifs nationaux les plus importants sont comptabilisés au niveau des milieux littoraux et vasières intertidales de Loire-Atlantique, de Vendée et de Charente-Maritime. En hivernage, la fréquentation de la France est en augmentation.

Face à ces constats, un Plan National de Gestion a démarré en 2015. Il existe deux types de plan national. Le plan national d'action (PNA), qui concerne les espèces menacées possédant un statut de protection. Le plan national de gestion (PNG), qui concerne les espèces vulnérables au statut chassable. En France, la Barge à queue noire fait l'objet d'un moratoire de sa chasse depuis 2008.

Présentation générale du plan

Ce premier plan national de gestion mis en œuvre entre les années 2016 et 2020, visait à atteindre trois objectifs généraux :

- Conserver et, si possible, étendre géographiquement la population nicheuse française de *Limosa limosa limosa.*
- Conserver les milieux d'accueil de la sous-espèce continentale de la Barge à queue noire *Limosa limosa limosa* en halte prénuptiale.
- Contribuer au maintien du caractère favorable du statut de conservation de *Limosa limosa islandica.*

L'année 2015 a été consacrée à la finalisation de la rédaction du plan ainsi qu'à l'élaboration des 23 fiches-actions grâce à un travail concerté multi partenarial. Le plan et ses fiches actions ont été finalisés et validés au Comité de Pilotage du 16 décembre 2015. A partir de 2016, des actions ont alors véritablement pu être mises en œuvre.

Le Ministère a souhaité confier l'animation des PNG à des structures cynégétiques. La DREAL des Pays de la Loire s'est positionnée comme DREAL coordinatrice au niveau national et a fait le choix de confier l'animation du plan à la Fédération des chasseurs de Vendée du fait de la présence du principal noyau de la population nicheuse française dans le département.

L'équipe en charge du PNG se compose d'Amélie Lecoq (Coordination nationale – DREAL Pays de la Loire), qui a remplacé Arnaud Le Nevé en 2016, et d'Adeline Leray (Animation nationale), qui a pris la suite de Sébastien Farau en fin d'année 2019.

Bilan du plan

Le bilan expose l'animation, les actions menées au cours des cinq années de mise en œuvre du plan (2016-2020), leurs résultats et les perspectives.
Des exemples d'actions réalisées sur certains sites jalonnent le document, particulièrement en Pays de la Loire, région qui accueille le plus d'individus nicheurs en France et pour laquelle il y a le plus de données.

La réalisation du bilan a débuté en début d'année 2020 avec la mise en place d'un groupe de travail restreint pour accompagner sa progression.

Afin de recueillir des avis sur la réalisation des fiches-actions, un questionnaire a été créé (Annexe 2) et envoyé à un large panel d'acteurs. Près d'une centaine de personnes ont reçu le questionnaire et près d'un tiers a répondu.

Des échanges spécifiques avec certains acteurs ont ensuite été prévus pour approfondir quelques thèmes.

L'évaluation des indicateurs de moyens et de résultats est disponible en Annexe 6.

Récapitulatif des actions et évaluation de leur réalisation

ACTION	TITRE	PRIORITE	ETAT FINAL
1.1	Evaluer et améliorer les cahiers des charges des MAEc en faveur de la Barge à queue noire	1	
1.2	Favoriser les modalités de gestion sur les sites de reproduction	1	
1.3	Soutenir l'élevage extensif sur les sites de reproduction et de halte prénuptiale	1	
1.4	Réaliser des travaux hydrauliques	1	
1.5	Promouvoir une gestion hydraulique favorable à la Barge à queue noire	1	
1.6	Réaliser une veille au sein des services de l'Etat pour faire appliquer les articles L. 146-6 et R. 146-1 à R. 146-4 du code de l'urbanisme	2	/
1.7	Contribuer à l'application d'un taux non-réduit de TVA sur les engrais et produits phytosanitaires	3	/
1.8	Informer les propriétaires fonciers signataires d'une charte ou d'un contrat Natura 2000 du bénéfice de l'exonération partielle ou totale de la TFNB	3	
2.1	Tenir compte dans la SCAP des sites fréquentés par la Barge à queue noire	1	
2.2	Mobiliser les acteurs impliqués dans l'acquisition d'espaces naturels	1	
3.1	Restaurer ou conserver les prairies dans les Basses Vallées Angevines	1	
3.2	Réduire la surface où il est autorisé de planter des peupleraies dans les Basses Vallées Angevines	2	
3.3	Améliorer la capacité d'accueil pour les Barges à queue noire prénuptiales en Marais poitevin	1	
4	Maintenir ou développer les conditions d'accueil des sites nouveaux ou à fort potentiel pour la migration prénuptiale	2	
5.1	Répertorier et cartographier les sites accueillant ou ayant accueilli des Barges à queue noire nicheuses	1	
5.2	Poursuivre et intensifier le suivi de la population nicheuse en France	1	
5.3	Evaluer la prédation exercée sur les pontes de Barges à queue noire	2	
5.4	Améliorer les connaissances sur les Barges à queue noire nées en France	1	
6	Poursuivre les dénombrements annuels de limicoles à la mi-janvier	1	
7	Poursuivre et étendre le suivi des effectifs stationnant en halte prénuptiale sur les principaux sites	1	
8	Contribuer à l'évaluation de l'effet de la suspension de la chasse	1	
9	Assurer la communication générale du plan	1	
10	Animation et coordination du plan	1	

Objectif n°1 : Maintenir ou restaurer les milieux de reproduction et y conserver ou améliorer les modalités de gestion de façon à ce qu'elles soient le plus favorables possible à l'espèce.

1.1. Evaluer et améliorer les cahiers des charges des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) en faveur de la Barge à queue noire

DOMAINE	OBJECTIFS	PRIORITE	ETAT FINAL
Travaux périodiques	1, 3, 4	1	

Objectifs de l'action

- Identifier les MAEC existantes favorables à la Barge à queue noire.
- Réaliser une fiche-type MAEC correspondant aux besoins identifiés pour l'espèce.
- Inciter à la contractualisation des mesures favorables sur une surface plus importante.

Résultats

Les mesures identifiées comme étant les plus favorables à la Barge à queue noire en période de reproduction sont les mesures favorisant le pâturage extensif, le retard de fauche, le non usage d'intrants chimiques, le maintien du caractère humide ainsi que d'une ou plusieurs dépressions en eau au sein des prairies.
En migration prénuptiale, l'espèce recherche de grandes étendues d'eau de faible profondeur afin d'y trouver repos et alimentation.
De nombreux sites où des enjeux Barge à queue noire sont identifiés possèdent des mesures en lien avec un ou plusieurs de ces critères (Tableau 1).

Tableau 1 : Synthèse des sites à enjeux Barge à queue noire proposant les mesures favorables identifiées

Sites à enjeux BQN	Pâturage extensif	Fauche tardive	Maintien des baisses en eau	Absence d'intrants chimiques
Marais breton	X	X	X	X
Marais poitevin	X	X	X	X
Marais de Brière	X	X		X
Marais charentais	X	X	X	X
Val de Saône	X	X		X
Estuaire et marais de la Seine*	X	X		X
Marais estuariens du Médoc	X	X		X
Basse vallée de la Somme	X	X		X
Marais de la côte d'Opale	X	X		X
Marais des Flandres				X

* *Cahier des charges RNN Estuaire de la Seine (hors MAEC)*

En Marais breton, en Marais poitevin et en Brière, sites pour lesquels les enjeux nicheurs sont les plus forts, on retrouve les principaux items énoncés dans le tableau 1 sous forme de MAEC.

Les différentes études portant sur la caractérisation des habitats et la présence de couples nicheurs mettent en évidence l'intérêt des mesures de niveau les plus forts.

En 2020, une étude réalisée en Marais breton par le Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf le confirme par analyse statistique à la parcelle : la densité de nids est supérieure sur les parcelles correspondant à la contractualisation de la ligne 3 du tableau 2 (Durand, 2020).

Tableau 2 : Evolution des principales surfaces favorables contractualisées entre 2015 et 2019 en Marais breton

		2015	2016	2017	2018	2019
Mesures surfaciques (hectares)	Fauche au 10 juin (Marais doux), 5 juin (Marais salé), absence d'intrants	8 477,52	9 047,97	9 239,23	9 287,58	9 440,58
	Idem ligne 1 + Maintien niveau d'eau jusqu'au 1er avril (10 % surf. engagée)	553,42	598,26	615,24	618,12	623,55
	Idem ligne 1 + Maintien niveau d'eau jusqu'au 1er mai (20 % surf. engagée)	672,78	704,91	722,40	800,20	800,20
Mesures linéaires (mètres)	Entretien des fossés tertiaires sur la base d'un plan de gestion (maintien d'eau dans certaines baisses, curage tardif…)	94 743	161 010	170 774	179 365	/

En Marais poitevin, bien qu'aucune étude à la parcelle de ce type n'ait été réalisée, une première approche cartographique permet de confirmer la présence des nids notamment au sein de parcelles contractualisées sous l'une de ces trois mesures.

Tableau 3 : Evolution des principales surfaces favorables contractualisées entre 2015 et 2018 en Marais poitevin

	2015	2016	2017	2018
Mesures surfaciques (hectares)				
Gestion extensive des prairies humides, sans fertilisation. Retard de fauche 20 jours. Chargement moyen max : 1,2 UGB/ha, chargement hivernal instantané max : 0,5 UGB/ha (15/12 - 15/03)	10421,14	10756,61	11379,80	12051,83
Idem ligne 1 + Maintien de l'eau dans les parties basses des prairies (10 % au 1er avril)	2134,65	2205,32	2408,23	2486,10
Idem ligne 1 + Maintien de l'eau dans les parties basses des prairies (20 % au 1er mai)	464,28	464,28	485,71	577,76

En Brière, les secteurs de présence de la Barge à queue noire concernent une surface d'environ 535 ha (secteurs de nidification 2015-2019). Sur ces 535 ha, 445 sont engagés en MAEC, soit un peu plus de 80 % de la surface. Parmi eux, les mesures estimées favorables en Brière sont :

- PL_BRIE_ZH2B qui comprend un retard de fauche et de pâturage (16 % du zonage BQN est concerné, elle est déployée plus largement, sur 660 ha au total).
- PL_BRIE_ZH2E qui interdit la fauche et comprend un retard de pâturage
- PL_BRIE_ZH2D : malgré une fauche obligatoire (permise au 16 juin), elle propose une mise à l'herbe nettement tardive (en regain uniquement)
- PL_BRIE_SHP2, une mesure particulière de pâturage extensif sur de vastes surfaces non-encloses (Grande Brière Mottière).
- PL_BRIE_ZH2A, qui propose une fauche au 11 juin, mais presque trop précoce certaines années pour les nichées de BQN (ainsi que pour la mise à l'herbe). Cette mesure est très représentée sur le territoire MAEC.
- PL_BRIE_ZH2C qui coïncide avec les critères de retard de fauche et de pâturage, mais favorise souvent une végétation haute dominé par le Roseau commun et la Baldingère, à moins d'un pâturage de regain.

Le travail d'animation du PNG a consisté à communiquer auprès des animateurs et animatrices Natura 2000 sur l'importance de ces mesures afin qu'eux même incitent les

agriculteurs et agricultrices à la contractualisation de ces mesures. Les données recueillies en Marais breton, poitevin et Brière mettent en évidence que les surfaces contractualisées associées aux mesures favorables ont eu une tendance à évoluer positivement (Figure 1).

En 2020, année de prolongation des contrats MAEC de 1 an (sauf cas particuliers où des contrats de 5 ans ont été signés), certains contrats n'ont pas été prolongés en Brière, à la demande des exploitants. Ces données ne sont pas disponibles pour le Marais breton et le Marais poitevin.

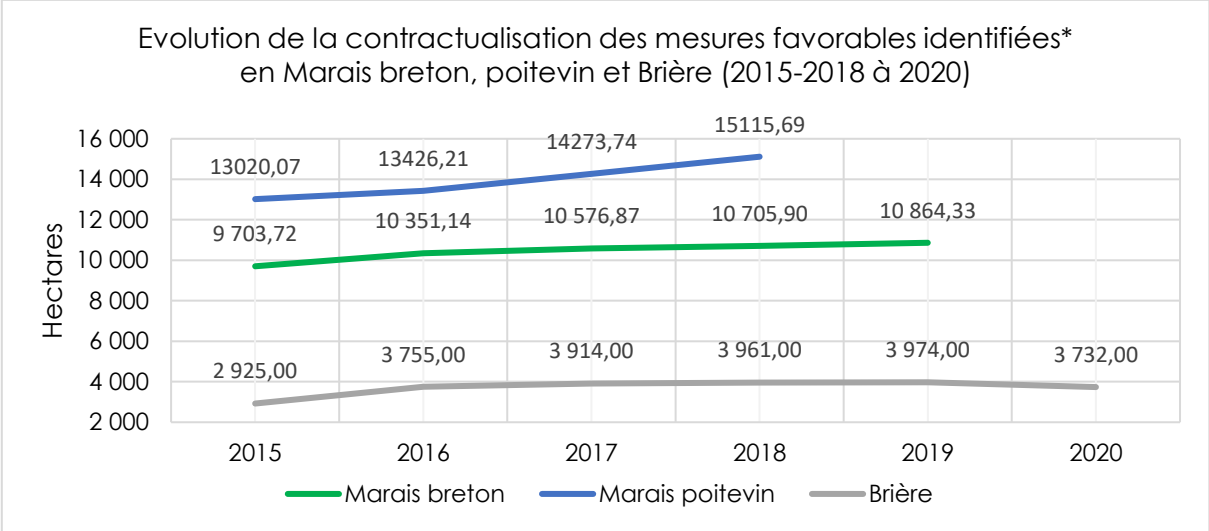

* précédemment citées.

Figure 1 : Evolution de la contractualisation des mesures favorables en Marais breton et poitevin (2015-2018)

En 2017-2018, en vue de la nouvelle PAC en 2020, une motion synthétisant les principaux enjeux et modes de gestion nécessaires à la Barge à queue noire a été validée en comité de pilotage et adressée aux Services de l'Etat (Annexe 3), avec pour finalité que les spécificités de chaque territoire nécessitent la réalisation d'une fiche-type dédiée à chaque secteur. Une fiche technique-type spécifique à la Barge à queue noire en Marais breton, en concertation avec différents acteurs, a été initiée en 2019 et transmise dans une version inachevée, compte tenu des délais (Annexe 4). Le travail a donc été initié en Marais breton et mériterait d'être reproduit à l'échelle des autres sites pour intégrer les spécificités locales.

Perspectives

Afin de valider les premières constatations, il serait particulièrement intéressant dans un premier temps, de faire une analyse complète à l'échelle nationale, de l'influence des MAEC sur la localisation des couples nicheurs de Barge à queue noire. En complément, une étude économique serait également nécessaire. Elle permettrait de déterminer les niveaux de rémunération à associer aux différents niveaux de MAEC et être ainsi plus incitatif pour obtenir plus de résultats sur le terrain. Les questionnements sont notamment :

- Faut-il favoriser les mesures de niveau 3 ?
- Serait-il opportun de créer des MAEC territorialisées à forte rémunération (associées à un déplafonnement) ?

Concernant la réalisation d'une fiche-type MAEC correspondant aux besoins identifiés pour l'espèce, il serait en premier lieu intéressant de prévoir une rencontre entre l'ensemble des

animateurs et animatrices Natura 2000 concernés par l'espèce et d'entamer un travail en commun intégrant les spécificités propres à chaque territoire.

En l'état, deux études menées en Marais breton par la LPO Vendée (Phelippon et Dulac, 2016) et en Brière par le PNR de Brière (Petit et Marquet, 2018) permettent de préciser les conditions recherchées en période de reproduction, notamment lors de l'installation des couples :

- Pression de pâturage de 0,3 à 0,7 UGB/ha en chargement moyen annuel.
- Présence jusqu'à fin mai de surfaces encore plus ou moins inondées sur les prairies.
- Dépressions humides/baisses à proximité.

En outre, les dates d'éclosion permettent aussi d'alimenter les réflexions quant aux dates de fauche. La date du 10 juin semble en l'état un minimum pour épargner à la fois les nids et les poussins, et les secondes pontes porteraient à retarder encore plus cette date.

Pour finir, une plus grande implication des DREAL dans les échanges régionaux, permettrait une meilleure appropriation de ces enjeux par les différentes institutions.

Préconisation : Maintenir

- Réaliser une étude économique nationale sur les MAEC afin de trouver le meilleur compromis entre valeur ajoutée écologique pour la barge et rentabilité économique pour les exploitations agricoles.
- Prévoir une rencontre entre les animateurs Natura 2000 concernés par les enjeux BQN afin d'envisager la réalisation de fiches-types territorialisées.

1.2. Favoriser les modalités de gestion sur les sites de reproduction

DOMAINE	OBJECTIFS	PRIORITE	ETAT FINAL
Travaux périodiques	1	1	😐

Objectifs de l'action

- Étendre la surface des principaux sites de reproduction de l'espèce où des modalités de gestion favorables sont adoptées.
- Accroître le nombre de couples de Barge à queue noire nicheuses sur ces sites (avant et après le changement de gestion).

Résultats

A la fin du plan, trois sites en France et en Pays de la Loire accueillent la majorité des barges nicheuses : le Marais breton, la Brière et le Marais Poitevin (Figure 2). L'espèce est ainsi classée VU dans la liste rouge régionale des Pays de la Loire (Marchadour et al. 2014).

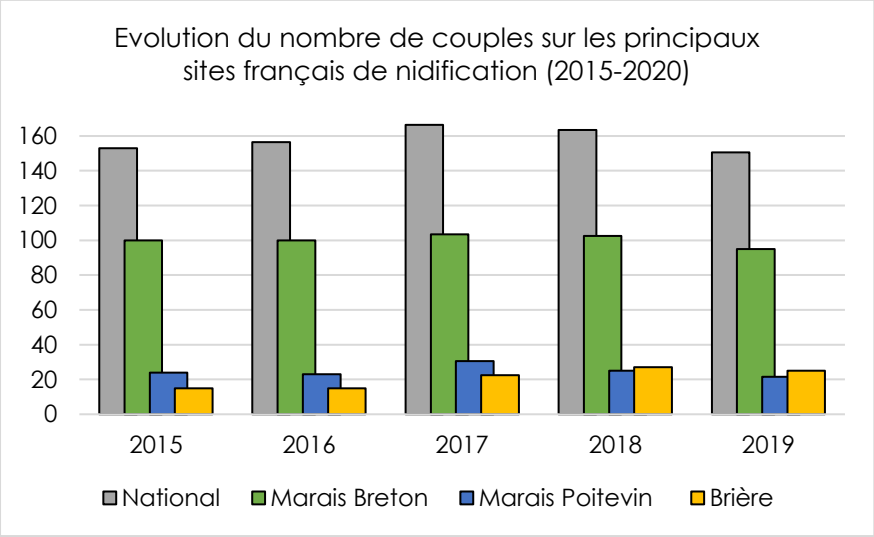

Figure 2 : Evolution des effectifs nicheurs sur les principaux sites français de nidification (2015-2020)

En Marais breton (95 couples en 2019), bastion de la population nicheuse française, l'espèce se retrouve essentiellement au sein des zones de prairies inondées tardivement au printemps, pâturées, et de façon générale respectant les pratiques conformes aux cahiers des charges des niveaux les plus élevés de MAEC (inondation des prairies au printemps, absence de fertilisation, fauche après le 10 juin) (Phelippon & Dulac 2016).

L'espèce bénéficie notamment de la dynamique locale de la Ligue pour la Protection des Oiseaux de Vendée (LPO 85) qui met en place une stratégie d'acquisition foncière historique forte dans des secteurs occupés par la Barge à queue noire ou très proches, cumulée à l'outil Paysans de nature®[1]. Il s'agit d'éleveurs et éleveuses qui ont investi progressivement depuis 15 ans le sud du territoire occupé par les barges et ont mis en place, en plus de mesures agroenvironnementales, une gestion spécifique adaptée à l'espèce. Ces sites accueillent dorénavant au moins 30 % de la population nicheuse du Marais breton. Les dernières données de 2019 montrent que l'étendue géographique de population nicheuse

1 Paysan de nature® *est une marque déposée de la coordination régionale LPO Pays de la Loire.*

du Marais breton est en expansion : tandis que certains sites ont été délaissés en 2019, des couples ont été recensés sur de nouveaux sites quelques kilomètres plus au sud.

En Brière (25 couples en 2019), les effectifs sont en diminution sévère depuis les années 2000 (38-45 couples en 1999, 13 couples en 2020), la très légère augmentation (Figure 2) notée entre 2017 et 2019 n'étant pas significative. Le suivi local est assuré depuis les années 1990 par des observateurs du Groupe Guifettes de Loire-Atlantique, auxquels, durant ces dernières années, se sont adjoints ceux du PNR. La particularité topographique et hydrographique fait de la Brière un site difficile à prospecter pour dénombrer et localiser les nids. Néanmoins, deux études en Brière portent sur la caractérisation des principaux facteurs influençant l'installation des Barges à queue noire : le pâturage et ses modalités de gestion, la proximité aux surfaces en eau et la hauteur de végétation (Lebrun, 2016 ; Petit, 2017).

Nid de Barge à queue noire en Brière
© Didier Montfort

En Marais poitevin (22 couples en 2019), la Barge à queue noire niche principalement entre la rivière le Lay et la rivière Vendée. Les suivis sont réalisés par la LPO 85. Seuls quelques couples sont situés à l'ouest du Lay, sur le marais communal de Saint-Benoist-sur-Mer. Les couples sont principalement concentrés sur les sites dont la gestion est à vocation environnementale qui sont essentiellement des prairies humides pâturées extensivement et inondées au printemps (Réserve Naturelle Régionale du Marais de la Vacherie, Réserve Naturelle Nationale « Michel Brosselin » de Saint-Denis-du-Payré, marais communaux en gestion collective) (Moneuse et Sudraud, 2018).

Les chiffres de nidification plus ou moins encourageants en Pays de la Loire sont cependant à nuancer à l'échelle nationale, car les effectifs nicheurs sont a contrario très faibles et peinent à se maintenir partout ailleurs en France (Marais de Brouage, Plaine des Moëres, Val de Saône – Dombes, Baie de Somme, Baie de Seine). En effet, le nombre de couples n'augmente pas dans ces secteurs malgré des milieux d'apparence favorable, à l'exception du Nord, où l'agriculture intensive est prédominante et les milieux naturels accueillants sont de plus en plus rares.

Tableau 4 : Evolution des effectifs nicheurs sur les autres sites français (2015-2020)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Marais de Brouage (Charente-Maritime)	3	4-5	3-5	4-5	3-4	En cours de synthèse
Plaine des Moëres (Nord)	8	7-9	5-6	3-5	1-2	
Val de Saône Dombes (Ain)	1	3-5	1	3-3	2-5	
Baie de Somme (Somme)	1	1-2	0	2-2	0-1	
Baie de Seine (Seine-Maritime)	1	0	0	?	0	

La situation à la fin du plan démontre que les effectifs nicheurs se retrouvent majoritairement dans des espaces faisant l'objet de mesures de gestion spécifiques allant au-delà de la mise en œuvre des MAEC, notamment dans les espaces faisant l'objet d'une protection réglementaire tels que les réserves naturelles.

Ailleurs, le simple maintien des surfaces des sites de reproduction se heurte aux problématiques relatives à la gestion de l'eau, à la disparition des zones humides et à la baisse significative du pâturage extensif. Les enjeux liés à l'espèce sont moins prioritaires et les moyens (notamment financiers) alloués ont été moins importants, voire inexistants et par conséquent, les acteurs ont peiné à mettre en œuvre des actions dédiées.

Perspectives

Les sites dont la maîtrise foncière et/ou la gestion sont dédiées à la préservation des habitats naturels sont des espaces clés pour la protection de la Barge à queue noire. Ils se situent la plupart du temps sur des terrains à forte valeur écologique, bénéficient souvent d'une protection réglementaire adaptée ainsi que d'aides financières plus facilement accessibles. L'association de ces facteurs en fait des sites attractifs pour un grand nombre d'espèces animales, dont profite également la Barge à queue noire.

Ces outils servant la maîtrise foncière ou d'usage sont à soutenir et à développer autant que possible. Leur efficacité est démontrée par la richesse écologique qu'ils présentent. La problématique Barge devra malgré tout être envisagée localement au regard des autres enjeux présents afin de garantir un équilibre entre les différentes espèces et habitats à enjeux présents.

Préconisation : Maintenir.

- Favoriser la maîtrise foncière et d'usage (voir 2.2.) : développer les Zones de Préemption des Espaces Naturels Sensibles (ZPENS), la signature de baux environnementaux, les acquisitions foncières (ENS, CELRL …).
- Favoriser les démarches locales d'animation foncière.
- Conserver, et si pertinent, développer les sites naturels à vocation environnementale types Réserve, Parc naturel, ENS…

1.3. Soutenir l'élevage extensif sur les sites de reproduction et de halte prénuptiale

DOMAINE	OBJECTIFS	PRIORITE	ETAT FINAL
Travaux périodiques	1, 3, 4	1	😐

Objectif de l'action

- Soutenir et valoriser, en s'appuyant sur tous les leviers disponibles (communication, financier, recherche…), l'installation ou le maintien des éleveurs qui adoptent des pratiques favorables à la Barge à queue noire.

Pâturage © Matthieu Marquet

Résultats

Cette action a été globalement réalisée par l'ensemble des acteurs œuvrant pour la protection de la nature. Sans être lié notamment aux enjeux de préservation de la Barge à queue noire, le maintien de l'élevage en France souffre d'un contexte économique défavorable nécessitant le plus souvent l'intervention financière des pouvoirs publics.

En Marais breton, un Contrat Nature soutenu financièrement par la région Pays de la Loire, a permis l'adaptation, le maintien et/ou la mise en place d'un pâturage adapté sur 4 sites vendéens appartenant à des propriétaires fonciers privés de marais et présentant un potentiel d'accueil pour la Barge à queue noire nicheuse. Cela représente 44 ha, sur des sites actuellement tous fréquentés par la Barge à queue noire pour l'alimentation et le repos et où se reproduisaient déjà le Vanneau huppé et le Chevalier gambette (espèces compagnes de la Barge sur les sites de reproduction). En Loire-Atlantique, le pâturage a été adapté sur 1 site regroupant quatre parcelles afin de mettre en place un pâturage extensif sur la partie centrale du site.

Sur ce même territoire, l'élevage extensif adapté aux enjeux de l'espèce pratiqué par les éleveurs et éleveuses de Paysans de nature® depuis les années 2000 se poursuit. Ce travail a permis d'accroître l'aire de répartition de l'espèce vers le sud et l'est, notamment par le retour à la prairie, la mise en pâturage tournant de secteurs auparavant totalement dédiés

à la fauche, la contractualisation en MAEC de niveau 3 pour le maintien des baisses en eau et la conservation volontaire de l'eau de pluie hivernale sur les prairies au printemps.

Quatre études portant sur la caractérisation des habitats, publiées par la LPO 85 et le PNR de Brière en Marais breton, en Brière et en Marais poitevin, mettent en évidence la gestion des prairies par pâturage extensif comme facteur environnemental déterminant dans la sélection de l'habitat de reproduction des barges (Lebrun, 2016 ; Phelippon & Dulac, 2016 ; Fernandez & Sudraud, 2017 ; Petit, 2017).

Tout comme l'action précédente, ces résultats encourageants en Pays de la Loire sont cependant à nuancer à l'échelle nationale, où l'enjeu Barge à queue noire, du fait des faibles effectifs des dernières années, a semblé être considéré comme moins prépondérant. Les moyens (notamment financiers) alloués ont été moins importants, voire inexistants et par conséquent, les acteurs ont peiné à mettre en œuvre des actions dédiées.

Côté communication, un document de vulgarisation a été réalisé en cours de plan, intitulé « L'Essentiel ». Même s'il n'est pas ciblé sur la thématique de l'élevage, il permet grâce à sa large diffusion, de sensibiliser les éleveurs aux enjeux liés à la Barge à queue noire et d'introduire les spécificités liées au pâturage.

Perspectives

La gestion des prairies par pâturage extensif étant un facteur environnemental déterminant pour la Barge à queue noire, tant sur les sites de reproduction que sur les sites de halte prénuptiale, les efforts doivent se poursuivre, voire se renforcer dans l'ensemble des secteurs concernés. Il serait intéressant d'étudier les modèles économiques aboutissant au choix de tel ou tel type de gestion afin de disposer de leviers efficaces pour favoriser l'élevage extensif.

Préconisation : Maintenir.

- Etudier les modèles économiques intégrant les enjeux BQN.
- S'assurer que les aides dédiées à l'élevage extensif profitent à la Barge à queue noire (étude MAEC).
- Réaliser un document de communication national afin de sensibiliser l'ensemble des territoires.

1.4. Réaliser des travaux hydrauliques

DOMAINE	OBJECTIFS	PRIORITE	ETAT FINAL
Travaux uniques	1, 3, 4	1	

Objectifs de l'action

- Augmenter le nombre de couples nicheurs sur les sites où l'eau est désormais conservée.
- Augmenter le nombre d'individus en halte prénuptiale sur les sites où l'eau est désormais conservée.

Prairie humide et Barge à queue noire © Marion Rabourdin (LPO85)

Résultats

Des exemples ponctuels et concrets de travaux favorables à la reproduction ainsi qu'à l'accueil des barges en halte prénuptiale peuvent être cités dont notamment :

Tableau 5 : Liste non exhaustive des travaux hydrauliques recensés favorables à la Barge en Pays de la Loire

Maître d'ouvrage (année)	Territoires concernés	Actions	Coût	Plan de financement
Ciblés Barge à queue noire				
FDC 85 (2019)	Pays de la Loire / Vendée / Marais breton	Réhabilitation des connexions hydrauliques (11 hectares)	1 300 €	Région Pays de la Loire (60 %), FDC 85 (40 %)
LPO 85 (2020)	Pays de la Loire / Vendée / Marais breton	Création de merlons en terre (25 hectares)	28 000 €	DREAL Pays de la Loire (48,5 %), Région Pays de la Loire (50,3 %), LPO 85 (1,2 %)
FDC 85 (2020-2021)	Pays de la Loire / Vendée / Marais poitevin	Création de micro-ouvrages	En cours	Agence de l'Eau Loire Bretagne (50 %), FDC 85 (50 %)

Autres				
EPMP[2] (2015-2020)	Pays de la Loire / Vendée / Marais poitevin	Réalisation d'une dizaine de travaux pour le maintien de l'eau (micro-ouvrages, buses coudées, renfort de merlon, réhausse d'ouvrages, pose d'échelles limnimétriques)	236 468 €	EPMP (PITE[3]) (65 %), FEADER (20 %), AELB (6%), maître d'ouvrages (9 %).
FDC 44 (2020)	Pays de la Loire / Loire-Atlantique / Marais breton	Création de batardeaux (2 hectares), reprofilage de 2 « mares-abreuvoirs »	522 €	Région Pays de la Loire (60 %), FDC 44 (40 %)
CELRL[4] (2019-2020)	Pays de la Loire / Loire-Atlantique - Vendée / Marais breton	Restauration de 35 batardeaux	9 600 €	Agence de l'Eau Loire Bretagne (40 %), CELRL (60 %)

Les travaux de réhabilitation des connexions hydrauliques en Marais breton dans le cadre d'un Contrat nature en fin d'année 2019 ont été réalisés sur un site vendéen accueillant depuis 2018 (début des comptages), plus d'une centaine de barges entre début mars et fin juillet. En 2020, des travaux d'isolation, via la création de merlons en terre, de plusieurs parcelles isolées (25 hectares au total) au sein du secteur de nidification de la Barge vont être réalisés pour maîtriser l'inondation de prairies au printemps. En Loire-Atlantique, des batardeaux ont été installés sur deux sites pour maintenir l'eau sur des baisses naturelles au printemps.

En Marais poitevin, des travaux pour le maintien de l'eau ont été réalisés par l'Etablissement public du Marais poitevin (EPMP) ou sont prévus par la FDC 85 afin d'améliorer le potentiel d'accueil des sites pour la Barge à queue noire et l'ensemble de l'avifaune en reproduction ou en migration.

Il n'est pas possible de connaître avec précision l'évolution générale de la présence des barges nicheuses ou en halte prénuptiale sur les sites où des travaux ont eu lieu, étant donné la multitude des facteurs à prendre en compte pour faire cette analyse (répartition des individus, caractéristiques de l'habitat, dispersion, etc.). Concernant la reproduction, les premiers travaux ont été menés en fin de plan et le recul n'est donc pas encore suffisant pour attester des résultats. Pour les haltes prénuptiales, c'est la même problématique avec de surcroît des suivis pas toujours mis en place.

Perspectives

En complément de la gestion des prairies par pâturage extensif, l'aspect hydraulique est un autre facteur environnemental déterminant pour la Barge à queue noire, tant sur les sites de reproduction que sur les sites de halte prénuptiale. Ceci a notamment été démontré dans les différentes études de caractérisation de l'habitat de reproduction de la Barge à queue noire en Marais breton, en Marais poitevin et en Brière. Les efforts doivent se poursuivre dans l'ensemble des secteurs concernés. Les résultats des travaux ciblés Barge à queue noire réalisés en fin de plan (Tableau 5) permettront de tirer des éléments de connaissance sur l'impact des travaux hydrauliques afin d'éventuellement les étendre à plus grande échelle.

Concernant les haltes prénuptiales, il existe un potentiel intéressant sur de grandes entités prairiales d'un seul tenant en Marais breton (secteur marais doux), sur les communaux du

[2] EPMP : Etablissement Public du Marais Poitevin.
[3] PITE : Plan des Interventions Territoriales de l'Etat.
[4] CELRL : Conservatoire de l'Espace Littoral et des Réserves Lacustres.

Marais poitevin, sur le bassin briéron du Brivet, sur les marais de Brouage et du nord Médoc ainsi qu'en Camargue avec une gestion de l'eau plus adaptée.

Préconisation : Modifier et fusionner avec l'action 1.5. « Promouvoir une gestion hydraulique favorable à la Barge à queue noire »

- Analyser les résultats des travaux réalisés en fin de plan en Marais breton et Marais poitevin.
- Travailler à l'appropriation des enjeux BQN par les services de l'Etat et les structures locales.
- Participer aux réunions dédiées à la gestion de l'eau : inscrire les enjeux BQN

1.5. Promouvoir une gestion hydraulique favorable à la Barge à queue noire

DOMAINE	OBJECTIFS	PRIORITE	ETAT FINAL
Travaux périodiques	1, 3, 4	1	😐

Objectifs de l'action (idem action 1.4)

- Augmenter le nombre de couples nicheurs sur les sites où l'eau est désormais conservée.
- Augmenter le nombre d'individus en halte prénuptiale sur les sites où l'eau est désormais conservée.

© Dominique Gest

Résultats

Il n'existe pas d'exemple précis connu du plan permettant d'illustrer l'augmentation de couples nicheurs ou bien celui d'individus en halte prénuptiale sur les sites où l'eau est désormais conservée.

Toutefois pour la reproduction, quatre études portant sur la caractérisation des habitats, publiées par la LPO 85 et le PNR de Brière en Marais breton, en Brière et en Marais poitevin, mettent en évidence la présence proche de surfaces en eau comme facteur environnemental déterminant dans la sélection de l'habitat de reproduction des barges (Lebrun, 2016 ; Phelippon & Dulac, 2016 ; Fernandez & Sudraud, 2017 ; Petit, 2017).

Concernant la halte prénuptiale, la baisse des effectifs globaux de la population ainsi qu'un changement de stratégie migratoire semblent subordonner le facteur de gestion de l'eau (Jean, 2017).

En Marais breton, un travail de sensibilisation a eu lieu site par site avec des propriétaires gestionnaires volontaires pour adapter la gestion de leur(s) marais. On citera une nouvelle fois les sites du Contrat nature, au nombre de 18 en Vendée et 4 en Loire-Atlantique, appartenant à des propriétaires du réseau cynégétique. Ces derniers suivent les conseils et expertises de la FDC 85 et mettent en place depuis plusieurs années une gestion globale adaptée au maximum aux exigences de la Barge à queue noire. On retrouve également le travail des éleveurs de Paysans de nature® qui adaptent également la gestion de leurs sites à l'espèce (Tableau 6).

Tableau 6 : Liste non exhaustive des sites où la gestion hydraulique est désormais adaptée aux exigences écologiques de la Barge à queue noire

Expertise technique	Territoires concernés	Nombre et/ou surface des sites où la gestion hydraulique est désormais adaptée
FDC 85	Pays de la Loire / Vendée / Marais breton	18 sites – 78 hectares de marais privés (propriétaires volontaires)
LPO 85	Pays de la Loire / Vendée / Marais breton	270 hectares de propriétés privées (éleveurs volontaires)

En Marais poitevin, l'EPMP travaille à la mise en place de contrats de marais et de règlements d'eau avec la définition de fuseaux à respecter et ainsi favoriser la reproduction des oiseaux d'eau tout en prenant en compte les enjeux économiques locaux. La gestion mise en place localement respecte bien les règles définies, avec plus de facilité sur les sites à vocation environnementale. Les enjeux barges concernent plus particulièrement sept communaux : Curzon et Lairoux, RNN Michel Brosselin à St Denis du Payré, RNR de la Ferme de Choisy, Marais de Luçon, Marais dessechés de Champagné-les-Marais, Nallier et RNR du Poiré-sur-Velluire.

En outre, étant donné la complexité de la gestion quantitative de l'eau (enjeux eau potable, agricoles, écologiques), les exigences spécifiques de la Barge à queue noire ne sont à l'heure actuelle pas prises en compte de façon directe dans les règlements d'eau. Elles sont considérées indirectement parmi les enjeux d'amélioration des fonctionnalités des milieux naturels. Il n'y a, de ce fait, pas eu de réunions en lien avec les règlements d'eau spécifiques à la Barge à queue noire.

Perspectives

La gestion hydraulique à l'échelle des bassins versants subit les discordances persistantes entre enjeux économiques et écologiques. Le levier le plus efficace est actuellement le travail avec les propriétaires privés dont les sites se trouvent au niveau ou à proximité des zones à enjeux Barge à queue noire. Ceci permet de maintenir et renforcer les noyaux de population nicheuse et pérenniser la qualité des sites d'accueil de halte prénuptiale. La dynamique est bien mise en place en Marais breton et globalement en Pays de la Loire, il faut maintenir les efforts sur ces secteurs et les développer dans les autres régions concernées.

Préconisation : Modifier et fusionner avec l'action 1.4.

- Analyser les résultats des travaux réalisés en fin de plan en Marais breton et Marais poitevin.
- Travailler à l'appropriation des enjeux BQN par les services de l'Etat et les structures locales.
- Participer aux réunions dédiées à la gestion de l'eau : inscrire les enjeux BQN dans les documents de planification de gestion de l'eau.

1.6. Réaliser une veille au sein des services de l'Etat pour faire appliquer les articles L. 146-6 et R. 146-1 à R. 146-4 du code de l'urbanisme

DOMAINE	OBJECTIFS	PRIORITE	ETAT FINAL
Règlementation	1, 3, 4	2	/

Objectif de l'action

- Mobiliser les services de l'État pour faire appliquer les articles L. 146-6 et R. 146-1 à R. 146-4 sur les sites de reproduction et de halte prénuptiale de la Barge à queue noire.

Article L146-6

Les documents et décisions relatifs à la vocation des zones ou à l'occupation et à l'utilisation des sols préservent les espaces terrestres et marins, sites et paysages remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel et culturel du littoral, et les milieux nécessaires au maintien des équilibres biologiques. Un décret fixe la liste des espaces et milieux à préserver, comportant notamment, en fonction de l'intérêt écologique qu'ils présentent, les dunes et les landes côtières, les plages et lidos, les forêts et zones boisées côtières, les îlots inhabités, les parties naturelles des estuaires, des rias ou abers et des caps, les marais, les vasières, les zones humides et milieux temporairement immergés ainsi que les zones de repos, de nidification et de gagnage de l'avifaune désignée par la directive européenne n° 79-409 du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages et, dans les départements d'outre-mer, les récifs coralliens, les lagons et les mangroves. […]

Résultats

En début de plan, un rappel avait été fait aux DREAL par l'intermédiaire du Ministère afin que les services de l'état soient vigilants quant à l'application de ces articles. D'un commun accord avec la DREAL Pays de la Loire, il n'a pas été jugé nécessaire de réitérer l'action. Ces articles ont depuis été abrogés.

Perspectives

Concernant les actions qui portent sur des aspects d'urbanisme, les enjeux ne doivent pas être délaissés mais repris à l'aune des évolutions réglementaires récentes pour s'assurer que les enjeux Barge à queue noire sont bien pris en compte par les services instructeurs des documents et autorisations d'urbanisme.

Préconisation : Modifier.

- Créer une fiche action unique portant sur les aspects d'urbanisme et réglementaires liés aux enjeux BQN.
- S'assurer que les documents d'urbanisme intègrent les enjeux BQN : faire un rappel aux communes concernées et aux services de l'Etat pour la révision des PLU, SCOT… (courrier).

1.7. Contribuer à l'application d'un taux non-réduit de TVA sur les engrais et produits phytosanitaires

DOMAINE	OBJECTIFS	PRIORITE	ETAT FINAL
Règlementation	1	3	/

Objectifs de l'action

- Faire évoluer la réglementation afin que s'applique un taux non réduit de TVA sur les engrais et produits phytosanitaires.
- Faire diminuer les quantités d'engrais et produits phytosanitaires utilisées en France.

Résultats

Cette action n'a volontairement pas été mise en œuvre au cours du plan. Elle a été maintenue, lors de l'élaboration du document, dans l'objectif d'inciter les pouvoirs publics à prendre en considération les enjeux de réduction de l'utilisation des engrais et produits phytosanitaires pour améliorer la qualité des milieux naturels. Or ce débat, bien que primordial, dépasse le champ d'actions d'un plan en faveur d'une seule espèce. Au niveau local, il pourrait même s'avérer contreproductif, en fragilisant les partenariats déjà mis en place avec le monde agricole.

Perspectives

Il ne semble pas pertinent de maintenir cette action par la suite. La problématique engrais et produits phytosanitaires pourra toutefois être abordée dans une fiche dédiée aux enjeux règlementaires.

Préconisation : Ne pas maintenir.

1.8. Informer les propriétaires fonciers signataires d'une charte ou d'un contrat Natura 2000 du bénéfice de l'exonération partielle ou totale de la TFNB

DOMAINE	OBJECTIFS	PRIORITE	ETAT FINAL
Règlementation	1, 3, 4	3	

Objectif de l'action

- Faire augmenter le nombre de demandes d'exonération de la Taxe foncière sur le non bâti au sein de sites Natura 2000.

Résultats

La communication autour de cette possibilité d'exonération a été réalisée par la structure animatrice au début du plan. Cependant, il s'est avéré que la réalisation de cette action pouvait porter préjudice au travail d'animation et notamment vis-à-vis de la relation avec les communes. En effet, certains maires sont réticents à communiquer sur cette exonération du fait de l'impact négatif sur le budget des communes, d'autant plus pour celles qui font l'effort de conserver dans leur PLU de grandes surfaces en espaces naturels. Des chartes ont tout de même été signées sur certains territoires mais leur nombre exact n'est pas connu et elles ne sont pour la majorité pas justifiées par la présence de Barges à queue noire.

Perspectives

Un travail avec les animateurs et animatrices Natura 2000 pourrait être initié afin de faire signer des chartes aux propriétaires de terrains à fort enjeux pour la Barge à queue noire. Ceci pourrait être proposé si les mesures de gestion mise en place sont favorables à l'espèce, et si une compensation financière est mise en place par l'état pour les communes concernées.

En outre, pour que les Documents d'Objectifs (DOCOB) prévoient des actions liées à la Barge à queue noire et que les exonérations puissent être mises en œuvre, il faut veiller à ce que l'espèce demeure présente dans les Standards de Données (FSD) concernés, même dans les territoires où elle est présente en faibles effectifs.

Préconisation : Modifier.

- Veiller à la mise à jour des Formulaires Standards de Données (FSD).
- S'assurer que les enjeux BQN sont inclus dans les DocOb et maintenus dans le cadre de leur révision.

Synthèse de l'objectif n°1

→ Actions et travaux liés principalement aux enjeux de reproduction

« Maintenir ou restaurer les milieux de reproduction et y conserver ou améliorer les modalités de gestion de façon à ce qu'elles soient le plus favorable possible à l'espèce. »

Réalisation des actions

1.1.	En cours - En partie réalisées
1.2.	
1.3.	
1.4.	
1.5.	
1.6.	Non réalisées car non pertinentes
1.7.	
1.8.	En cours - En partie réalisée

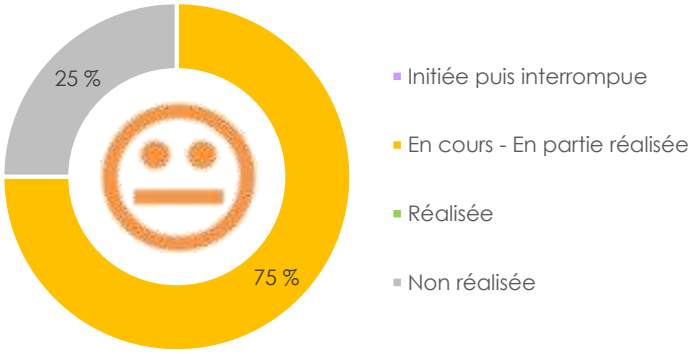

Connaissance produite

Voir bibliographie.

Atteinte de l'objectif

Compte tenu de l'ambition importante de l'objectif, il faut considérer qu'il est partiellement atteint. Des actions intéressantes avec des résultats encourageants ont été menées et des connaissances ont été produites. Il faut désormais s'appuyer sur ces expériences afin de démultiplier les actions de restauration et/ou de gestion favorables à la Barge à queue noire dans toutes les régions concernées par l'enjeu et sur d'importantes surfaces afin d'avoir des résultats significatifs à l'échelle nationale.

Objectif n°2 : Acquérir des sites favorables à la reproduction de la Barge à queue noire.

2.1. Tenir compte dans la SCAP des sites fréquentés par la Barge à queue noire

DOMAINE	OBJECTIFS	PRIORITE	ETAT FINAL
Règlementation	1, 2	1	

Objectifs de l'action

- Evaluer la bonne prise en compte en priorité 2 (+/-) de l'espèce dans la SCAP des différentes régions.
- Augmenter les surfaces d'aires protégées sous statut fort dans les secteurs les plus utilisés par la Barge à queue noire pour sa reproduction.

Résultats

Sur les 13 régions concernées par la Barge à queue noire, 7 la mentionnent à un niveau de priorité 2+ (Tableau 7). Il s'agit des régions où les enjeux sont les plus forts. L'ensemble des sites de reproduction de la Barge à queue noire sont intégrés à la « Stratégie de création des aires protégées » (SCAP). La majorité des sites de reproduction de la Barge à queue noire se situent en zone Natura 2000 et/ou au sein de réserves naturelles.

Tableau 7 : Prise en compte de la Barge à queue noire dans les déclinaisons régionales de la SCAP
** 1+ Réseau insuffisant et bonne connaissance de l'espèce/habitat, 1- Réseau insuffisant et connaissance parcellaire de l'espèce/habitat, 2+ Réseau à renforcer et bonne connaissance de l'espèce/habitat, 2- Réseau à renforcer et connaissance parcellaire de l'espèce/habitat, 3 Réseau satisfaisant, NP Non priorisé*

Ancienne région concernée	Niveau de priorité*	Lien vers l'étude
Alsace	NP (2015)	Site SCAP nationale cf. annexes régionales
Aquitaine	NP (2010)	Annexe régionale
Basse-Normandie	2+ (2015)	Site SCAP nationale cf. annexes régionales
Bourgogne	/	Information manquante
Bretagne	/	Information manquante
Franche-Comté	/	Information manquante
Haute-Normandie	2+ (2015)	Site SCAP nationale cf. annexes régionales
Languedoc-Roussillon	/	Information manquante
Nord-Pas-de-Calais	2+ (2015)	Site SCAP nationale cf. annexes régionales
Pays de la Loire	2+ (2015)	Méthodologie 2015 (DREAL Pays de la Loire)
Picardie	2+ (2015)	Liste espèces SCAP 2015 (DREAL Hauts-de-France)
Poitou-Charentes	2+ (2015)	Site SCAP nationale cf. annexes régionales
Rhône-Alpes	2+ (2015)	

Les déclinaisons régionales de la SCAP ont été inégales selon les territoires. Le travail d'animation a consisté à échanger avec l'ensemble des acteurs régionaux concernés afin de vérifier la bonne prise en compte des enjeux Barge à queue noire. Les données disponibles ainsi que les retours du réseau permettent de dresser un tableau positif pour la réalisation de cette action. La Barge à queue noire est bien prise en compte et a servi à justifier (entre autres) la création de nouvelles aires protégées sur les sites de reproduction ou de haltes prénuptiales où elle est priorisée 2+.

Perspectives

Une nouvelle stratégie nationale 2020-2030 est en cours de construction avec l'ensemble des acteurs. Le nouvel objectif est que les aires protégées recouvrent 30 % du territoire national dont 10 % en protection forte (en regroupant Terre et Mer). Il faudra de nouveau veiller à ce que les enjeux liés à la Barge à queue noire soient bien pris en compte. Ceci est valable pour l'ensemble des politiques environnementales sur lesquelles se base d'ailleurs la stratégie des aires protégées et où les enjeux Barge à queue noire peuvent être ciblés : Zones de protection spéciale (ZPS), Réserves naturelles, sites des Conservatoires du littoral et des espaces naturels, Espaces Naturels Sensibles (ENS)…

Préconisation : Maintenir.

- Veiller à la prise en compte des enjeux BQN dans la nouvelle stratégie nationale 2020-2030 ainsi que dans ses déclinaisons régionales.
- Elargir la fiche-action à l'ensemble des politiques sectorielles de l'Etat (agriculture, urbanisme, eau…).

2.2. Mobiliser les acteurs impliqués dans l'acquisition d'espaces naturels

DOMAINE	OBJECTIFS	PRIORITE	ETAT FINAL
Maîtrise foncière et d'usage	2	1	

Objectif de l'action

- Augmenter les surfaces acquises à des fins conservatoires pour la Barge à queue noire

Prairies alentours du Chalet de Blanquetaque © Syndicat Mixte Baie de Somme

Résultats

La mobilisation en faveur de la Barge à queue noire des acteurs impliqués dans l'acquisition d'espaces naturels est hétérogène selon les régions. Comme pour la plupart des autres actions du plan, l'ampleur de la mobilisation est cohérente avec le nombre de couples nicheurs recensés dans les territoires.

Les Pays de la Loire et principalement les acteurs du Marais breton s'investissent dans ce domaine : Communes, Conservatoire du Littoral, Département de Vendée, éleveurs et éleveuses volontaires, LPO Vendée, Terre de Liens. Au total, ce sont plus de 700 ha acquis et/ou gérés par ces différents acteurs avec une attention particulière portée à la Barge à queue noire au cœur ou à proximité du noyau de population en Marais breton.

En Marais poitevin, les Réserves naturelles, espaces naturels protégés de niveau fort, jouent un rôle important pour le maintien de la population nicheuse dans ce secteur. En complément, les associations locales exercent un rôle important de veille foncière et les éleveurs en place sont pour la plupart sensibilisés.

Au total, plus de 1 000 ha ont été acquis en Marais breton et en Marais poitevin en faveur de la Barge à queue noire au cours du plan :

Tableau 8 : Surfaces acquises en faveur de la Barge à queue noire entre 2015 et 2020

Territoire concerné	Surfaces acquises (ha)						Acteur
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
Marais breton	320	255	255		210		LPO Vendée
Marais poitevin					11	4	FDC 85

En parallèle, un travail en concertation avec la SAFER Pays de la Loire concernant la Vendée a été mis en place au cours du plan. Il permet de veiller à la bonne prise en compte des enjeux liés à la conservation de la Barge à queue noire lors de projets d'achats de terres ou d'exploitation agricoles dans des secteurs à fort enjeux. Les achats sont alors conditionnés au respect d'un certain cahier des charges spécifique à la Barge à queue noire.

Perspectives

La dynamique de veille foncière est bien installée et fonctionne relativement bien en Pays de la Loire. Il faut préserver une bonne collaboration entre les différents acteurs de l'environnement qui œuvrent tous dans le même but afin de continuer à étendre les surfaces acquises en faveur de la Barge à queue noire. En complément, il faut élargir les efforts aux autres territoires en France où les enjeux nicheurs existent également afin de pérenniser voire renforcer les autres secteurs de nidification de l'espèce.

En Pays de la Loire, le travail avec la SAFER serait à approfondir avec la création d'une zone géographique de vigilance pour leurs services, correspondant aux secteurs à enjeux les plus forts pour la Barge à queue noire (Marais breton, Marais poitevin, Brière).

Préconisation : Maintenir.

- Pérenniser l'action en Pays de la Loire et la renforcer dans les autres régions à enjeux en France.
- Approfondir le travail avec la SAFER Pays de la Loire pour définir des zones géographiques de vigilance pour la Barge à queue noire.

Synthèse de l'objectif n°2

→ Enjeux liés à la maîtrise foncière

« Acquérir des sites favorables à la reproduction de la Barge à queue noire. »

Réalisation des actions

2.1.	Réalisées
2.2.	

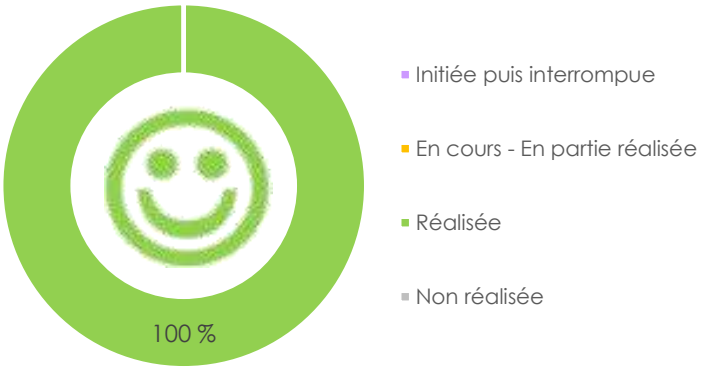

Connaissance produite

Voir bibliographie.

Atteinte de l'objectif

Les outils disponibles pour l'acquisition de sites (politiques environnementales, liens SAFER, financeurs) ainsi que les acteurs œuvrant sur la veille foncière sont bien identifiés et mobilisés, notamment en Pays de la Loire où l'objectif 2 est atteint. Le travail est à renforcer sur les autres sites favorables à la reproduction de la Barge à queue noire en France (Baie d'Audierne, Basse vallée de la Somme, Nord, Nord Médoc, Marais de Brouage, Pas de Calais, Val de Saône…).

Objectif n°3 : Maintenir ou restaurer les milieux utilisés par la Barge à queue noire continentale en halte prénuptiale sur les sites historiques que sont le marais Poitevin, notamment la Vallée du Lay, et les Basses Vallées Angevines.

3.1. Restaurer ou conserver les prairies dans les Basses Vallées Angevines

DOMAINE	OBJECTIFS	PRIORITE	ETAT FINAL
Travaux uniques, Maîtrise foncière et d'usage	3	1	

Objectifs de l'action

- Soutenir administrativement les acteurs locaux engagés afin d'augmenter les surfaces acquises à des fins conservatoires pour la Barge à queue noire en halte prénuptiale.
- Augmenter les surfaces d'anciennes peupleraies reconverties en prairies.

Résultats

Le nombre de projets ayant été menés au cours du plan étant anecdotique, la diminution des surfaces de peupleraies au profit de prairies naturelles n'est pas significative.
Toute action de défrichement de plus de 4 ha doit être compensée par la création de nouveaux boisements, l'amélioration de boisements existants ou le versement d'une indemnité. Cette disposition de 2014 du code forestier est à l'origine de la mise en suspens de nombreux projets de reconversion de peupleraies en prairies portés par des collectivités territoriales ou des associations. La loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité prévoit pourtant que soient exonérées de compensation les défrichements pour motif de préservation ou de restauration du patrimoine naturel ou paysager dans certains espaces, dont les sites Natura 2000, dotés d'un document de gestion ou un programme validé par l'autorité administrative. Cette disposition n'est cependant pas mise en œuvre faute de décret d'application.

Un travail important a été réalisé dans le cadre du 2ème PNA 2013-2018 en faveur du Râle des genêts. Près de 60 ha de friches, anciennes peupleraies ou peupleraies ont fait l'objet de travaux de reconversion pour un coût total de 185 000 €. Ces travaux ont été financés dans le cadre d'un LIFE dédié, de Contrat Natura 2000 ou bien soutenus par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Au cours du plan, des synergies ont pu être mises en place entre les deux plans nationaux avec notamment la réalisation de suivis financés par la DREAL Pays de la Loire et l'Agence de l'eau Loire Bretagne en 2017 et 2018 corrélés à une analyse cartographique.

Extrait du Bilan 2019 – PNA Râle des genêts (LPO Anjou)

Un travail de réflexion a été mené par la LPO Anjou sur les Basses Vallées Angevines sur les zones à prioriser pour proposer à la Barge à queue noire et au Râle des genêts des surfaces de milieux favorables plus importantes. L'objectif majeur était d'analyser les surfaces de peupleraies et/ou de friches à reconvertir en prairies.

Sommairement, la méthodologie employée consiste à l'aide du logiciel Qgis à croiser 2 approches :
- une approche « paysagère » avec la réalisation d'une carte de chaleur permettant d'apprécier le « degré » de fermeture ou d'ouverture du paysage ;

*- une approche « de terrain » par la prise en compte des données de localisation précise de de Barge à queue noire et de Râle des genêts. Cette étape permet de sélectionner sur la carte de chaleur les zones considérées comme « plus favorables » aux stationnements de Barge à queue noire et à la reproduction du Râle des genêts (appelées : **zones prioritaires**).*

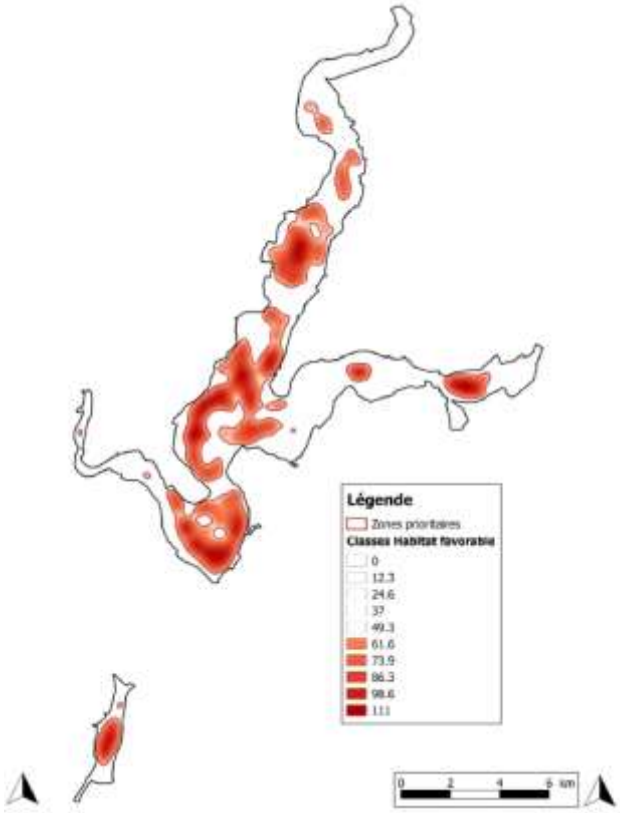

Figure 3 : Définition des zones prioritaires, à partir de la carte de chaleur des habitats favorables (« ouverts »)

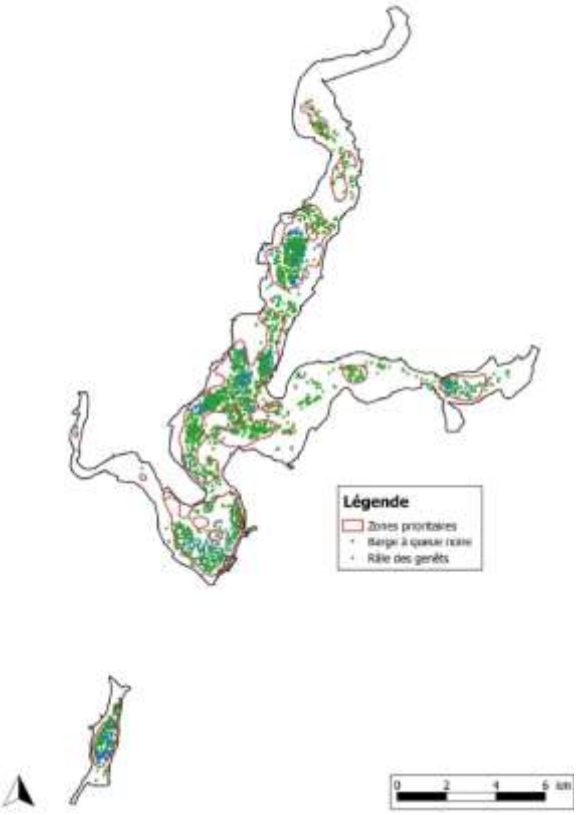

Figure 4 : Localisation des données Barge à queue noire et Râle des genêts

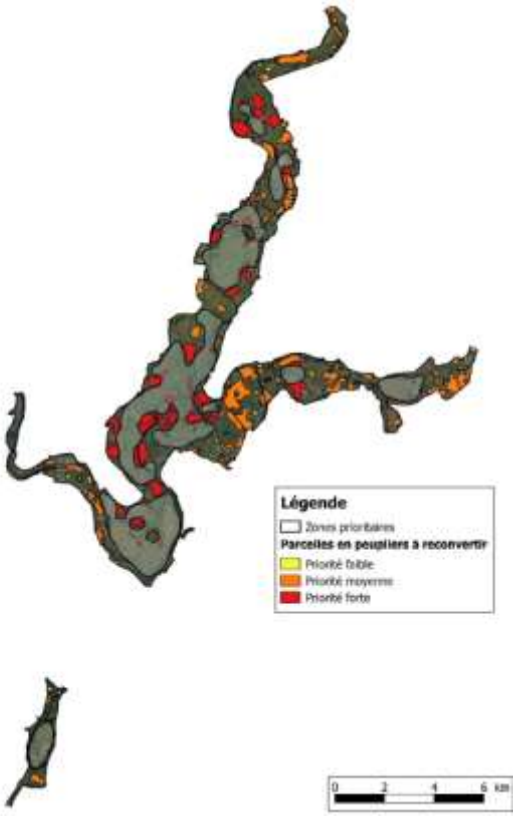

Figure 5 : Zones prioritaires et localisation des boisements avec classes de priorité de reconversion pour les parcelles en peupliers (nature du boisement à vérifier).

N.B : Ce classement se veut être un guide permettant d'orienter certains choix et non pas une « vision dogmatique » à mettre en œuvre. En outre, l'analyse cartographique ne peut pas refléter exactement la réalité du terrain.

L'analyse cartographique et le choix des classes d'habitats retenues ont permis de définir des zones prioritaires pour la Barge à queue noire et le Râle des genêts. Ces zones forment une surface 2 692 ha, ce qui représente 36 % de la superficie du site Natura 2000 des Basses Vallées Angevines (7 511 ha) et 47 % des habitats « ouverts » (5 727 ha). Ce zonage recueille 91 % des observations de barges (figure 1) et 81 % des observations de râles sur toute la ZPS. Autrement dit, les enjeux de conservation les plus importants pour ces 2 espèces se concentrent sur environ 1/3 du territoire du site Natura 2000.

Les parcelles classées en priorité forte représentent une superficie de 582 ha, soit 39 % des boisements du site Natura 2000. La mise sous forme cartographique permet de visualiser les parcelles dont la reconversion en habitat favorable aurait un effet bénéfique plus élevé et immédiat sur le stationnement des barges et la reproduction des râles (Havet, 2018 ; Hennique et al., 2019).

Autres actions en Basses Vallées Angevines

L'association faune sauvage, dépendant de la Fédération des chasseurs de Maine et Loire, est depuis 2017 propriétaire d'une parcelle boisée d'une surface d'1,3 ha incluse dans le périmètre Natura 2000 des Basses Vallées Angevines. La reconversion en prairie naturelle de cette peupleraie a été soutenue par l'animation du PNG Barge à queue noire et a bénéficié d'une subvention de la DREAL des Pays de la Loire en 2019. Les travaux prévus en 2019 n'ont pas pu avoir lieu du fait de conditions météorologiques défavorables. Ils sont reconduits à l'automne 2020. Ils consisteront à enlever les souches de peupliers en les rognant, puis à niveler le terrain pour le rendre praticable pour la fauche d'herbes de l'année prochaine. La parcelle bénéficiera ensuite de la signature d'un bail environnemental avec un agriculteur et d'une date de fauche à partir du 10 juillet soutenue par une MAEC.

La préservation et la restauration de prairies humides en Basses Vallées Angevines représentent un enjeu fort pour de nombreuses espèces dont la Barge à queue noire et les efforts sont donc à poursuivre. Pour autant, il est observé depuis une vingtaine d'année une baisse de la fréquentation des barges à queue noire dans les Basses Vallées Angevines, tendance qui est identique en Marais poitevin. Même si leur fréquentation reste occasionnelle (environ 20 % des oiseaux équipés d'une balise s'y arrêtent chaque année), certains sites en France comme les marais de Rochefort deviennent même plus utilisés par les barges que ces deux sites historiques français. (Jean, 2017).

Perspectives

En attendant les avancées relatives à l'adaptation de la réglementation, les retours de terrain ont montré l'importance de la maîtrise foncière pour ce type de problématique. Des dispositifs comme l'Obligation Réelle Environnementale (ORE) existent également et permettraient de pouvoir sécuriser les prairies en place ou récemment recréées suite à des travaux.

Il serait utile de réétudier l'importance et la répartition des haltes prénuptiales en France et de réorienter l'action en conséquence.

Préconisation : Modifier et fusionner avec l'action 3.2. « Réduire la surface où il est autorisé de planter des peupleraies dans les Basses Vallées Angevines ».

- Faire évoluer la fiche action en fonction de la nouvelle répartition des haltes prénuptiales en France, qu'il faudra au préalable bien identifier.
- Favoriser la reconversion des zones sylvicoles (notamment peupleraies) en prairies dans les espaces à enjeux BQN.

3.2. Réduire la surface où il est autorisé de planter des peupleraies dans les Basses Vallées Angevines

DOMAINE	OBJECTIFS	PRIORITE	ETAT FINAL
Règlementation	3	2	

Objectifs de l'action

- Diminuer les surfaces de peupleraies au profit de prairies naturelles
- Augmenter le nombre de signatures de baux environnementaux

Résultats

L'objectif de cette action étant sensiblement le même que pour la fiche précédente, le sujet y a donc majoritairement été traité, à l'exclusion des baux environnementaux.
S'agissant de ces derniers, le nombre de signatures n'est pas connu.

Perspectives

Idem action précédente.

Préconisation : Modifier et fusionner avec l'action 3.1.

- Faire évoluer la fiche action en fonction de la nouvelle répartition des haltes prénuptiales en France, qu'il faudra au préalable bien identifier.
- Favoriser la reconversion des zones sylvicoles (notamment peupleraies) en prairies dans les espaces à enjeux BQN.

3.3. Améliorer la capacité d'accueil pour les barges à queue noire prénuptiales en Marais poitevin

DOMAINE	OBJECTIFS	PRIORITE	ETAT FINAL
Travaux périodiques	3	1	

Objectifs de l'action

- Sensibiliser les propriétaires fonciers à mener une gestion intégrant les besoins de la Barge à queue noire
- Augmenter les surfaces de communaux sur lesquels sont mis en place des conventionnements de gestion intégrant les besoins de l'espèce

Résultats

Des échanges avec les acteurs locaux sensibilisés à la problématique (LPO85, PNR Marais poitevin) ont eu lieu mais globalement les nouveaux conventionnements sur des communaux disposant d'un potentiel d'accueil fort ont été insuffisants. Le contexte agricole compliqué lié aux difficultés d'entente concernant la gestion de l'eau en est la principale cause. L'amélioration de ces problématiques est un prérequis avant de pouvoir mettre en place des conventionnements spécifiques intégrant les besoins de la barge.

En 2017 et 2018, la FDC 85 a suivi 20 puis 15 sites en Marais poitevin appartenant à des propriétaires privés. Dans un premier temps, un diagnostic hydraulique, agricole et des préconisations de gestion, d'aménagements, ont été réalisés afin d'améliorer leur gestion en faveur de la Barge à queue noire. La deuxième année, les suivis ont été reconduits et des points d'étape réguliers ont été organisés sur la durée du printemps avec les propriétaires et/ou exploitants de manière à ajuster les mesures de gestion (niveau d'eau, pression de pâturage, date de fauche). Sur 80 % des sites, les recommandations ont été respectées voire des améliorations ont été apportées, tant sur le plan hydraulique qu'agricole. Au cours de la migration prénuptiale, le nombre d'individus total observé en 2018 (1 268) a été supérieur de 17 % à 2017 (1 087). La configuration de ces plans d'eau (pentes douces, faible profondeur), ainsi que la gestion mise en place devraient permettre à la Barge à queue noire de continuer à tirer profit de ces milieux en halte migratoire.
A ceci s'ajoute le travail réalisé par l'EPMP dans le cadre des Contrats de marais et réglements d'eau déjà cités dans l'action 1.5.

Perspectives

Le travail est à poursuivre, en intégrant si possible les réunions locales concernant la gestion de l'eau pour y faire mention des enjeux liés à la Barge à queue noire, même s'il n'en ressort que des petits projets ponctuels.

Préconisation : Modifier et fusionner avec l'action 4. « Maintenir ou développer les conditions d'accueil des sites nouveaux ou à fort potentiel pour la migration prénuptiale ».

- Etudier la nouvelle répartition des principaux sites de halte prénuptiale.
- Communiquer, sensibiliser les acteurs sur l'importance du rôle des sites de halte prénuptiale pour la migration de la BQN.
- S'assurer de la bonne gestion des principaux sites de halte prénuptiale au moment du pic de migration (niveaux d'eau notamment).

Objectif n°4 : Maintenir ou restaurer les milieux utilisés par la Barge à queue noire continentale en halte prénuptiale, sur des sites nouveaux ou à fort potentiel.

4.1. Maintenir ou développer les conditions d'accueil des sites nouveaux ou à fort potentiel pour la migration prénuptiale

DOMAINE	OBJECTIFS	PRIORITE	ETAT FINAL
Travaux périodiques	4	2	😐

Barge à queue noire en alimentation - © Dominique Gest

Objectifs de l'action

- Initier les échanges avec les acteurs locaux concernés par d'autres sites à fort potentiel pour la migration prénuptiale
- Améliorer les modes de gestion et/ou réaliser des aménagements en faveur de la Barge à queue noire sur d'autres sites à fort potentiel pour la migration prénuptiale

Résultats

En début de plan, l'animateur s'est déplacé sur l'ensemble des sites présentant un potentiel pour la migration prénuptiale. De nombreux acteurs locaux ont été rencontrés : Fédérations de chasse, Ligues pour la Protection des Oiseaux, Parcs Naturels Régionaux, Réserves… Depuis, des échanges réguliers se sont installés entre certaines structures afin de réaliser des suivis, améliorer la gestion et/ou réfléchir au montage de projets en faveur de la Barge à queue noire.

A ce stade, les structures comme les Réserves ou les Parcs naturels intègrent l'enjeu et ont pu mettre en place quelques actions d'amélioration de gestion en partenariat avec les exploitants. Cependant, ces dernières restent marginales.

En Camargue, une réunion s'est tenue le 03/05/2016 avec l'ensemble des acteurs locaux afin de présenter les enjeux liés à l'espèce et envisager de mettre en place une gestion de l'eau mieux adaptée (Annexe 5). Cependant, étant donnée la complexité de cette

problématique avec la multitude d'usages dépendants des zones humides en Camargue, aucun projet concret n'a émergé suite à ces échanges. Des suivis de la migration de l'avifaune aquatique sont cependant régulièrement réalisés sous forme de comptages terrestres et aériens pour la Barge à queue noire (voir bilan fiche action 7).

Dans le Gard, la Charente-Maritime, la Gironde et le Pas-de-Calais, des échanges réguliers ont également lieu avec les acteurs locaux (notamment avec les Fédérations des chasseurs), mais les modes de gestion n'ont à ce stade pas évolué : contexte difficile, manque de financements… Des projets devraient dépendant voir le jour en 2021 et les années suivantes avec des potentialités intéressantes pour la nidification.

Perspectives

Compte-tenu des différents contextes locaux, des enjeux liés à la migration prénuptiale moins bien intégrés que pour la nidification, cette action nécessite beaucoup de temps de prise de contacts, d'échanges et de concertation avant de voir des projets se mettre en place. L'enjeu est cependant bien réel et il est nécessaire de poursuivre les efforts et faciliter autant que possible la réalisation d'actions.

Préconisation : Modifier et fusionner avec l'action 3.3.

- Etudier la nouvelle répartition des principaux sites de halte prénuptiale.
- Communiquer, sensibiliser les acteurs sur l'importance du rôle des sites de halte prénuptiale pour la migration de la BQN.
- S'assurer de la bonne gestion des principaux sites de halte prénuptiale au moment du pic de migration (niveaux d'eau notamment).

Synthèse des objectifs n°3 et 4

→ Actions et travaux liés aux enjeux de migration prénuptiale

« Maintenir ou restaurer les milieux utilisés par la Barge à queue noire continentale en halte prénuptiale sur les sites historiques que sont le marais Poitevin, notamment la Vallée du Lay, et les Basses Vallées angevines. »

« Maintenir ou restaurer les milieux utilisés par la Barge à queue noire continentale en halte prénuptiale, sur des sites nouveaux ou à fort potentiel. »

Réalisation des actions

3.1.	En cours – En partie réalisée
3.2.	Non réalisée
3.3.	En cours – En partie réalisée
4.	En cours – En partie réalisée

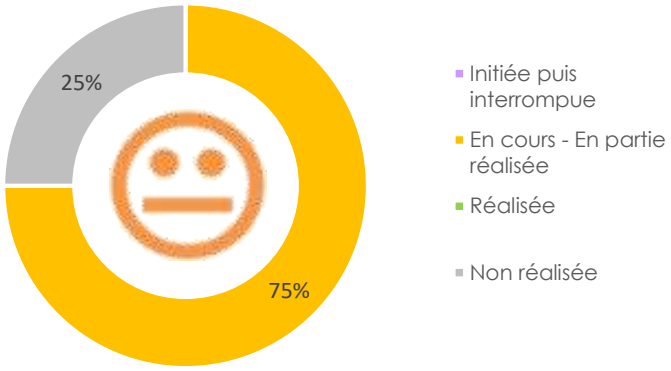

Connaissance produite

Voir bibliographie.

Atteinte des objectifs

Des travaux et études ont été menés au cours du plan, notamment en Basses vallées angevines et en lien avec la LPO de Maine-et-Loire. Néanmoins ceux-ci auraient pu être plus ambitieux si la réglementation relative à la compensation du défrichement avait évolué en faveur des habitats prairiaux. L'ensemble des acteurs de l'environnement est dans l'attente de la parution d'un nouveau décret en ce sens. En Marais poitevin, les conventionnements avec les collectivités n'ont pas été à la hauteur des résultats escomptés. Les efforts doivent se poursuivre en ce sens.

Concernant les nouveaux sites à fort potentiel pour la migration prénuptiale, il serait intéressant de connaître plus précisément la localisation de ces derniers afin de mieux cibler les efforts de communication et sensibilisation et de travailler sur l'adaptation de la gestion, hydraulique notamment.

Objectif n°5 : Recueillir des informations pour améliorer les connaissances sur les barges à queue noire nicheuses françaises, en particulier sur la productivité, leurs déplacements, leur fidélité aux sites, et leur survie *(L. l. limosa)*.

5.1. Répertorier et cartographier les sites accueillants ou ayant accueilli des barges à queue noire nicheuses

DOMAINE	OBJECTIFS	PRIORITE	ETAT FINAL
Etude	5	1	😐

Objectifs de l'action

- Connaître la localisation actuelle et historique des couples nicheurs en France
- Réaliser une analyse de l'évolution spatiale et temporelle des couples nicheurs en France sur une durée *a minima* égale à celle du plan

Résultats

Les localisations des couples nicheurs sont connues précisément par les acteurs locaux et transmises au coordinateur Espèces Nicheuses Rares et Menacées (ENRM). Toutefois, il n'a pas été mis en place au cours du plan de remontées régulières à la structure animatrice, ne permettant pas une analyse annuelle fine de l'évolution spatiale et temporelle de la population à l'échelle nationale.

Les cartographies présentées illustrent les données des couples nicheurs comptabilisés en 2019 (Source ENRM), comparées à 2015 et 1995 (Source Ornithos 23-1 : 2-15 (2016), F. Robin). Ces données étant confidentielles, la cartographie indique les départements concernés mais pas la localisation précise des couples nicheurs.

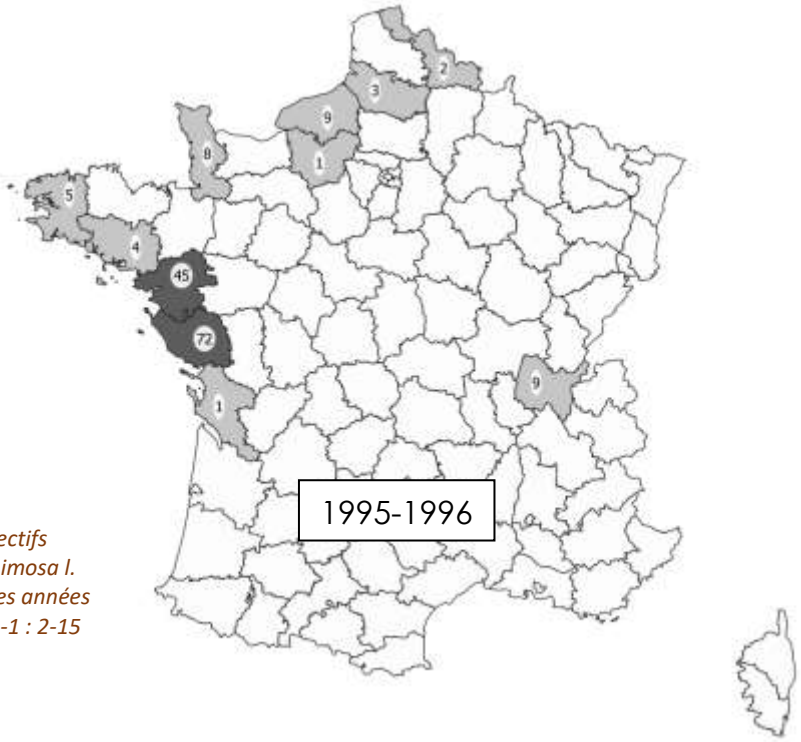

Figure 6 : Répartition départementale des effectifs nicheurs probables de Limosa l. limosa en France pour les années 1995-1996 (Ornithos 23-1 : 2-15 (2016), F. Robin)

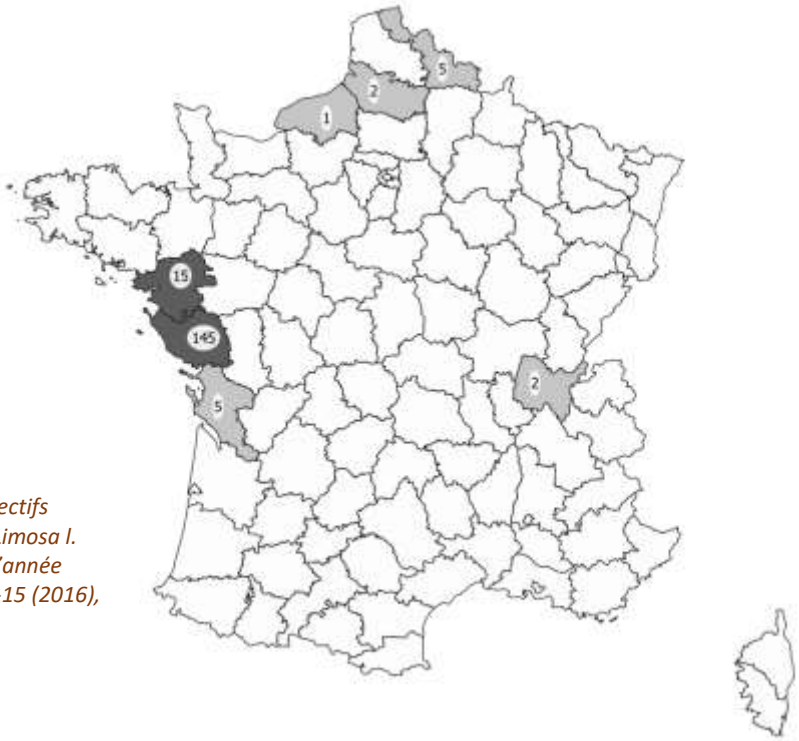

Figure 7 : Répartition départementale des effectifs nicheurs probables de Limosa l. limosa en France pour l'année 2015 (Ornithos 23-1 : 2-15 (2016), F. Robin)

Figure 8 : Répartition départementale des effectifs nicheurs probables de Limosa l. limosa en France pour l'année 2019 (Réseau ENRM)

Perspectives

La prospection est efficace localement et les données acquises sont donc suffisantes pour répondre aux objectifs de cette action. Seule la communication et la transmission des données entre acteurs doivent être améliorées afin de permettre une analyse des celles-ci à l'échelle nationale, ce qui est un des principaux intérêts de la mise en place d'un PNG.

Préconisation : Maintenir.

- Mettre en place des échanges plus réguliers entre acteurs et une transmission des données annuelle dans un format prédéterminé.

5.2. Poursuivre et intensifier le suivi de la population nicheuse en France

DOMAINE	OBJECTIFS	PRIORITE	ETAT FINAL
Etude	5	1	

Objectifs de l'action

- Poursuivre les suivis de la population nicheuse en France
- Publier les résultats annuellement dans une revue spécialisée

Couple de Barge à queue noire – Marion Rabourdin (LPO85)

Résultats

Les suivis de la population nicheuse des Barges à queue noire sont réalisés tous les ans par les structures locales (PNR, LPO, Réserves, FDC, associations locales…) sur fonds publics sur l'ensemble des secteurs à enjeux et/ou par des d'ornithologues bénévoles.

Les résultats transmis par le coordinateur ENRM depuis 2000 permettent d'appréhender l'évolution du nombre de couples nicheurs par secteur ainsi qu'au niveau national.

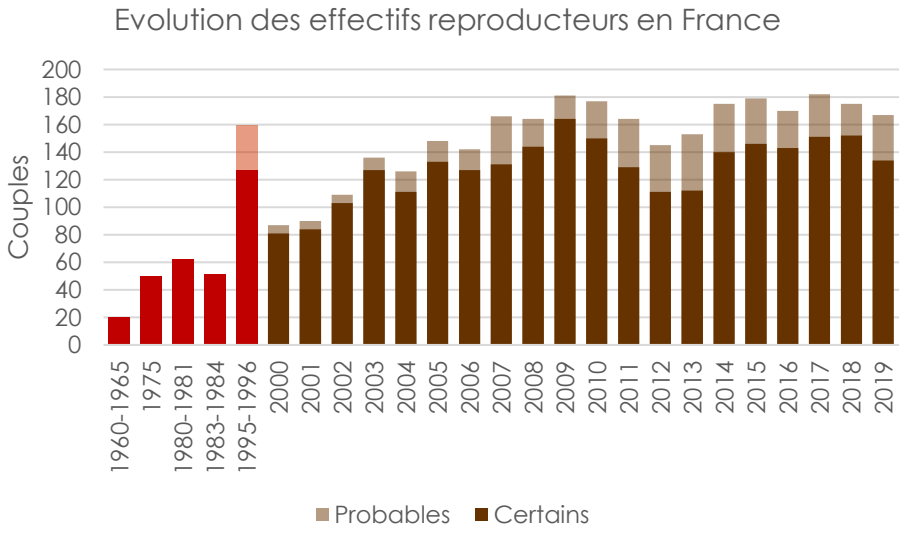

Figure 9 : Evolution des effectifs reproducteurs en France – en rouge, les recensements sont ceux réalisés avant la mise en place du protocole ENRM (sources : Dubois & Mahéo (1986) ; Deceuninck & Mahéo, 1998 ; Réseau ENRM)

Les résultats nationaux ont été publiés dans la revue Ornithos en 2016 et 2018 et l'information a en plus été communiquée lors des Comités de Pilotage annuels du plan.

Perspectives

Le travail de suivi de la population nicheuse est la résultante des efforts réalisés par l'ensemble des acteurs agissant pour la préservation de l'espèce. Cette fiche-action dédiée est donc indispensable dans un PNG et doit être pérennisée. Pour ce faire, les financeurs des différentes régions doivent être mieux informés sur les enjeux afin de faciliter autant que possible l'ensemble des demandes faites à ce sujet, au risque que certains suivis s'arrêtent. La fréquence des publications pourrait également être augmentée.

Préconisation : Maintenir.

5.3. Evaluer la prédation exercée sur les pontes de Barges à queue noire

DOMAINE	OBJECTIFS	PRIORITE	ETAT FINAL
Etude	5	2	☹

Objectifs de l'action

- Définir un protocole d'étude répondant à l'action
- Rechercher si des corrélations existent entre paysages, gestion des habitats et présence de prédateurs

Résultats

Cette action n'a pas été réalisée. Il s'agit d'un sujet sensible et il n'y a pas consensus au sein des différents acteurs de la protection de l'environnement sur la nécessité ou non d'évaluer la prédation.

Il faut cependant préciser que parmi les pays européens concernés par les enjeux de Barge à queue noire, la France est l'un des seuls pays qui n'étudie pas la prédation malgré le fait qu'elle soit identifiée comme la dégradation des habitats comme l'une des deux menaces ayant les impacts les plus forts sur la dégradation des populations dans le plan d'action international pour la conservation de la Barge à queue noire (2008-2028).

Threat	Impact
Habitat loss & degradation on the breeding grounds	High
Hunting	Unknown
Pollution	Unknown
Human disturbance	Low
Predation of nests and chicks	High
Climate change	Unknown
Renewable energy production: wind and solar farms only	Low

Figure 10 : Impacts des principales menaces identifiées dans le plan d'action international pour la conservation de la Barge à queue noire (2008-2028)

Perspectives

Si des financements étaient mobilisables pour la réalisation de ce type d'évaluation en France, les connaissances à disposition sont suffisantes pour la définition du protocole et la réalisation de l'étude, qui devra intégrer la notion de paysage. Il est nécessaire de trancher sur la nécessité ou non de réaliser cette action en France.

Préconisation : Maintenir si décision actée d'évaluer la prédation en France.

- Etudier la bibliographie déjà existante en Europe.
- Mettre en place des études spécifiques aux milieux français.

5.4. Améliorer les connaissances sur les Barges à queue noire nées en France

DOMAINE	OBJECTIFS	PRIORITE	ETAT FINAL
Etude	5	1	

Equipe de comptage des Barges à queue noire en Brière © Alice Petit

Objectifs de l'action

- Poursuivre le marquage des individus en Marais breton (baguage et outils télémétriques) et étendre à d'autres zones productives
- Développer les partenariats avec les équipes et programmes étrangers
- Développer le réseau d'observateurs pour la collecte des données sur les individus marqués

Résultats

Cette action est principalement réalisée par la LPO (France et structures locales) et son réseau de bénévoles ainsi que dans le cadre du Programme personnel PP600 porté depuis 2011 par Frédéric Robin. Les informations ci-dessous sont issues du bilan 2019 du « Programme de suivi et de protection de la Barge à queue noire en Marais breton » (Dulac, 2020).

La campagne de baguage s'étend de début mars jusqu'à mi-août avec deux pics début avril et fin mai (arrivée et départ autour de la nidification), et en grande majorité en Marais breton. Les figures 7 et 8 montrent que le nombre d'oiseaux marqués diminue depuis 2014. Ceci est probablement lié à un phénomène d'habituation (et donc de méfiance) des oiseaux. Les adultes se montrent désormais très peu enclins à entrer dans les cages, et sont plus vigilants lors des tentatives de capture de poussins.
Cependant, le nombre total d'oiseaux marqués augmentant tout de même, et le taux de survie étant assez élevé (F. Robin, comm. pers.), les contrôles restent nombreux. Par ailleurs, en 2019, des poussins déjà bagués ont été recapturés quelques jours avant leur envol. Il n'y a pas eu de baguage en 2020 à cause du Covid-19.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total
Nb poussins	32	11	30	27 *	22	18	12	23	**175**
Nb adultes			19	9	8	1	0	1	**38**
TOTAL marquages	**32**	**11**	**49**	**36**	**30**	**19**	**12**	**24**	**213**

*dont 2 en Marais poitevin. Pour les autres années, seul le Marais breton est concerné.

Figure 11 : Effectifs annuels de Barges à queue noires marquées depuis 2012 en France – LPO

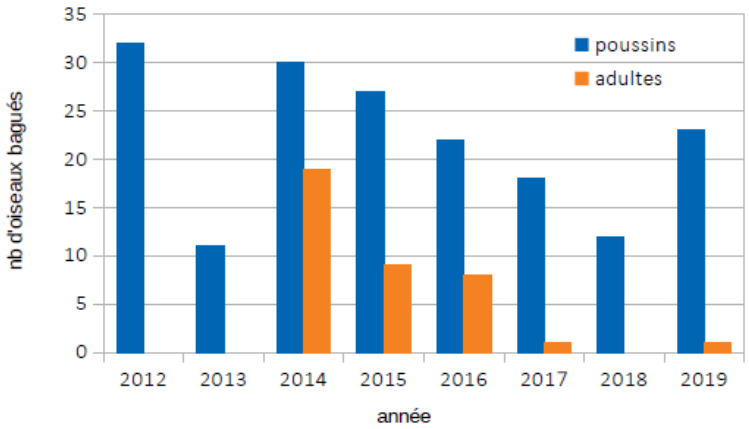

Figure 12 : Evolution du nombre de marquages sur poussins et adultes – LPO

En 2014, 20 GLS (Geographic Location Systems) ont été posés sur des individus adultes et 4 ont pu être récupérés jusqu'à aujourd'hui.

A partir de 2018 et en parallèle des opérations de marquage, des sondes températures ont été posées sur une vingtaine de nids afin d'évaluer le succès de la reproduction (Tableau 9) et de préciser les périodes d'éclosion.

Tableau 9 : Eléments d'étude sur le succès d'éclosion en Marais breton (Murarasu, 2018 ; Robert, 2019)

	2018	**2019**
Echec	12	7
Succès	11	13
Succès %	47,8	65,0

Pour les deux années, 43 nids ont été équipés de sondes de température, avec un taux de succès de 48 % en 2018 (n=23, Murarasu, 2018) et de 65 % en 2019 (n=20, Robert, 2019), ce qui est relativement élevé.
L'échantillon reste toutefois assez faible et ne permet pas de tirer des conclusions sur les paramètres environnementaux qui influencent la réussite d'éclosion.

Le travail du réseau d'observateurs des individus marqués permet d'illustrer les durées de présence des oiseaux en France. Ces informations du réseau sont transmises par le réseau via une plateforme de saisie de données (Français – Anglais) mise en place en 2016.

Toutes années comprises, les observations d'oiseaux du programme réalisées en France s'étendent du 26 février au 17 septembre. Plus de 1 000 lectures ont été réalisées au total depuis 2012, pour 117 oiseaux différents du programme de marquage PP600, dans 6 pays différents allant des Pays Bas (1 donnée) au Sénégal (Figures 9 et 10).

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total
Nb d'observations	8	14	70	237	205	229	144	104	1 011
Nb d'oiseaux différents concernés	7	4	29	48	56	59	55	45	117

Figure 13 : Nombre d'observations d'oiseaux du programme PP600 effectuées par le réseau d'observateurs sur l'ensemble de la route de migration des barges (Europe et Afrique)

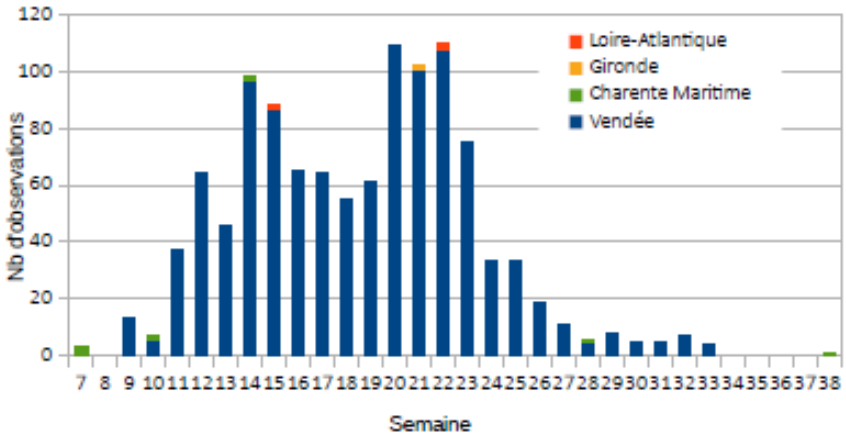

Figure 14 : Nombre d'observations réalisées d'oiseaux du programme de baguage des nicheurs français, toutes années confondues (semaine 7 = 10 février ; semaine 38 = 15 septembre)

Depuis le début de la campagne de baguage, au moins 45 des oiseaux ont été observés à l'étranger pour un total de 97 observations (Figure 15) :

- 40 en péninsule Ibérique (12 en Espagne et 32 au Portugal, plusieurs oiseaux ont fréquenté les 2 pays) ;
- 7 en Afrique de l'Ouest (1 en Mauritanie, 6 au Sénégal) ;
- 1 aux Pays-Bas.

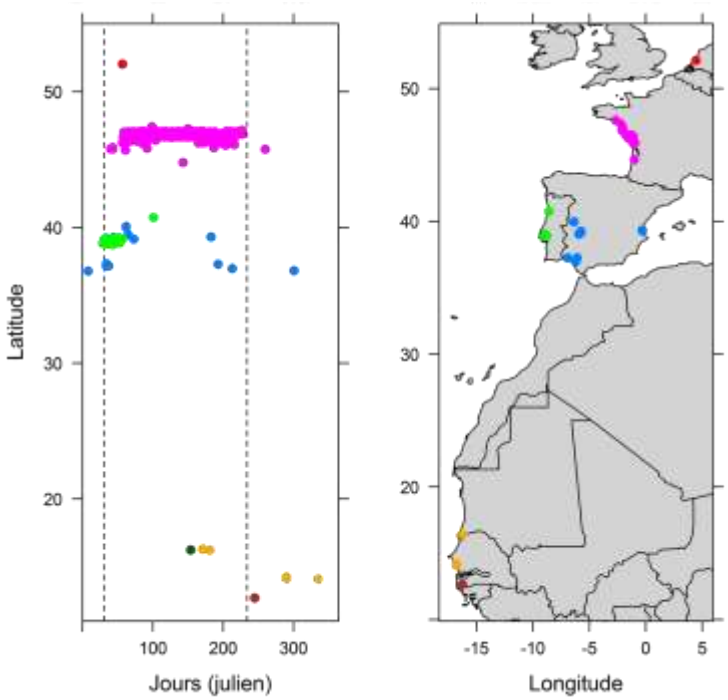

Des observations sont réalisées en dehors de France tout au long de l'année. Il faut toutefois noter que la majorité d'entre elles provient de la péninsule Ibérique aux mois de janvier – février (preuve de l'hivernage européen de certains oiseaux de la sous-espèce *limosa*).

Figure 15 : Dates et lieux des observations d'oiseaux du programme PP600, toutes années confondues.

A gauche : latitude à laquelle les oiseaux ont été observés (1 point = 1 observation) en fonction du jour de l'année ; à droite : cartographie des observations. Sur les 2 figures, points en rouge : oiseaux observés aux Pays-Bas, rose : France, bleu : Espagne, vert clair : Portugal, vert foncé : Mauritanie ; orange : Sénégal -. Robin/LPO

En 2017, la LPO 85 a réalisé une étude portant sur la réévaluation de la population en Marais breton. Bien que la méthode des proportions utilisée présente des biais dus aux conditions nécessaires à son application (pression de baguage forte et homogène, population fermée ou quasi-fermée, pourcentage d'individus non reproducteurs présents négligeable ou connu, mobilité des individus entre sites réduite), elle conclut à des estimations de population à la hausse en Marais breton vendéen (230 à 549 individus reproducteurs) ce qui confirme l'importance de ce site dans la conservation de l'espèce (Blanc, 2017).

Enfin, c'est également la LPO 85 qui participe aux réunions d'échanges avec les équipes étrangères mais il n'y a pas de comptes rendus de celles-ci disponibles à la connaissance de la structure animatrice pour compléter les résultats de cette action au niveau du plan.

Perspectives

Cette action est essentielle à la compréhension des exigences de l'espèce, tant pour la reproduction que pour ses déplacements. Elle permet de définir les caractéristiques écologiques d'accueil et de gestion optimales. Le travail initié est à poursuivre et les financements mobilisables doivent perdurer. Il est notamment nécessaire de poursuivre la recherche encore plusieurs années avant de pouvoir éventuellement en retirer des conclusions fiables. A nouveau, la communication entre les différents acteurs pourrait être améliorée, en particulier vers la structure animatrice afin d'alimenter le plan.

Préconisation : Maintenir.

- Structurer pour améliorer les échanges entre acteurs.
- Maintenir la mobilisation des partenaires financiers.
- Avoir des retours quant aux échanges internationaux.

Objectif n° 6 : Continuer le suivi des effectifs hivernants et de leur répartition de façon à évaluer l'évolution de cette population (*L. l. islandica*).

6.Poursuivre les dénombrements annuels de limicoles à la mi-janvier

DOMAINE	OBJECTIFS	PRIORITE	ETAT FINAL
Etude	6	1	

Objectifs de l'action

- Connaître et suivre le nombre annuel de Barges à queue noire hivernantes en France et en Europe
- Réaliser une cartographie évolutive de leur répartition sur les côtes françaises

Résultats

Ces suivis, réalisés tous les ans, sont coordonnés au niveau national par la LPO et une synthèse sur l'hivernage des limicoles côtiers est réalisée depuis une trentaine d'année par l'ONCFS (devenu OFB). Concernant la Barge à queue noire, une extraction du bilan des comptages Wetlands International 2019 montre les principaux sites d'hivernage (Baie de Bourgneuf – Île de Noirmoutier, Presqu'île Guérandaise dont Traicts du Croisic, Baie de l'Aiguillon et Pointe d'Arçay, Réserve naturelle de Moëze…) de la sous-espèce islandaise avec 35 838 individus dénombrés sur 37 sites au total (Figure 13). Le nombre de sites suivis varie entre 30 et 40 et sont sensiblement toujours les mêmes.

TOP 10 - Sites	Nombre d'individus
Baie de Bourgneuf - Île de Noirmoutier*	7 989
Presqu'île Guérandaise dont Traicts du Croisic*	7 987
Baie de l'Aiguillon et Pointe d'Arcay*	5 920
Réserve Naturelle de Moëze (Charente-Seudre)*	5 570
Ile de Ré*	2 541
Baie du Mont-Saint-Michel*	1 756
Golfe du Morbihan*	1 729
Bassin d'Arcachon**	847
Baie de Vilaine	237
Baie des Veys	178

Nb sites d'importance internationale : 7*
*Nb sites d'importance nationale** : 8*

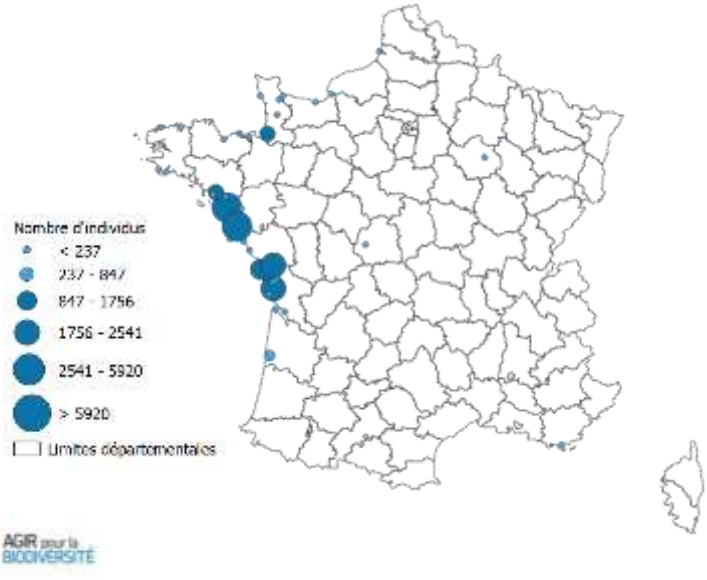

Figure 16 : Distribution 2019 de la population hivernante de Barge à queue noire (LPO (2020) Comptage Wetlands des oiseaux d'eau à la mi-janvier en France métropolitaine)

D'autre part, les effectifs nationaux moyens cumulés sur 5 ans montrent une augmentation des effectifs dénombrés en France lors des comptages à la mi-janvier depuis 1995-1999 passant de près de 7 000 individus à près de 30 000 individus en 2015-2019 (Figure 17).

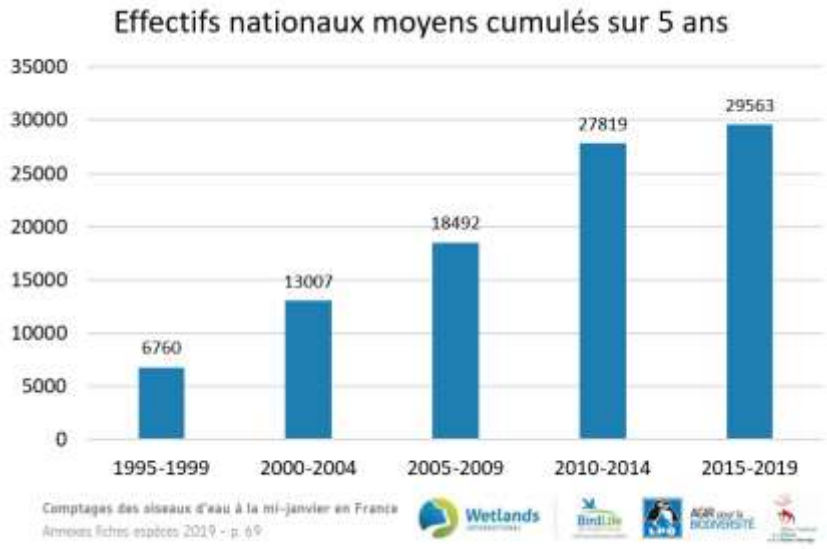

Figure 17 : Distribution 2019 de la population hivernante de Barge à queue noire

Perspectives

Le réseau et le fonctionnement mis en place sont bien établis et sont à poursuivre concernant la Barge à queue noire.

Préconisation : Maintenir.

Objectif n°7 : Suivre les stationnements de barges à queue noire en halte prénuptiale.

7. Poursuivre et étendre le suivi des effectifs stationnant en halte prénuptiale sur les principaux sites

DOMAINE	OBJECTIFS	PRIORITE	ETAT FINAL
Etude	7	1	

Barges à queue noire en halte migratoire - © Dominique Gest

Objectifs de l'action

- Mutualiser et coordonner les suivis entre le Marais poitevin et les Basses vallées angevines
- Réaliser un bilan annuel
- Étendre la démarche sur des sites habituellement non dénombrés si d'autres acteurs sont intéressés

Résultats

En Camargue, des suivis de la migration de l'avifaune aquatique sont régulièrement réalisés sous forme de comptages terrestres et aériens pour la Barge à queue noire :

Tableau 10 : Synthèse des comptages prénuptiaux terrestres et aériens en Camargue (Tour du Valat)

Comptages terrestres	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de suivis (Février – mars)	2	4	5	7	3	5
Nombres de sites	1	3	5	4	3	4
Nombre de BQN observées	131	1082	307	395	21	224

Comptages aériens	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de BQN observées - Février	3400	620	1 570	1 400	200	2 400
Nombre de BQN observées - Mars	3600	4 050	1 060	1 900	3 900	*

*NR (Covid19)

Ces données à l'échelle de la Camargue sont centralisées et transmises par La Tour du Valat. Elles regroupent des données recueillies selon des protocoles différents : observations ponctuelles, comptages terrestres et aériens. Sans plus d'analyse, ce sont des estimations qui mettent en évidence l'importance de la Camargue pour l'espèce en période prénuptiale. A noter également qu'en Camargue, deux sites ont identifié la BQN comme espèce à enjeu de conservation : la RNN de Camargue et la RNN des Marais du Vigueirat.

La Fédération Départementale des Chasseurs du Gard (FDC 30) réalise également des suivis de la migration prénuptiale des Barges à queue noire sur trois sites en Camargue gardoise. Parmi eux, seul le site des Marais de Gargattes-Coutes et Capette révèle la présence de l'espèce :

Tableau 11 : Synthèse des comptages prénuptiaux sur les Marais de Gargattes-Coutes et Capette (FDC 30)

Suivis FDC 30	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de suivis (Février – mars)	8	3	3	8	0*	4**
Nombre de BQN observées	1334	665	182	567		358

* Mise en assec précoce du marais
** Covid19 : Interruption prématurée des suivis

Afin de mesurer les stationnements prénuptiaux de Barges à queue noire sur des sites habituellement peu suivis, les Fédérations Départementales des Chasseurs de Charente-Maritime, Gironde et Vendée (FDC17, FDC33 et FDC85), ont coordonné plusieurs de leurs comptages sur des mares de chasse.
Sept décades ont fait l'objet de suivi entre la mi-février et la mi-avril en 2016. Les zones suivies étaient respectivement :

- un réseau de mares échantillonnées sur les marais de Rochefort et de Brouage (17) ;
- les marais du Bas- et Nord-Médoc via des circuits prédéfinis (33) ;
- un réseau d'une trentaine de mares et plusieurs grands communaux (85).

Ce suivi a donc également valeur d'indicateurs et ne constitue pas un dénombrement exhaustif des Barges à queue noire en stationnement sur ces entités humides :

Tableau 12 : Synthèse des comptages prénuptiaux sur les mares de chasse (FDC 17, 33 et 85)

Date	Communaux		Total Communaux	Mares			Total Mares	Total général
	33	**85**		**17**	**33**	**85**		
15/02/2016	0	730	**730**	0	0	0	**0**	730
25/02/2016	0	7 185	**7 185**	6	0	56	**62**	7 247
07/03/2016	0	2 369	**2 369**	1 055	7	47	**1 109**	3 478
17/03/2016	726	1 865	**2 591**	276	9	481	**766**	3 357
29/03/2016	234	451	**685**	0	0	64	**64**	749
07/04/2016	48	29	**77**	0	2	48	**50**	127
18/04/2016	0	7	**7**	3	7	9	**19**	26
Total général	**1 008**	**12 636**	**13 644**	**1 340**	**25**	**705**	**2 070**	**15 714**

Au total, 15 714 individus ont été dénombrés pour l'ensemble des suivis, ce qui représente un cumul modéré en comparaison des populations qui peuvent habituellement être observées. Ce constat peut facilement s'expliquer par la fréquence des suivis, qui ne permet pas toujours d'avoir une vision dynamique des stationnements. Cependant, ils donnent des

indications quant à l'utilisation de sites habituellement non référencés (les mares de chasses ou certains communaux girondins).

Pour compléter ces données, la FDC 17 réalise également des suivis en migration prénuptiale sur le site de la Cabane de Moins :

Tableau 13 : Synthèse des comptages prénuptiaux sur le site de la Cabane de Moins (FDC 17)

Suivis FDC 17	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de suivis (Février – mars)	16	9	11	10	9
Nombre de BQN observées	738	2404	1870	368	407

Enfin, des suivis simultanés sur le Marais Poitevin (FDC85, LPO, ONCFS, PNR) et les Basses Vallées Angevines (FDC49, LPO Anjou) ont été réalisés en 2017 et 2018. En Marais Poitevin, ceci a fait l'objet d'un stage de Master 2 en 2017. Les comptages ont eu lieu tous les 3 jours de janvier à avril (Jean, 2017 ; Havet, 2017 ; Havet, 2018). Les études relatives à ces suivis sont téléchargeables sur le site du plan www.plan-bqn.fr.
Les résultats de ces comptages ont confirmé la moindre fréquentation des deux sites par les Barges à queue noire continentales. Ceci s'explique notamment par le déclin global de la population ainsi que par le changement de stratégie de migration : une halte migratoire importante dans les rizières de la péninsule ibérique permettant d'avoir des réserves suffisantes pour ne pas avoir à s'arrêter en France. Il est cependant indispensable de continuer à recréer et maintenir des habitats favorables en France car la pérennité de ces rizières n'est pas assurée.

Perspectives
Le travail réalisé montre l'implication des structures dans le suivi de l'avifaune migratrice. Les données retranscrites dans ce bilan ne sont cependant pas exhaustives à l'échelle nationale et ne suivent pas un protocole standardisé particulier permettant de les interpréter, en tout cas concernant la Barge à queue noire. Il serait donc intéressant, dans un premier temps, de mettre en place un réseau exhaustif intégrant tous les organismes qui réalisent des suivis où la Barge à queue noire est présente, puis, dans un second temps, réfléchir à la mise en place d'un protocole standardisé afin que les données puissent être exploitées.

Préconisation : Modifier.
- Faire évoluer vers l'échelle nationale.
- Recenser de manière exhaustive les structures réalisant des suivis intégrant des données de Barge à queue noire.
- Réfléchir à la mise en place d'un protocole standardisé afin de pouvoir exploiter les données.

Objectif n°8 : Évaluer l'effet de la suspension de la chasse (*L. l. islandica* et *L. l. limosa*).

8.Contribuer à l'évaluation de l'effet de la suspension de la chasse

DOMAINE	OBJECTIFS	PRIORITE	ETAT FINAL
Etude	8	1	😐

Objectifs de l'action

- Compiler les données relatives aux indicateurs d'évaluation sur l'effet de la suspension de la chasse et les transmettre au groupe de travail sur les moratoires
- Analyser les données relatives aux prélèvements

Résultats

Une évaluation des moratoires sur la chasse du Courlis cendré et de la Barge à queue noire a été réalisée en 2018 par l'ONCFS, elle conclut :

« Nous n'avons pas connaissance d'étude ou d'analyse montrant un impact de la mortalité cynégétique, ou de son arrêt, sur le statut de conservation de ces deux espèces. L'examen des indicateurs disponibles ne permet pas de détecter d'effets des moratoires français sur l'évolution des populations concernées de Courlis cendré et de Barge à queue noire. L'hypothèse d'une absence d'effets de ces moratoires sur ces populations, et a fortiori sur ces espèces, est solidement confortée par d'autres expériences similaires en Europe. »

Cependant, il demeure un désaccord sur les conclusions de cette étude au sein du réseau technique et scientifique concerné par les enjeux Barge à queue noire. Tous les ans, une nouvelle décision concernant les moratoires doit être prise et le comité d'experts de la gestion adaptative est alors amené à se réunir et conseiller le Ministère de la transition écologique et solidaire. Voici un extrait de l'avis 2019 concernant l'impact de la chasse :

« Avec presque 10 ans d'arrêt de la chasse pour cette espèce, il ne semble pas y avoir eu d'effet positif sur la tendance décroissante de la population continentale. Les comptages ne permettent pas de détecter d'effet positif du moratoire sur les effectifs de Barge à queue noire (Trolliet 2018, Francesiaz et al. in prep).

La chasse avant 2008 concernait quasi-exclusivement la sous-espèce islandaise, les individus de la sous-espèce continentale ayant déjà quitté (à l'automne) ou pas encore rejoint la France (au printemps), et hivernant plus au sud. Le contexte paraît différent aujourd'hui puisqu'il semble y avoir une présence croissante en France en période hivernale de jeunes individus issus de la population néerlandaise (Bocher et al. 2013). Cette dernière pourrait donc être plus impactée par la chasse si elle réouvrait aujourd'hui qu'elle ne l'a été lorsque la chasse était permise, avant 2008. »

Perspectives

Il reste donc des questions en suspens auxquelles il est nécessaire de répondre :

- A quelle date l'intégralité des barges continentales sont-elles parties de France ?

Pour répondre à cela, il faudrait augmenter la pression de lecture des bagues et en parallèle pouvoir récupérer des plumes afin de faire des analyses isotopiques et « certifier » de l'identification de la sous-espèce. Il serait également intéressant de se rapprocher des

équipes islandaises afin qu'elles puissent intégrer le facteur chasse ou moratoire dans leur programme de suivi de la population des oiseaux nichant en Islande. Actuellement, les données du programme de baguage des nicheurs français montrent que, toutes années comprises, les observations d'oiseaux réalisées en France s'étendent du 26 février au 17 septembre. Des oiseaux de la population nicheuse française sont donc encore sur le territoire au moment de l'ouverture de la chasse au gibier d'eau (dernière décade d'août).

- Les remontées des données de prélèvements seront-elles bien réalisées ?

A l'heure actuelle, la mise en place de la gestion adaptative présente des résultats variables en fonctions des secteurs, de l'espèce etc. Le bon fonctionnement de cet outil est un préalable indispensable au bon suivi de l'effet de la chasse sur la population de barges continentales.

Il existe désormais un Comité d'Experts sur la Gestion Adaptative (CEGA), dédié au traitement de ce type de sujet. Dans le cadre d'un futur plan, il sera possible de prendre plus de recul par rapport à cette thématique en s'appuyant sur le travail du CEGA.

Préconisation : Modifier et fusionner avec l'action 5.4.

- Renseigner l'Etat vis-à-vis des informations acquises dans le plan.
- Augmenter la pression de lecture de bagues en période postnuptiale.
- Réaliser des analyses isotopiques afin de certifier de l'identification de la sous-espèce en période postnuptiale.
- Se rapprocher des équipes islandaises.

Synthèse des objectifs n°5, 6, 7 et 8

→ Actions et études liées aux suivis et aux connaissances

« Recueillir des informations pour améliorer les connaissances sur les Barges à queue noire nicheuses françaises, en particulier sur la productivité, leurs déplacements, leur fidélité aux sites, et leur survie (L. l. limosa). »

« Continuer le suivi des effectifs hivernants et de leur répartition de façon à évaluer l'évolution de cette population (L. l. islandica). »

« Suivre les stationnements de Barges à queue noire en halte prénuptiale. »

« Évaluer l'effet de la suspension de la chasse (L. l. islandica et L. l. limosa). »

Réalisation des actions

5.1.	En cours – En partie réalisée
5.2.	Réalisée
5.3.	Non réalisée – Désaccord entre les acteurs
5.4.	Réalisé
6.	Réalisé
7.	Réalisé
8.	En cours – En partie réalisée

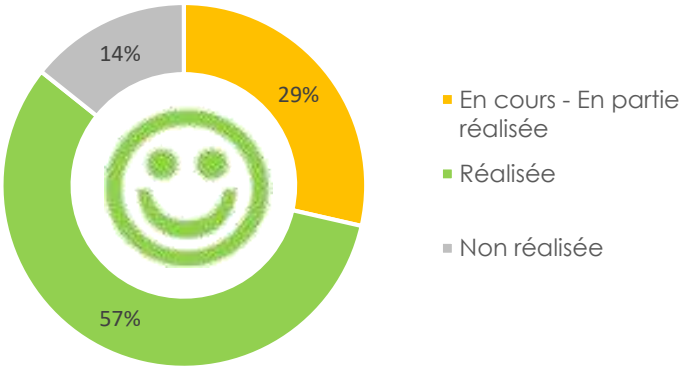

Connaissance produite

Voir bibliographie.

Atteinte des objectifs

Les actions liées aux suivis et aux connaissances des Barges à queue noire sont nombreuses, pertinentes et reflètent l'intérêt des acteurs locaux vis-à-vis des enjeux de l'espèce. Les objectifs 5, 6, 7 et 8 sont globalement atteints même si des améliorations sont à apporter :

- la transmission des données locales pour une synthèse nationale, sa fréquence ainsi que son format doivent être définies et convenues, si besoin au moyen de la signature d'une licence définissant les termes de l'utilisation de ces données (Système d'Information sur la Nature et les Paysages) ;
- une décision quant à la réalisation ou non d'une étude portant sur l'évaluation de la prédation doit être prise ;
- les suivis en halte prénuptiale doivent être développés et structurés de façon à rendre les données exploitables ;
- de nouvelles données doivent être recueillies afin d'évaluer l'effet de la suspension de la chasse.

Objectif n°9 : Assurer la communication nationale et internationale autour du PNG

9.Assurer la communication générale du plan

DOMAINE	OBJECTIFS	PRIORITE	ETAT FINAL
Communication	9	1	

Objectifs de l'action

- Concevoir un site internet dédié au plan
- Assurer la promotion du plan auprès des acteurs impliqués dans la gestion de l'espèce et de ses milieux
- Réaliser des animations et support de communication à l'attention du grand public
- Organiser des évènements collégiaux sur l'espèce, en s'appuyant sur un réseau de partenaires scientifiques et techniques

Résultats

En 2017, un site internet dédié au plan a vu le jour : http://www.plan-bqn.fr. Il synthétise différentes informations sur l'espèce, le PNG ainsi que des photos et des documents téléchargeables : comptes rendus de COPIL, rapports d'activités… Il fait également des liens avec le second site existant sur la Barge à queue noire de la LPO.

Au cours du plan, une partie importante du travail d'animation a consisté à échanger avec les acteurs impliqués dans la gestion de l'espèce et ses milieux afin de mettre en place des actions favorables. De plus, régulièrement, des notes spécifiques ont été rédigées à la demande de partenaires.

En 2018 est paru l'Essentiel du Plan National de Gestion de la Barge à queue noire. Un roll-up a également été créé. Ils regroupent les informations basiques sur l'espèce, permettant ainsi de s'adresser à un public moins informé et de sensibiliser sur la question de la sauvegarde de la Barge à queue noire et de ses habitats. L'Essentiel a été réalisé dans un premier temps en 1000 exemplaires, puis, en fin d'année 2018, le stock étant épuisé, 750 exemplaires supplémentaires ont été imprimés. Il a été diffusé par voie postale à des acteurs ciblés et lors de réunions ou de rencontres dédiées à l'espèce.

En revanche, il n'y a pas eu de séminaire ou d'évènement collégial organisé sur l'espèce.

Perspectives

Les éléments de communication de base étant réalisés et fonctionnels, il pourrait être intéressant de réfléchir à l'intérêt de développer des moyens de communication complémentaires dynamiques et adaptables en temps réels : blogs, réseaux sociaux… Ceux-ci nécessitent néanmoins plus de travail au quotidien. En tout état de cause, l'organisation d'évènements collégiaux sur l'espèce doit être développée dans un futur plan, les échanges et la cohésion entre les acteurs est un point essentiel à faire perdurer.

Préconisation : Maintenir.

- Organiser des séminaires dédiés à l'espèce.
- Développer des outils de communication supplémentaires ?

Objectif n° 10 : Assurer l'animation et coordination du plan

10. Assurer l'animation et la coordination du plan

DOMAINE	OBJECTIFS	PRIORITE	ETAT FINAL
Animation / Coordination	/	1	

Objectifs de l'action

- Accompagner les acteurs du plan et les aider dans la mise en œuvre d'actions
- Retranscrire les actions réalisées dans un rapport d'activités annuel
- Organiser un comité de pilotage annuel
- Suivre les indicateurs de moyens et de résultats identifiés dans le plan en vue de les évaluer

Résultats

La coordination nationale du plan a été assurée par la DREAL Pays de la Loire avec Arnaud Le Nevé jusqu'en 2016 puis Amélie Lecoq par la suite. Quant à l'animation nationale, elle a été confiée à la Fédération des chasseurs de la Vendée et prise en charge par Sébastien Farau jusqu'en fin d'année 2019 puis remplacé par Adeline Leray. Un rapport d'activité a été produit chaque année et est téléchargeable sur le site du plan : http://www.plan-bqn.fr/base-documentaire/. De plus, un comité de pilotage s'est tenu tous les ans et les comptes rendus sont téléchargeables sur le même site internet. Compte tenu des horizons divers des membres du Comité de Pilotage, il faut souligner le bon déroulement systématique de ces réunions, ainsi que les échanges constructifs tout au long du plan, fruits d'un travail d'animation attentif et adapté à toutes les sensibilités.

Concrètement, le travail d'animation a consisté à inciter et accompagner la mise en œuvre de projets, tant sur les plans techniques qu'administratifs (recherche et demandes de financements). En parallèle, la communication et la sensibilisation des différents acteurs du plan, par le biais de supports divers et de la participation à des réunions, ont été réalisées.

Perspectives

Les premières années du plan ont été nécessaires pour le faire connaître auprès des acteurs et des financeurs et mettre en place les premières actions en Pays de la Loire. La dynamique a mis plus de temps à s'installer dans les autres régions françaises mais est désormais bien amorcée, avec des perspectives d'actions intéressantes pour les années à venir.

Préconisation : Maintenir.

- Conserver une animation et une coordination nationales.
- Réfléchir à la mise en place de déclinaisons régionales (si plan « Habitats »).

Synthèse des objectifs n°9 et 10

→ Actions liées à la communication et à l'animation du plan

« Assurer la communication générale du plan »

« Assurer l'animation et la coordination du plan »

Réalisation des actions

9.	Réalisées
10.	

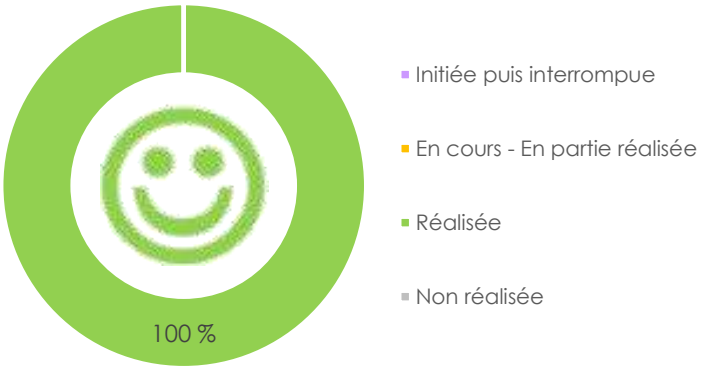

Connaissance produite

Voir bibliographie.

Atteinte des objectifs

La communication, l'animation et la coordination ont été assurées tout au long du plan. Même si certains points auraient pu être approfondis et pourront être améliorés dans un éventuel futur plan, les objectifs sont globalement atteints.

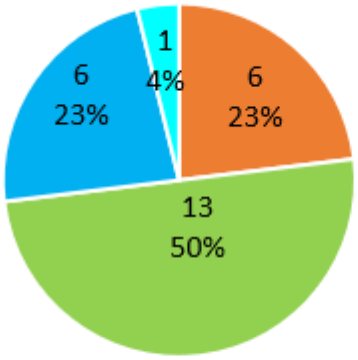

*Evaluation de **la communication** du plan par les acteurs – 26 répondants*

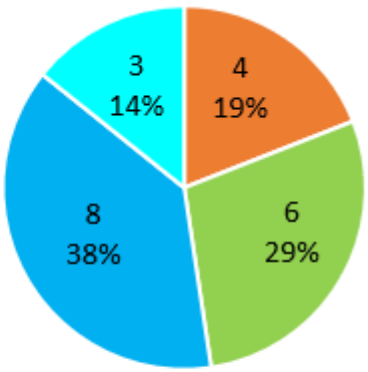

*Evaluation de la **l'animation et la coordination** du plan par les acteurs – 21 répondants*

Bilan financier

Il s'agit ici du bilan financier de l'animation, le plan n'ayant pas d'enveloppe financière dédiée aux actions. Des actions ont toutefois été mises en œuvre et certaines sont détaillées pour exemple dans le présent document, mais les données recensées ne permettent pas de produire un bilan financier exhaustif.

Le Tableau 14 présente les coûts afférents à l'animation pour les six années de mise en œuvre du plan :

Tableau 14 : Coûts annuels relatifs à l'animation du PNG 2015-2020 en faveur de la Barge à queue noire

Année	Temps animateur (heures)	ETP	Coût salarial (€)	Coût autres : déplacements, stagiaire, supports communication… (€)	Coût total (€)
2015	950,75	0,60	49 516,29	/	49 516,29
2016	788	0,50	39 849,00	4 057,40	43 906,40
2017	700	0,44	36 932,00	13 506,69	50 438,69
2018	824	0,52	41 776,80	3 853,35	45 630,15
2019	837,5	0,53	38 784,89	1 966,58	40 751,47
2020*	836	0,53	36 193,56	/	36 193,56

Le Tableau 15 détaille la répartition des financements pour les six années d'animation du plan :

Tableau 15 : Répartition des financements au cours des 6 années d'animation

Année	Coût total (€)	Financements			
		DREAL Pays de la Loire	Fédération Nationale des Chasseurs	Fédération des Chasseurs de Vendée (autofinancement)	Union Nationale des Fédérations Départementales des Chasseurs Côtières
2015	49 516,29	40,4 %	20,2 %	34,4 %	5,0 %
2016	43 906,40	45,6 %	22,8 %	26,0 %	5,7 %
2017	50 438,69	34,9 %	52,3 %	7,5 %	5,2 %
2018	45 630,15	38,1 %	57,1 %	/	4,8 %
2019	40 751,47	37,4 %	56,5 %	/	6,1 %
2020*	36 193,56	38,1 %	57,14 %	/	4,76 %
Total 6 ans	**266 436,56 €**	111 779,51 €	108 403,66 €	32 216,75 €	14 036,62 €

** Les chiffres prévisionnels de 2020 sont donnés à titre indicatif et seront précisés une fois l'année terminée.*

Synthèse générale et perspectives

Synthèse générale des préconisations liées au bilan des fiches-actions

ACTION		PRECONISATIONS (RELATIVES A LA BARGE A QUEUE NOIRE)	
1.1	Evaluer et améliorer les cahiers des charges des MAEc en faveur de la Barge à queue noire	Reconduction	- Réaliser une étude économique nationale sur les MAEC afin de trouver le meilleur compromis entre valeur ajoutée écologique pour la barge et rentabilité économique pour les exploitations agricoles. - Prévoir une rencontre entre les animateurs Natura 2000 concernés par les enjeux BQN afin d'envisager la réalisation de fiches-types territorialisées.
1.2	Favoriser les modalités de gestion sur les sites de reproduction	Reconduction	- Favoriser la maîtrise foncière et d'usage (voir 2.2.) : développer les Zones de Préemption des Espaces Naturels Sensibles (ZPENS), la signature de baux environnementaux, les acquisitions foncières des structures locales (ENS, CELRL…). - Favoriser les démarches locales d'animation foncière. - Conserver, et si pertinent, développer les sites naturels à vocation environnementale types Réserve, Parc naturel, ENS…
1.3	Soutenir l'élevage extensif sur les sites de reproduction et de halte prénuptiale	Reconduction	- Etudier les modèles économiques intégrant les enjeux BQN. - S'assurer que les aides dédiées à l'élevage extensif profitent à la Barge à queue noire (étude MAEc). - Réaliser un document de communication national afin de sensibiliser l'ensemble des territoires.
1.4	Réaliser des travaux hydrauliques	Modification + Fusion 1.5.	- Analyser les résultats des travaux réalisés en fin de plan en Marais breton et Marais poitevin. - Travailler à l'appropriation des enjeux BQN par les services de l'Etat et les structures locales. - Participer aux réunions dédiées à la gestion de l'eau : inscrire les enjeux BQN dans les documents de planification de gestion de l'eau.
1.5	Promouvoir une gestion hydraulique favorable à la Barge à queue noire	Modification + Fusion 1.4.	
1.6	Réaliser une veille au sein des services de l'Etat pour faire appliquer les articles L. 146-6 et R. 146-1 à R. 146-4 du code de l'urbanisme	Modification	- Créer une fiche action unique portant sur les aspects réglementaires liés aux enjeux BQN. - S'assurer que les documents d'urbanisme intègrent les enjeux BQN : faire un rappel aux communes concernées et aux services de l'Etat pour la révision des PLU, SCOT… (courrier).
1.7	Contribuer à l'application d'un taux non-réduit de TVA sur les engrais et produits phytosanitaires	Suppression	/
1.8	Informer les propriétaires fonciers signataires d'une charte ou d'un contrat Natura 2000 du bénéfice de l'exonération partielle ou totale de la TFNB	Modification	- Veiller à la mise à jour des Formulaires Standards de Données (FSD). - S'assurer que les enjeux BQN sont inclus dans les DocOb et maintenus dans le cadre de leur révision.
2.1	Tenir compte dans la SCAP des sites fréquentés par la Barge à queue noire	Reconduction	- Veiller à la prise en compte des enjeux BQN dans la nouvelle stratégie nationale 2020-2030 ainsi que dans ses déclinaisons régionales. - Elargir la fiche-action à l'ensemble des politiques sectorielles de l'Etat (agricole, littoral, urbanisme…).
2.2	Mobiliser les acteurs impliqués dans l'acquisition d'espaces naturels	Reconduction	- Pérenniser l'action en Pays de la Loire et la renforcer dans les autres régions à enjeux en France. - Approfondir le travail avec la SAFER Pays de la Loire pour définir des zones géographiques de vigilance pour la BQN.

3.1	Restaurer ou conserver les prairies dans les Basses Vallées Angevines	Modification + Fusion 3.2.	- Faire évoluer la fiche action en fonction de la nouvelle répartition des haltes prénuptiales en France, qu'il faudra au préalable bien identifier. - Favoriser la reconversion des zones sylvicoles (notamment peupleraies) en prairies dans les espaces à enjeux BQN.
3.2	Réduire la surface où il est autorisé de planter des peupleraies dans les Basses Vallées Angevines	Modification + Fusion 3.1.	
3.3	Améliorer la capacité d'accueil pour les barges à queue noire prénuptiales en Marais poitevin	Modification + Fusion 4.	- Etudier la nouvelle répartition des principaux sites de halte prénuptiale ; - Prévoir plus de temps pour participer à ou organiser des réunions locales pour que les enjeux BQN soient mieux appréhendés.
4	Maintenir ou développer les conditions d'accueil des sites nouveaux ou à fort potentiel pour la migration prénuptiale	Modification + Fusion 3.3.	- Communiquer, sensibiliser les acteurs sur l'importance du rôle des sites de halte prénuptiale pour la migration de la BQN. - S'assurer de la bonne gestion des principaux sites de halte prénuptiale au moment du pic de migration (niveaux d'eau notamment).
5.1	Répertorier et cartographier les sites accueillant ou ayant accueilli des barges à queue noire nicheuses	Reconduction	- Mettre en place des échanges plus réguliers entre acteurs et une transmission des données annuelle dans un format prédéterminé.
5.2	Poursuivre et intensifier le suivi de la population nicheuse en France	Reconduction	/
5.3	Evaluer la prédation exercée sur les pontes de Barge à queue noire	En suspens	- Etudier la bibliographie déjà existante en Europe. - Mettre en place des études spécifiques aux milieux français.
5.4	Améliorer les connaissances sur les barges à queue noire nées en France	Reconduction + Fusion 8.	- Structurer pour améliorer les échanges entre acteurs ; - Maintenir la mobilisation des partenaires financiers ; - Avoir des retours quant aux échanges internationaux.
6	Poursuivre les dénombrements annuels de limicoles à la mi-janvier	Reconduction	/
7	Poursuivre et étendre le suivi des effectifs stationnant en halte prénuptiale sur les principaux sites	Modification	- Faire évoluer vers l'échelle nationale. - Recenser de manière exhaustive les structures réalisant des suivis intégrant des données de BQN. - Réfléchir à la mise en place d'un protocole standardisé afin de pouvoir exploiter les données.
8	Contribuer à l'évaluation de l'effet de la suspension de la chasse	Modification + Fusion 5.4.	- Renseigner l'Etat vis-à-vis des informations acquises dans le plan. - Augmenter la pression de lecture de bagues en période postnuptiale ; - Réaliser des analyses isotopiques afin de certifier de l'identification de la sous-espèce en période postnuptiale. - Se rapprocher des équipes islandaises.
9	Assurer la communication générale du plan	Reconduction	- Organiser des séminaires dédiés à l'espèce. - Développer des outils de communication supplémentaires ?
10	Animation et coordination du plan	Reconduction	- Conserver une animation et une coordination nationales. - Réfléchir à la mise en place de déclinaisons régionales (si plan « Habitats »).

Perspectives suite au PNG 2015-2020 en faveur de la Barge à queue noire

Ce premier plan dédié à la Barge à queue noire et plus précisément à ses deux sous-espèces *Limosa l. limosa* et *Limosa l. islandica* a permis dans un premier temps de faire connaître au niveau national et à toute la diversité des acteurs concernés, les enjeux écologiques spécifiques à cette espèce. Il a également servi à justifier la nécessité de se mobiliser et mettre en place des actions de gestion, de conservation et/ou de restauration en vue d'améliorer la qualité de nos milieux pour cette espèce. Ceci a été rendu possible dans le plan, grâce au financement constant de la Fédération Nationale des Chasseurs, la DREAL des Pays de la Loire, de l'Union Nationale des Fédérations Côtières et de la Fédération des Chasseurs de Vendée (autofinancement) d'un poste d'animation à mi-temps pendant les six ans de mise en œuvre.

Rapidement, la nécessité de réaliser des actions sur les milieux, qui est au cœur de la plupart des fiches-actions, a émergé suite à la concertation avec les différents acteurs. Malheureusement, de nombreux financeurs n'étaient pas prêts, pas suffisamment sensibilisés ou n'étaient pas en mesure de mobiliser des fonds spécifiquement en lien avec le plan Barge à queue noire. Ceci s'est vérifié systématiquement dans les régions autres que les Pays de la Loire tandis que pour cette dernière, des fonds dédiés ont pu être mobilisés ou bien au sein de projets plus larges. Cet aspect financier pour la mise en œuvre d'actions, levier indispensable à la réussite d'un plan, serait à consolider pour la suite.

Quant au devenir du PNG 2015-2020 en faveur de la Barge à queue noire, différents scénarii ont été évoqués en fin de plan, ils sont détaillés ci-après avec leurs avantages et inconvénients :

	Avantages	**Inconvénients**	
Regroupement PNG Barge à queue noire et PNG Courlis cendré	Uniquement administratif.	Espèces n'évoluant pas dans les mêmes habitats – Synergies d'actions difficiles à mettre en place.	
Plan "Habitats"	Déclinaison française d'un document européen existant : Multi-Species Action Plan for the Conservation of Breeding Waders in Wet Grassland Habitats in Europe (2018 – 2028).	8 espèces concernées : Bécasseau variable, **Barge à queue noire**, Chevalier gambette, Bécassine des marais, Courlis cendré, Huîtrier pie, Vanneau huppé, Combattant varié. Mise en œuvre compliqué : multiplication des acteurs concernés, enjeux contradictoires possibles entre espèces.	
PNG Vanneau huppé – Chevalier gambette – Barge à queue noire	Espèces évoluant dans les mêmes habitats – Synergies possibles d'actions. Intérêt pour les financeurs.	Animation plus complexe que pour une espèce. Nécessité de mettre en place des déclinaisons régionales.	
PNG Barge à queue noire n°2	Dynamique bien engagée par le premier plan, perspectives intéressantes.	Nécessité de mobiliser les financeurs, surtout hors Pays de la Loire.	

Bibliographie

Connaissance produite en lien avec l'objectif 1 entre 2015 et 2020

Marais breton :

- *PHELIPPON C. & DULAC P., 2016. Caractérisation et valorisation des zones de nidification de la Barge à queue noire en Marais breton vendéen. LPO Vendée, Communauté de communes Océan-Marais de Monts & DREAL des Pays de la Loire. 26pp.*

Marais de Brière et du Brivet :

- *LEBRUN C., & MARQUET M., 2016. Dénombrement et distribution spatiale des couples nicheurs de Barge à queue noire (Limosa limosa) dans les marais de Brière et du Brivet. PNR de Brière, Agence de l'Eau Loire Bretagne. 32pp.*
- *PETIT A., MARQUET M., 2018. Dénombrement et distribution spatiale des couples nicheurs de Barge à queue noire (Limosa l. limosa) dans les marais de Brière et du Brivet. PNR de Brière, Agence de l'Eau Loire Bretagne. 80pp.*

Marais poitevin :

- *FERNANDEZ F. & SUDRAUD J., 2017. Caractérisation des habitats de reproduction de la Barge à queue noire « continentale », Limosa limosa limosa, dans le Marais poitevin. LPO Vendée. 48pp.*
- *BOBINEAU M., 2017. Amélioration de la gestion printanière des zones humides chassées en faveur de la Barge à queue noire en Marais poitevin. FDC Vendée, DREAL des Pays de la Loire & Agence de l'Eau Loire Bretagne. 59pp.*
- *BOBINEAU M., 2018. Amélioration de la gestion printanière des zones humides chassées en faveur de la Barge à queue noire en Marais poitevin. FDC Vendée. 22pp.*
- *MONEUSE S., & SURDRAUD J., 2018. Suivi de la reproduction de la Barge à queue noire (limosa limosa limosa) en Marais poitevin - Synthèse 2015-2018. LPO Vendée, Fonds Européens de Développement Régional, Région Pays de la Loire. 8pp.*

Pas de Calais :

- *Fédération des Chasseurs du Pas de Calais, 2019. Recensement des Barges à queue noire en période de nidification et contribution à l'amélioration des habitats concernés. FDC Pas de Calais. 15pp.*

Connaissance produite en lien avec les objectifs 3, 4 et 7 entre 2015 et 2020

Basses vallées angevines :

- *HENNIQUE S., HAVET S., LECOQ A., NOUVIAN M. & RIQUET O. (2019). Deuxième plan national d'actions en faveur du Râle des genêts (Crex crex). Bilan national du PNA de juillet 2014 à juin 2019. LPO Anjou, Ministère de la Transition écologique et solidaire & DREAL des Pays de la Loire. 53pp.*
- *HAVET S., 2018. Suivi des stationnements de Barge à queue noire sur les Basses Vallées Angevines. Mise à jour des données 2017 - 2018. Agence de l'Eau Loire Bretagne. DREAL Pays de la Loire. LPO Anjou. 14 p.*

Marais poitevin :

- *JEAN M., 2017. Halte migratoire prénuptiale de la Barge à queue noire, Limosa limosa limosa : réévaluation de la fonctionnalité des sites historiques de la façade Atlantique. LPO France, Agence de l'Eau Loire Bretagne & DREAL Pays de la Loire. 45pp.*

Connaissance produite en lien avec l'objectif 5 entre 2015 et 2020

- *ROBIN F., DULAC P., CROUZIER P., GELINAUD G., GUERET J.-P., MONTFORT D., MOREL F., PHELIPPON C., PIETTE J., TRIPLET P. & ROBIN J.-G., 2016. Nidification de la Barge à queue noire Limosa limosa en France : état des lieux. Ornithos 23-1 : 2-15.*
- *ROBIN F., ROBIN J.-G. & DULAC P., 2016. Démographie de la population de Barge à queue noire Limosa limosa limosa en reproduction dans les marais côtiers du Centre-Ouest de la France : premier bilan de cinq années de suivi. La Gorgebleue 2.0, 013-FV2016, 10 pp.*
- *BLANC B., 2017. Estimation de la taille de la population : un enjeu pour la conservation des espèces menacées. Le cas de Limosa limosa limosa en Marais breton vendéen. Rapport de stage de M1, Université de Rennes 1, LPO Vendée, 23pp.*
- *DULAC P., ROBIN F. & J.-G. ROBIN, 2017. Acquisition de connaissances sur la Barge à queue noire. Bilan de la campagne de baguage 2017 en Marais breton. Rapport LPO Vendée pour l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et la DREAL Pays de la Loire. 16pp.*
- *ROBIN J.-G. & DULAC P., 2018, Les oiseaux nicheurs rares et menacés en France en 2015 - BARGE À QUEUE NOIRE Limosa limosa. Ornithos 25-2 : 57-91.*
- *DULAC P., MURARASU S., ROBIN F. & ROBIN J.-G., 2019. Acquisition de connaissances sur une espèce menacée. Plan national de gestion en faveur de la Barge à queue noire. Bilan de la campagne de baguage 2018 en Vendée. LPO Vendée, pour l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et la DREAL Pays de la Loire, 30pp.*
- *DULAC P., ROBIN F. & ROBIN J.-G., 2020. Programme de suivi et de protection de la Barge à queue noire en Marais breton, année 2019. Bilan. LPO Vendée, pour la DREAL Pays de la Loire, 38pp.*
- *ROBIN J.-G. & DULAC P., 2020, Les oiseaux nicheurs rares et menacés en France en 2016 et 2017 - BARGE À QUEUE NOIRE Limosa limosa. Ornithos 27-2 : 73-111.*
- *MARCHADOUR B., BEAUDOIN J.-C., BESLOT E., BOILEAU N., MONTFORT D., RAITIERE W., TAVENON D. & YESOU P., 2014. Liste rouge des populations d'oiseaux nicheurs des Pays de la Loire. Coordination régionale LPO Pays de la Loire, Bouchemaine, 24 p.*

Connaissance produite en lien avec l'objectif 6 entre 2015 et 2020

Bilans annuels des comptages Wetlands International.

Connaissance produite en lien avec l'objectif 8 entre 2015 et 2020

- *TROLLIET B., 2018. Evaluation des moratoires sur la chasse du Courlis cendré et de la Barge à queue noire. Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage. 128pp.*
- *BACON L., FRANCESIAZ C., GUILLEMAIN M., 2019. Unité Avifaune migratrice - Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage. Gestion adaptative de la barge à queue noire. 19pp.*
- *Conseil d'Experts sur la Gestion Adaptative (CEGA), 2019. Avis du Conseil d'Experts sur la Gestion Adaptative (CEGA) sur la Barge à queue noire Limosa limosa. 6 pp.*

Connaissance produite en lien avec l'objectif 9 entre 2015 et 2020

- *GUICHAOUA F., ROUX M., FARAU S. 2017. L'Essentiel du Plan National de Gestion de la Barge à queue noire. DREAL des Pays de la Loire, Département de Vendée, Fédération Nationale des Chasseurs, Fédération des Chasseurs de la Vendée. 24 pp.*

Sites internet :

- http://www.plan-bqn.fr/
- https://www.bargeaqueuenoire.org/

Annexes

Annexe 1 : Statuts de la Barge à queue noire *60*
Annexe 2 : Questionnaire envoyé aux acteurs du plan *61*
Annexe 3 : Motion portant sur les MAEC *71*
Annexe 4 : Fiche technique MAEC – Barge à queue noire *73*
Annexe 5 : Compte-rendu de la réunion de concertation réalisée en Camargue *75*
Annexe 6 : Tableau récapitulatif du suivi des indicateurs du plan *78*

Annexe 1 : Statuts de la Barge à queue noire

Liste rouge :

Liste rouge mondiale 2017	Liste rouge européenne 2015	Liste rouge française 2011
Quasi menacée	Vulnérable	Vulnérable

Conservation internationale et statut juridique :

Species of Concervation Concern	Annexe de la Directive oiseaux de l'UE Directive 2009/147/EC	Annexe de la Convention de Berne	Annexe de la Convention de Bonn
Catégorie 2 *Espèce dont les populations mondiales sont concentrées en Europe et qui ont un statut de conservation défavorable en Europe*	Annexe II/2	Annexe III	Annexe II

Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA)	Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée
Colonne B 2c6 Sauf *islandica* : Colonne A 3a7	Article 3	Article 1

Annexe 2 : Questionnaire envoyé aux acteurs du plan

▾ Informations structure et contact

NOM et prénom

E-mail pour l'envoi du bilan

Structure et rôle(s) en lien avec le Plan Barge à queue noire

Par quel(s) territoire(s) êtes-vous concerné ?

- ☐ Auvergne Rhône Alpes / Bourgogne Franche Comté / Val de Saône - Dombes
- ☐ Bretagne / Baie d'Audierne
- ☐ Hauts-de-France / Nord
- ☐ Hauts-de-France / Pas de Calais
- ☐ Hauts-de-France / Somme
- ☐ Normandie / Baie de Seine
- ☐ Nouvelle-Aquitaine / Charente-Maritime / Marais de Brouage
- ☐ Nouvelle-Aquitaine / Charente-Maritime / Marais poitevin
- ☐ Nouvelle-Aquitaine / Médoc
- ☐ Occitanie / Camargue gardoise
- ☐ Pays de la Loire / Loire-Atlantique / Brière
- ☐ Pays de la Loire / Loire-Atlantique / Marais breton
- ☐ Pays de la Loire / Maine et Loire / Basses vallées angevines
- ☐ Pays de la Loire / Vendée / Marais breton
- ☐ Pays de la Loire / Vendée / Marais poitevin
- ☐ Autre(s)

Si "Autre(s)", précisez :

▾ Connaissance de l'espèce et communication sur le Plan National de Gestion

Connaissez-vous la Barge à queue noire ?

- ○ Oui
- ○ Non

Connaissez-vous son statut ?

- ○ Oui
- ○ Non

Connaissez-vous le Plan National de Gestion en faveur de la Barge à queue noire ?

- ○ Oui
- ○ Non

L'avez-vous déjà lu ou parcouru ?

- ○ Oui
- ○ Non

Le document est téléchargeable sur : http://www.plan-bqn.fr/base-documentaire/

Connaissez-vous :

	Oui	Non
le site internet dédié ?	○	○
la plaquette « l'essentiel » ?	○	○

Considérez-vous ces outils de communication efficaces et suffisants ?

- ○ Oui
- ○ Non

Si non, quels améliorations et/ou changements souhaiteriez-vous voir apporter ?

Considérez-vous que la communication générale du plan est :

- ○ Insuffisante
- ○ Satisfaisante
- ○ Très satisfaisante
- ○ Excellente
- ○ N'est pas concerné

Expliquez votre réponse :

Commentaires éventuels à ajouter concernant cette rubrique :

Hivernage

La Barge à queue noire hiverne le long du littoral européen sur un nombre assez restreint de sites, localisés dans les îles britanniques, en France et dans la péninsule ibérique. En France, ces individus sont pour le moment exclusivement de la sous-espèce Limosa l. islandica. Depuis 1967, un dénombrement international est assuré avec constance à la mi-janvier par le réseau Wetlands/Birdlife. Ces comptages permettent d'estimer la population totale des limicoles hivernants, dont la Barge à queue noire Limosa l. islandica en France. Ainsi, il a pu être constaté que le nombre de Barges à queue noire fréquentant les côtes françaises en hiver, après avoir régressé jusqu'en 1990, est en augmentation depuis une vingtaine d'années. Leur répartition a également évolué, avec un nombre de site fréquenté grandissant. Afin de continuer à observer la tendance d'évolution de l'espèce sur nos côtes, qui peut caractériser au niveau européen la tendance de la sous-espèce Limosa l. islandica, ces dénombrements se sont poursuivis au cours des 6 années du Plan.

Participez-vous à des comptages à la mi-janvier ?

- ○ Oui
- ○ Non

Connaissez-vous le nombre de sites suivis dans votre département ?

- ○ Oui
- ○ Non

Si oui, combien ?

Ce nombre a-t-il évolué ?

- ○ Oui
- ○ Non

Si oui, comment ?

Commentaires éventuels à ajouter concernant cette rubrique :

Migration prénuptiale : les suivis

Réalisez-vous des suivis de Barges à queue noire en halte prénuptiale ?

- ○ Oui
- ○ Non

Si oui, sur quel(s) site(s) et à quelle(s) date(s) ?

Seriez-vous favorable et partie prenante à la mise en place de suivis coordonnés à l'échelle nationale ?

- ○ Oui
- ○ Non

Considérez-vous que les suivis des effectifs stationnant en halte prénuptiale sont :

- ○ Insuffisants
- ○ Satisfaisants
- ○ Très satisfaisants
- ○ Excellents
- ○ N'est pas concerné

Expliquez votre réponse :

Données à faire parvenir

Dans le cadre de la rédaction du bilan, l'animatrice recense les données concernant les nombres et localisations actuels et historiques des Barges à queue noire comptabilisées en migration prénuptiale.
Si vous n'avez pas déjà été contacté par elle et que vous possédez des données utiles à la réalisation du bilan, merci de contacter : aleray[at]chasse85.fr ou 06-15-24-74-28

Commentaires éventuels à ajouter concernant cette rubrique :

Migration prénuptiale : conditions d'accueil des sites en France

Lors de la migration prénuptiale, outre sur les sites historiques du Marais poitevin et des Basses Vallées Angevines, la Barge à queue noire est fréquemment observée en grand nombre sur d'autres sites : marais du Nord-Médoc, marais de Brouage, Marais breton, Petite Camargue, plaines des Flandres maritimes...

Par quel(s) site(s) êtes-vous concernés pour les enjeux de migration prénuptiale ?

Les gestionnaires et exploitants concernés sont-ils sensibilisés à ces enjeux ?

- ○ Oui
- ○ Non

Si oui, comment ?

Si non, pourquoi ?

Pensez vous que les conditions d'accueil des sites pour la migration prénuptiale en France sont :

- ○ Insuffisantes
- ○ Satisfaisantes
- ○ Très satisfaisantes
- ○ Excellentes
- ○ N'est pas concerné

Expliquez votre réponse :

Commentaires éventuels à ajouter concernant cette rubrique :

▾ Migration prénuptiale : conditions d'accueil en Marais poitevin

Plusieurs communaux (Angles, Grues, Le Langon, Longeville-sur-mer, Triaize...) ne font pas l'objet de conventions de gestion environnementale mais disposent d'un potentiel d'accueil fort pour l'espèce. Ce constat s'applique également à certains sites récemment acquis par des collectivités (ENS du CD85 et du CD17) ou des établissements publics (terrains du CELRL), tout comme aux propriétaires fonciers disposant de complexes prairiaux humides (éleveurs ou chasseurs par exemple).

Pensez-vous que les enjeux liés à la migration prénuptiale de la Barge à queue noire sont bien relayés en Marais poitevin ?

- ○ Oui
- ○ Non

Expliquer votre réponse :

Considérez-vous que les conditions d'accueil pour les Barges à queue noire prénuptiales en Marais poitevin sont :

- ○ Insuffisantes
- ○ Satisfaisantes
- ○ Très satisfaisantes
- ○ Excellentes
- ○ N'est pas concerné

Expliquez votre réponse :

Commentaires éventuels à ajouter concernant cette rubrique :

Nidification : les suivis et la cartographie

Depuis 2004, des suivis sont réalisés tous les ans dans le cadre de l'observatoire national des Espèces Nicheuses Rares et Menacées (ENRM), par un réseau majoritairement composé d'ornithologues volontaires. La pérennité de ces suivis sur l'ensemble des sites français est indispensable pour disposer d'un indicateur fiable sur l'évolution de la population nicheuse nationale et corréler ces données aux modalités de gestion des sites.

Connaissez-vous le réseau ENRM (Espèces Nicheuses Rares et Menacées) ?

- ○ Oui
- ○ Non

Avez-vous déjà participé à des recensements de Barges nicheuses en France ?

- ○ Oui
- ○ Non

Si oui, en quelle(s) année(s) et dans quel(s) secteur(s) en France ?

Le nombre de sites suivis a-t-il évolué au fil des années ?

- ○ Oui
- ○ Non

Si oui, dans quelle(s) mesure(s) ?

Considérez-vous que les suivis de la population nicheuse en France sont :

- ○ Insuffisants
- ○ Satisfaisants
- ○ Très satisfaisants
- ○ Excellents
- ○ N'est pas concerné

Expliquez votre réponse :

Connaissez-vous les principaux secteurs accueillants des couples nicheurs en France ?

- ○ Oui
- ○ Non

Considérez-vous que l'information sur la cartographie des sites accueillants des Barges à queue noire nicheuses est :

- ○ Insuffisante
- ○ Satisfaisante
- ○ Très satisfaisante
- ○ Excellente
- ○ N'est pas concerné

Expliquez votre réponse :

Données à faire parvenir

Dans le cadre de la rédaction du bilan, l'animatrice recense les données concernant les nombres et localisations actuels et historiques des couples nicheurs de Barge à queue noire.
Si vous n'avez pas déjà été contacté par elle et que vous possédez des données utiles à la réalisation du bilan, merci de contacter : aleray[at]chasse85.fr ou 06-15-24-74-28

Commentaires éventuels à ajouter concernant cette rubrique :

Nidification : les connaissances sur les Barges à queue noire nées en France

Outre les objectifs tenant à connaître et améliorer la productivité de l'espèce sur les sites français de reproduction, il est nécessaire de recueillir des informations sur les déplacements des oiseaux reproducteurs et/ou nés en France et leur fidélité aux sites (outils de baguage ou télémétriques). En effet, l'interprétation de ces facteurs participe in fine à définir les conditions optimales d'accueil des couples nicheurs et les modalités de gestion ou caractéristiques écologiques contribuant à leur survie.

Savez-vous effectuer des contrôles de bagues ?

- ○ Oui
- ○ Non

Avez-vous déjà effectué des contrôles de bagues ?

- ○ Oui
- ○ Non

Avez-vous des échanges réguliers avec les équipes étrangères mobilisées dans le suivi des barges ?

- ○ Oui
- ○ Non

Souhaiteriez-vous voir ce volet se développer ?

- ○ Oui
- ○ Non

Si oui, des suggestions ?

Considérez-vous que les connaissances sur les Barges à queue noire nées en France sont :

- ○ Insuffisantes
- ○ Satisfaisantes
- ○ Très satisfaisantes
- ○ Excellentes
- ○ N'est pas concerné

Expliquez votre réponse :

Commentaires éventuels à ajouter concernant cette rubrique :

Nidification : évaluation de la prédation sur les pontes et les poussins

En France, les interactions entre la Barge à queue noire et ses prédateurs sont peu connues. La dynamique française de l'espèce pouvant être liée à sa productivité, et donc aux facteurs qui l'influencent et dont fait partie la prédation, évaluer le niveau de celle-ci et les espèces prédatrices concernées est une action identifiée dans le plan.

Seriez-vous favorable à la mise en place d'une étude permettant d'évaluer plus précisément l'impact de la prédation sur les pontes et les poussins ?

- ○ Oui
- ○ Non

Si oui, avec quel(s) protocole(s) ? Et pouvez-vous citer des sources ?

Si non, pourquoi ?

Considérez-vous que l'évaluation de la prédation exercée sur les pontes de Barges à queue noire en France est :

- ○ Insuffisante
- ○ Satisfaisante
- ○ Très satisfaisante
- ○ Excellente
- ○ N'est pas concerné

Expliquez votre réponse :

Commentaires éventuels à ajouter concernant cette rubrique :

▾ Gestion des habitats : pratiques agricoles et hydrauliques

Existe-t-il des pratiques agricoles ou MAEc favorables à la BQN sur votre territoire ?

- ○ Oui
- ○ Non
- ○ Ne sais pas

Si vous êtes propriétaire et/ou gestionnaire de site(s) présentant des enjeux de reproduction pour la BQN, la gestion de ce(s) site(s) est-elle adaptée à ces enjeux ?

- ○ Oui
- ○ Non
- ○ Ne sais pas

Si non, pourquoi ?

Si oui, sur quel(s) aspect(s) travaillez-vous ?

- ☐ Gestion du pâturage
- ☐ Travaux hydrauliques
- ☐ Gestion hydraulique
- ☐ Autre(s)

Si "Autre(s)", précisez :

Tableur Excel à remplir

Le soutien à l'élevage extensif (maintien des prairies) et la gestion hydraulique sont deux leviers primordiaux pour les enjeux de préservation de la BQN (nidification et halte prénuptiale).
Quelles actions ont été réalisées dans ce but sur votre(vos) territoire(s) ?
Pour répondre, merci de remplir le tableau Excel que vous avez reçu en pièce jointe intitulé "Actions BQN" et de le retourner à l'adresse suivante : aleray@chasse85.fr

Considérez-vous les actions suivantes en faveur de la Barge à queue noire :

	Insuffisantes	Satisfaisantes	Très satisfaisantes	Excellentes	N'est pas concerné
Amélioration des cahiers des charges des MAEc	○	○	○	○	○
Gestion des sites	○	○	○	○	○
Soutien à l'élevage extensif	○	○	○	○	○
Réalisation de travaux hydrauliques	○	○	○	○	○
Promotion d'une gestion hydraulique favorable	○	○	○	○	○

Expliquez vos réponses :

Un travail est en cours autour de la mise en place d'une MAEc spécifique BQN pour la PAC 2021-2027, avez-vous des préconisations à suggérer ?

Commentaires éventuels à ajouter concernant cette rubrique :

Gestion des habitats : évaluation de l'effet de la suspension de la chasse

Une étude portant sur l'évaluation des moratoires sur le Courlis cendré et la Barge à queue noire a été menée en 2018, vous la trouverez sur ce lien : http://www.plan-bqn.fr/base-documentaire/#1520183980131-0fef9a11-33df

Connaissiez-vous cette étude ?

- ○ Oui
- ○ Non

Jugez-vous ce travail suffisant ?

- ○ Oui
- ○ Non

Si non, pourquoi et quelles sont vos préconisations pour compléter ce travail ?

Considérez-vous que l'évaluation de la suspension de la chasse est :

- ○ Insuffisante
- ○ Satisfaisante
- ○ Très satisfaisante
- ○ Excellent
- ○ N'est pas concerné

Expliquez votre réponse :

Commentaires éventuels à ajouter concernant cette rubrique :

Autre thématique : éxonération de la taxe foncière sur le non bâti

L'exonération partielle ou totale de la taxe sur le foncier non-bâti (TFNB – loi du 23 février 2005), peu connue, est possible sur les sites Natura 2000, sous réserve de la signature du propriétaire foncier de la charte en vigueur. Ceci pourrait participer indirectement au maintien des prairies humides naturelles et à leur entretien par pâturage.

Avez-vous été informé sur la possibilité d'exonération partielle ou totale de la TFNB pour les propriétaires signataires d'une charte ou d'un contrat Natura 2000 ?

- ○ Oui
- ○ Non
- ○ N'est pas concerné

Avec vous communiqué sur cette possibilité d'exonération ?

- ○ Oui
- ○ Non
- ○ N'est pas concerné

Si oui, à quelle(s) occasion(s) et quels sont vos retours d'expérience ?

La cas échéant, sur votre territoire, combien de chartes et/ou de contrats Natura 2000 ont été signées suite à l'information sur l'exonération de cette taxe foncière ?

Considérez-vous que l'information des propriétaires fonciers signataires d'une charte ou d'un contrat Natura 2000 du bénéfice de l'exonération partielle ou totale de la Taxe Foncière Non Bâti est :

- ○ Insuffisante
- ○ Satisfaisante
- ○ Très satisfaisante
- ○ Excellente
- ○ N'est pas concerné

Expliquez votre réponse :

Commentaires éventuels à ajouter concernant cette rubrique :

▾ Autre thématique : acquisitions foncières

Étant donné la reproduction très localisée de la Barge à queue noire, la maîtrise foncière et le cas échéant la protection règlementaire des espaces acquis à des niveaux forts semblent prioritaires.

Votre structure ou une structure en lien avec la vôtre a-t-elle fait acquisition de sites à des fins de conservation en lien avec les enjeux Barge à queue noire ?

- ○ Oui
- ○ Non

Tableur Excel à remplir

Si oui, pouvez-vous précisez en remplissant le second tableau Excel que vous avez reçu en pièce jointe intitulé "Foncier BQN" et le retourner à l'adresse suivante : aleray@chasse85.fr

Si non, seriez-vous prêts à vous investir à l'avenir ?

- ○ Oui
- ○ Non

Y a-t-il eu des projets d'acquisition qui ont échoué ?

- ○ Oui
- ○ Non

Si oui, pour quelle(s) raison(s) ?

Considérez-vous que la mobilisation des acteurs impliqués dans l'acquisition d'espaces naturels est :

- ○ Insuffisante
- ○ Satisfaisante
- ○ Très satisfaisante
- ○ Excellente
- ○ N'est pas concerné

Expliquez votre réponse :

Commentaires éventuels à ajouter concernant cette rubrique :

Animation et coordination du plan

Avez-vous déjà été contacté par la personne en charge de l'animation du plan au cours des 5 années ?

	Oui	Non
Par téléphone	○	○
Par mail	○	○

Si vous n'avez pas participé à un ou plusieurs comité(s) de pilotage, pouvez-vous dire pourquoi ?

Considérez-vous la gouvernance actuelle : Animation Fédération des chasseurs de Vendée et coordination DREAL des Pays de la Loire, cohérente et efficace ?

- ○ Oui
- ○ Non

Si non, que préconiseriez-vous ?

Lisez-vous le rapport d'activités annuel disponible sur le site www.plan-bqn.fr ?

- ○ Oui
- ○ Non

Considérez-vous que l'animation et la coordination du plan sont :

- ○ Insuffisantes
- ○ Satisfaisantes
- ○ Très satisfaisantes
- ○ Excellentes
- ○ N'est pas concerné

Expliquez votre réponse :

Commentaires éventuels à ajouter concernant cette rubrique :

Annexe 3 : Motion portant sur les MAEC

Motion pour le maintien de MAEC favorables à la biodiversité jusqu'en 2020, et à long terme

Le Comité de pilotage du Plan National de Gestion de la Barge à queue noire s'est réuni le 15 décembre 2017 à Nantes. Ses membres s'alarment des récentes annonces relatives à l'évolution des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) au sein de plusieurs zones majeures pour la reproduction ou la migration de la Barge à queue noire : suppression de mesures spécifiques (ex. : maintien des baisses en eau), modification des critères d'éligibilité aux dépens des systèmes extensifs (ex. : augmentation des taux de chargement minimum (0,3 vers 0,5 UGB/ha)), diminution des surfaces à engager (60 % contre 80 %), modification des plafonds avec la diminution pour les MAEC les plus ambitieuses et le relèvement pour les MAEC de niveau 1. Ils/elles souhaitent porter leurs inquiétudes à la connaissance des Régions et des ministères en charge de l'Agriculture et de l'Environnement.

En France, la Barge à queue noire est une espèce dont la reproduction est actuellement liée à l'activité agricole. Les études menées récemment sur ses principaux sites de reproduction français (Marais breton, Brière, Marais poitevin) montrent qu'elle fréquente préférentiellement des prairies humides, pâturées extensivement et sans intrants. Le maintien de telles pratiques, moins rentables sur le plan économique, passe en partie par une aide financière actuellement apportée par les MAEC. La suppression partielle de dispositifs existants conduirait les efforts patiemment menés dans le cadre du Plan National de Gestion à des résultats en-dessous des attentes. Ils se traduiraient par une dégradation de l'état de conservation de la Barge à queue noire, alors même que l'espèce est inscrite sur la liste Rouge de l'UICN dans la catégorie « vulnérable » et à l'annexe 2 de la directive oiseaux, conférant à l'Etat français des obligations internationales en matière de conservation des dites populations.

Ces évolutions ne sont en rien guidées par un souci d'efficacité environnementale mais probablement par la volonté de faire des économies aux dépens d'exploitants agricoles soucieux de la biodiversité et/ou de rentrer dans des logiques agricoles où les enjeux environnementaux demeureront marginaux. Le Comité de pilotage tient à rappeler que le versement des aides liées aux MAEC intervient avec trois ans de retard sur la programmation initiale. Ce délai a déjà très largement fragilisé financièrement le réseau d'exploitant(e)s agricoles engagé dans ces mesures. Désormais, il a pour effet pervers de les démotiver et de les conduire à une possible démobilisation en 2020, lors de la nouvelle programmation de ces aides. La conséquence en sera très certainement une intensification des pratiques, généralement peu favorable au développement de la biodiversité.

Les MAEC sont l'un des outils importants qui peuvent contribuer à la conservation de la Barge à queue noire. Elles ont pour avantage de pouvoir lier activités économiques et intérêts écologiques. Leur maintien et leur ambition environnementale sont absolument nécessaires afin de concilier la pérennité des activités agricoles et la sauvegarde des intérêts écologiques qui leur sont liés. C'est pourquoi les membres du Comité de pilotage demandent à l'Etat et aux Régions de prendre les dispositions nécessaires pour ne pas déconstruire le dispositif MAEC d'ici 2020, et ainsi participer à la préservation de la biodiversité dans les milieux agricoles, et notamment de la Barge à queue noire et de ses habitats. Le Comité de pilotage se tient également à disposition des administrations pour contribuer à la construction du futur dispositif à inscrire dans la PAC post-2020.

Liste des membres du Comité de pilotage du Plan National de Gestion de la Barge à queue noire présents le 15 décembre 2017 :

BOBINEAU Maxime, *Fédération Départementale des Chasseurs de la Vendée*
DULAC Perrine, *Ligue pour la Protection des Oiseaux de la Vendée*
FARAU Sébastien, **animateur du plan**, *Fédération Départementale des Chasseurs de la Vendée*
FRANCESIAZ Charlotte, *Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage*
GAUDICHON Gilles, *Conseil Départemental de la Loire-Atlantique*
GUERET Jean-Pierre, *Ligue pour la Protection des Oiseaux*
HENNIQUE Stéphanie, *Ligue pour la Protection des Oiseaux d'Anjou*
JOYEUX Emmanuel, *Office National de la Chasse et de la Faune sauvage*
MARQUET Matthieu, *Parc Naturel Régional de Brière*
MERY Jérôme, *Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente-Maritime*
MONTFORT Didier, *Groupe Guifettes 44*
PETIT Alice, *Parc Naturel Régional de Brière*
ROBIN Frédéric, *Ligue pour la Protection des Oiseaux*
ROBIN Jean-Guy, *Communauté de Communes Océan Marais de Monts*
ROUX Marine, *Fédération Départementale des Chasseurs de la Vendée*
TROLLIET Bertrand, *Office National de la Chasse et de la Faune sauvage*

Abstentions (structures destinataires de la motion) :

BOULIGAND Sandrine, *DREAL des Pays de la Loire*
BOUTROUE Ludivine, *Région des Pays de la Loire*
LECOQ Amélie, *DREAL des Pays de la Loire (structure coordinatrice du plan)*

Contact :

Sébastien FARAU (animateur du plan) – sfarau@chasse85.fr – 02.51.47.80.96.

Fiche technique MAEC – Barge à queue noire

Contexte

La Politique Agricole Commune (PAC) 2014-2020 va se terminer et, comme tous les sept ans, l'adoption du nouveau cadre budgétaire amène à redéfinir ses modalités. Une nouvelle programmation va donc avoir lieu pour la période 2021-2027 et concernera les deux piliers de la PAC. Le premier intègre les mesures de soutien au marché et aux revenus des exploitants agricoles ; le second est lié au développement rural et est cofinancé par les Etats membres. Ce dernier intègre les cofinancements liés aux Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC).

De nouveaux cahiers des charges vont donc être établis (au niveau local par des comités spécifiques puis au sein des Commissions Régionales Agro-Environnementale et Climatique – CRAEC -) avant la fin de l'année 2020 pour une mise en œuvre effective dès 2021. La préparation de ces derniers est prépondérant, d'autant que des retards de paiement allant jusqu'à trois ans, et toujours en cours aujourd'hui, sont subis par les agriculteurs.

Dans le même temps, la Barge à queue noire bénéficie d'un Plan National de Gestion (PNG) qui se termine en 2020. Les suites données à ce plan ne sont pas encore connues mais un bilan sera réalisé en 2020 pour déterminer la pertinence d'une reconduction ou non du PNG, et son format le cas échéant. Dans tous les cas, la fiche action 1.1 du plan priorise la mise en œuvre et l'évaluation des cahiers des charges MAEC favorables à la Barge à queue noire.

Objectifs et mise en œuvre

Les objectifs sont donc, en période de migration prénuptiale comme de reproduction :

- D'évaluer les mesures qui semblent à l'heure actuelle les plus favorables à la Barge à queue noire
- D'établir des propositions de MAEC favorables à l'espèce.
- De définir la pertinence de mesures spécifiques à la Barge à queue noire.

Un panel d'animateurs Natura 2000 concerné par la migration prénuptiale ou la reproduction de la Barge à queue noire est donc sollicité afin de répondre à ces objectifs et de prioriser des propositions. Cette concertation pourra être élargie d'autres partenaires le cas échéant (chambres d'agricultures, naturalistes…), sans perdre de vue le souci d'efficacité recherché.

Caractéristiques des habitats de la Barge à queue noire

a. Migration prénuptiale

La Barge à queue noire, en particulier la sous-espèce continentale *Limosa l. limosa* peut se montrer très opportuniste lors de sa migration prénuptiale et utiliser des zones inondées improbables (labours, prairies bocagères…). Néanmoins, elle fréquente le plus souvent des prairies inondées ou des mares/plans d'eau d'un niveau accessible pour l'alimentation (15-20 cm en moyenne) et à caractère doux ou saumâtre. Les espaces de grande taille sont en général privilégiés (ex. : grands marais communaux du Marais poitevin).

b. Reproduction

L'espèce est bien plus exigeante en termes de sélection de l'habitat de reproduction. Elle affectionne des prairies aux hauteurs et densités de végétation plutôt hétérogènes, pâturées, et à caractère hygrophile. La présence de dépressions humides ou de baisses est important lors de l'installation. La présence de prairies de fauche à proximité est également souvent recherchée ; ces dernières peuvent présenter des zones moins hautes au moment de l'installation et donc favorables à la nidification, tandis que ces dernières serviront aussi à masquer les poussins en fin de printemps. La présence de ressources alimentaires (invertébrés terrestres et aquatiques) est certainement prépondérante tandis que l'éloignement aux chemins/bâtis/haies, et donc des milieux paysagèrement plus ouverts, sont généralement privilégiés.

Modalités de gestion, pratiques favorables et MAEC

L'obtention des caractéristiques citées ci-dessus est donc très liée à l'activité agricole avec notamment la présence de pâturage à caractère extensif et parfois de prairies de fauches plutôt tardives. Dans le même temps, la conservation de l'eau assez tardivement au printemps est également indispensable. Ces deux facteurs génèrent de potentielles contraintes économiques pour les éleveurs, impliquant une baisse du nombre d'animaux, une fauche plus tardive parfois à des périodes où la richesse nutritive est moindre ou encore l'absence d'amendements en raison de la conservation de l'eau.

Ces problématiques sont régulièrement rencontrées lors de la mise en œuvre des MAEC. Plusieurs niveaux sont disponibles (de 1 à 3 en général) et permettent d'ajuster le niveau d'investissement souhaité par tel ou tel exploitant. En l'état, deux études menées en Marais breton par la LPO Vendée (Phelippon et Dulac, 2016) et en Brière par le PNR de Brière (Petit et Marquet, 2018) permettent de mieux saisir les conditions recherchées en période de reproduction, notamment lors de l'installation des couples :

- Pression de pâturage de 0,3 à 0,7 UGB/ha.
- Présence d'eau sur les prairies jusqu'en mai.
- Dépressions humides/baisse à proximité.

En outre, les dates d'éclosion permettent aussi d'alimenter les réflexions quant aux dates de fauche. La date du 10 juin semble en l'état un minimum pour épargner à la fois les nids comme les poussins, et les secondes pontes porteraient à retarder encore plus cette date.

Annexe 5 : Compte-rendu de la réunion de concertation réalisée en Camargue

Compte-rendu de la réunion d'information sur le Plan national de gestion de la Barge à queue noire

Mardi 3 mai 2016

Invités présents :

ARSAC André, Groupe Cynégétique Arlésien et commission chasse du PNR de Camargue
DE FABRITIS Robert, gestionnaire de chasse privée
DESMARIES Jean-Luc, Groupe Cynégétique Arlésien
HEMERY Gaël, PNR de Camargue
LAZIN David, PNR de Camargue
LEVY Mélanie, Fédération Départementale des Chasseurs du Gard
MASSEZ Grégoire, RNN Marais du Vigueirat
MOURONVAL Jean-Baptiste, ONCFS Unité Avifaune migratrice
PETIT Jérémiah, Syndicat mixte de Camargue gardoise
RAYSSAC Marc, gestionnaire de chasse privée
TERNAT Raymond, Fédération Départementale des Chasseurs du Gard
VAN DE WALLE Philippe, RNN de Camargue
FARAU Sébastien, Fédération Départementale des Chasseurs de la Vendée, animateur du PNG BQN

Invité excusé :

AUBERT Benjamin, Chasse communale des Saintes Maries de la Mer.

Pièce jointe au compte-rendu : lien vers le Plan national de gestion de la Barge à queue noire.

Jean-Baptiste MOURONVAL introduit la réunion en remerciant les participants de leur présence. Il rappelle l'ordre du jour qui porte sur la présentation du Plan national de gestion de la Barge à queue noire (PNG BQN), animé par la Fédération Départementale des Chasseurs de la Vendée. Des actions sont potentiellement à mettre en œuvre dans les zones humides de Camargue pour améliorer l'état de conservation de l'espèce.

Sébastien FARAU remercie également les participants de leur présence et le PNR de Camargue pour son accueil. Il explique ensuite la genèse et la mise en œuvre des plans nationaux de gestion, en particulier celui de la Barge à queue noire.

Des informations sont données quant à l'état des deux sous-populations pour lesquelles la France est concernée. La sous-population islandaise *Limosa limosa islandica* connaît une dynamique positive depuis une vingtaine d'années avec des effectifs en augmentation, traduit par un hivernage en augmentation sur les côtes françaises. La sous-population *Limosa limosa limosa* dite « continentale » connaît en revanche un déclin continu, attribué en premier lieu à la dégradation de ses habitats sur ses sites de reproduction, en raison notamment de l'intensification des pratiques agricoles. Cumulé à une prédation accrue, la productivité de l'espèce est extrêmement faible (estimation de 7 % de poussins à l'envol par Schekkerman, 2009) et ne permet pas un renouvellement durable de la population.

L'arc méditerranéen, et plus particulièrement la Camargue, n'est pas concerné par des individus hivernants ou reproducteurs. En revanche, de nombreuses Barges à queue noire utilisent ses zones

humides lors de leurs haltes prénuptiales. Cette étape de leur cycle de vie revêt un enjeu majeur en prévision de la reproduction, où d'importantes ressources énergétiques sont mobilisées par les couples nicheurs. L'accès à d'abondantes ressources alimentaires lors de leurs stationnements prénuptiaux est ainsi indispensable pour reconstituer leurs réserves de graisses et de protéines.

Pour cela, il est nécessaire de disposer de nombreux sites (prairies, marais, étangs…) conservant de l'eau, de fin janvier à mi-avril, à des niveaux adaptés pour la Barge à queue noire. Le principal objectif consisterait donc à améliorer, s'il y a lieu, la gestion hydraulique dans ces milieux humides. Cette action aurait certainement des effets très positifs pour un large cortège de l'avifaune aquatique.
Au-delà de cet effort considérable, une amélioration des connaissances sur les déplacements de l'espèce via les lectures de bagues couleur permettrait d'en savoir plus sur l'origine de ces oiseaux.

Jean-Baptiste MOURONVAL présente ensuite les résultats de comptages aériens réalisés depuis dix ans en Camargue. Un zoom sur les effectifs de Barges à queue noire permet de mesurer l'importance des effectifs à la mi-février et à la mi-mars, des pics allant jusqu'à 16 000 individus ayant été observés. En moyenne, entre 75 et 80 % des barges sont localisées sur des marais chassés, rendus plus attractifs du fait de la gestion de l'eau qui y est menée et, probablement, d'un faible taux de salinité Un exemple de Barge à queue noire suivie par balise ARGOS (Piersma, 2010) caractérise l'enjeu sur le stationnement : cette dernière est partie directement du Mali, pour ne faire qu'une courte halte en Tunisie avant de traverser la Méditerranée vers la Camargue. Trois semaines seront nécessaires pour qu'elle reconstitue ses réserves. Peu de sites de haltes prénuptiales étant connus entre la Camargue et les principaux sites de reproduction (Pays-Bas, Allemagne…), conserver des sites fonctionnels au printemps est un enjeu majeur.

Grégoire MASSEZ présente ensuite les espèces priorisées dans la gestion de la RNN des Marais du Vigueirat. L'enjeu sur la Barge à queue noire est considéré comme modéré. Le nombre de barges en stationnement prénuptial connait, d'après les dénombrements effectués au printemps, une tendance à la diminution, contrairement aux comptages aériens qui montrent une tendance stable. Cette diminution peut être due à la priorisation d'autres modes de gestion de la végétation, notamment en faveur de la roselière.

Marc RAYSSAC remercie les intervenants et souhaite apporter quelques précisions. La Camargue compte environ 4500 chasseurs qui investissent pour l'équivalent de 9 millions d'euros dans la gestion des zones humides. Il regrette l'avancée de la date de fermeture de la chasse au gibier d'eau, qui a eu pour effet collatéral la diminution de l'investissement humain des chasseurs en fin d'hiver et au printemps et en particulier une mise à sec désormais plus précoce (fin janvier) des marais. Ces mesures censées contribuer à la conservation des espèces ont à son sens l'effet contraire. Il lui semble difficile de convaincre des chasseurs gestionnaires de marais d'investir plus financièrement dans la conservation de l'eau hors saison cynégétique. Il est en effet nécessaire de réalimenter régulièrement certains marais, les températures clémentes du sud-est de la France combinées au mistral ne permettant pas parfois de maintenir les niveaux nécessaires. MM. DESMARIES et DE FRABRITIS rejoignent le point de vue de M. RAYSSAC.

Sébastien FARAU explique qu'il est difficile dans le cas présent de discuter d'un décalage des dates de fermeture, bien que l'argumentaire exposé soit recevable. Dans le cadre du Plan national de gestion de la Barge à queue noire, il est seulement envisageable d'améliorer les modalités de gestion, hydraulique en particulier, et pourquoi pas de solliciter des fonds pour y contribuer. Les effets positifs attendus ne se limiteraient pas qu'à la Barge à queue noire.

Raymond TERNAT évoque la possibilité de réaliser dans le cadre du plan un inventaire des différents sites hébergeant des barges en halte migratoire afin d'établir une corrélation avec les modes de gestion hydraulique pratiqués. Il attire également l'attention sur les problématiques de gestion mono-spécifique sur certains sites Natura 2000 qui peuvent se trouver en contradiction avec la gestion favorable à la Barge à queue noire.

Philippe VAN DE WALLE apporte un complément sur le fonctionnement local des barges au printemps, notamment quant à leurs déplacements. Si celles-ci utilisent en majorité des marais chassés lors de leur gagnage diurne, les espaces naturels protégés comme la RNN de Camargue tiennent lieu de remise nocturne.

Des précisions sont apportées par Jean-Baptiste MOURONVAL et Jérémiah PETIT sur la complexité de la gestion de l'eau dans le Gard, que les fonctions multi usages des zones humides rendent assez complexe.

Marc RAYSSAC pense qu'une aide sur la conservation de l'eau en fin d'hiver mobiliserait davantage les gestionnaires privés. Resterait à en définir le cadre et les modalités, mais également à présenter le projet à un plus grand nombre, l'acceptation dépendant de chacun.

Jean-Baptiste MOURONVAL évoque la possibilité de discuter de ces mesures de gestion de l'eau en Commission chasse (& pêche) du PNR de Camargue. André ARSAC pense qu'il pourrait s'agir d'un sujet à débattre si la commission est convoquée.

Gaël HEMERY ne voit pas de contre-indication à ce type d'aides, d'autant qu'elles ont un enjeu avant tout lié à la biodiversité. Mais il s'interroge sur l'origine possible des financements. Sébastien FARAU explique qu'il est possible de solliciter les Agences de l'eau via les DREAL locales, mais qu'une clarification doit être apportée par le ministère sur les possibilités de financement par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée, qui ne finance pas a priori d'actions liées à la biodiversité (ce que confirme Gaël HEMERY). Un retour sera donné à l'ensemble des participants dès que possible.

David LAZIN apporte des compléments quant aux aides possibles, notamment sur les contrats Natura 2000 et les MAEC. Pour les premiers, aucun financement n'a été dégagé par l'Etat les deux dernières années. Cela devrait être également le cas en 2016. La mise en place de contrats reste donc hypothétique. Malgré la rentrée dans un nouveau cycle de cinq ans, il est éventuellement possible de créer une MAEC spécifique. Or, le succès rencontré localement (13 millions budgétisés, 19 millions de souscription au final) fait qu'il semble difficile voire utopique d'envisager cette possibilité. Il faut donc a priori solliciter des sources de financements extérieurs, même si le Parc peut jouer un rôle dans la concertation et l'animation locale.

Raymond TERNAT souhaite en savoir plus sur les travaux de suivi de l'espèce menée en Marais breton par la LPO, notamment sur les objectifs visés. Sébastien FARAU explique qu'un programme de baguage couleurs sur les couples nicheurs est mené depuis 2012 par Frédéric ROBIN (LPO France) avec l'aide de la LPO Vendée. Ce type d'études permet d'en savoir plus sur les déplacements des individus (hivernage, fidélité aux sites…) ainsi que sur les taux de survie. Il n'a en revanche pas connaissances d'autres objectifs et ne peut apporter plus de précisions.

En synthèse, Sébastien FARAU propose de creuser la piste des aides pour la conservation de l'eau au printemps, avec des adaptations au cas par cas (propriétaires privés, espaces naturels protégés…). Ces actions devront à son sens être accompagnées de suivis peut-être plus fréquents sur la répartition des barges, et pourquoi pas sur un cortège plus important d'oiseaux d'eau (décision à prendre localement hors Plan national de gestion). Il serait profitable pour tous les acteurs de valoriser cette gestion par des outils à définir (conférences, réunions d'informations, plaquettes…).

Il est acté que le compte-rendu pourra être diffusé à un plus grand nombre afin d'évaluer l'intérêt des différents acteurs. Il est proposé aux représentants présents de discuter de la pertinence de participer par des actions au Plan national de gestion, avec un retour d'ici le mois de juillet pour se projeter sur 2017. Des compléments d'informations seront fournis dès retour des financeurs.
Sébastien FARAU se tient à disposition des participants pour toute question et est prêt à exposer ce projet devant un plus grand nombre si une dynamique locale émerge.

Annexe 6 : Tableau récapitulatif du suivi des indicateurs du plan

ACTION		Indicateurs de moyen	Indicateurs de résultat
1.1	Evaluer et améliorer les cahiers des charges des MAEc en faveur de la Barge à queue noire	• Nombre de cahier des charges MAEc diagnostiqués 🟡 *Cinq cahiers de charges ont donc été analysés : Marais breton, Marais poitevin, Marais de Brière, Hiers-Brouage et Basses vallées angevines.* • Surfaces contractualisées sur des prairies non-amendées dans le cadre des MAEc 🟢 • Réalisation de la (des) fiche(s)-TYPE(s) 🟢	• Nombre d'interventions en COPIL MAEc 🟡 *2 interventions ont été réalisées par l'animateur en COPIL Natura 2000 Marais breton. Les COPIL Natura 2000 sont mieux adaptés à ce type d'intervention que les COPIL MAEc. Il serait intéressant d'amorcer la même dynamique au sein des autres sites Natura 2000.* • Construction d'un cahier des charges (2016-2019) sur la base de l'existant 🟡 *Rédaction de la motion en 2017-2018, début de travail sur la fiche-type, base de la construction d'un éventuel cahier des charges.* • Nombre de COPIL MAEc validant le cahier des charges 🔴 *Aucun car le cahier des charges n'a pas été réalisé (cf. ci-dessus).* • Evolution du nombre de couples nicheurs sur les surfaces contractualisées 🟡 *Les remontées des données du réseau ont été insuffisantes pour permettre cette analyse sur l'ensemble des secteurs de nidification de l'espèce.* • Evolution du nombre d'individus en halte prénuptiale 🟡 *Une étude coordonnée sur 2 ans entre le Marais poitevin et les Basses vallées angevines a été réalisée et financée dans le cadre du plan, mais cela ne suffit pas à analyser l'évolution globale du nombre d'individus en halte prénuptiale en France.*
1.2	Favoriser les modalités de gestion sur les sites de reproduction	• Nombre de plans de gestion diagnostiqués 🔴 *Aucun.* • Proportion de plans de gestion intégrant désormais les enjeux sur l'espèce 🟡 *De nombreux plans de gestion tiennent compte de la présence de la Barge à queue noire sur les sites concernés, toutefois, faute de moyens ou bien d'enjeux écologiques contradictoires, des actions dédiées ne sont pas systématiquement mises en œuvre.* • Nombre de gestionnaires et exploitants tenant désormais compte des enjeux pour l'espèce 🟡 *Cet indicateur est très variable en fonction des territoires et des personnes concernés.*	• Evolution de la surface (sur les principaux sites de reproduction de l'espèce) où ces modalités de gestion sont adoptées 🟡 *L'évolution est globalement positive mais pas à la hauteur des attendus.* • Evolution du nombre de couples de Barge à queue noire nicheuses sur ces sites (avant et après le changement de gestion) 🟡 *La population du Marais breton est en légère augmentation. La gestion dédiée à la Barge à queue noire sur de nombreuses parcelles cumulée au caractère philopatrique de l'espèce aboutissent sur des résultats encourageants. Toutefois, ce n'est pas démontré sur les autres secteurs de nidification, où les effectifs ont plutôt tendance à diminuer malgré les efforts*
1.3	Soutenir l'élevage extensif sur les sites de reproduction et de halte prénuptiale	• Montants des soutiens financiers pour l'achat de matériel ou de locaux 🟡 *Quelques financements ont été obtenus au travers de projets plus généraux en Marais breton et ont permis l'acquisition de matériels (Contrat nature). Ils ont pu profiter à la Barge à queue noire. Ceci reste tout de même très restreint.* • Nombre de baux environnementaux signés 🟡 *Pas d'information sur le nombre. Les baux environnementaux signés ne sont pas dédiés à la Barge à queue noire mais lui sont bénéfique dans la majorité des cas.* • Nombre d'organismes de recherche contactés 🟡 *Cet aspect pourrait être plus développé. Néanmoins un programme personnel est en cours depuis 2011 sur la Barge à queue noire (PP600).*	Aucun
1.4	Réaliser des travaux hydrauliques	• Nombre d'ouvrages créés ou restaurés et montants engagés 🟡 *Ce type de travaux est classiquement réalisé dans la restauration des milieux aquatiques et humides et à part en Marais breton, nous ne disposons pas d'exemples dédiés à la Barge à queue noire.* • Nombre d'interventions pour l'entretien ou la création de dépressions humides et montants engagés 🟡 *Idem.*	• Evolution du nombre de couples nicheurs sur les sites où l'eau est désormais conservée 🟡 *La population du Marais breton est en légère augmentation. La gestion dédiée à la Barge à queue noire sur de nombreuses parcelles cumulée au caractère philopatrique de l'espèce aboutissent sur des résultats encourageants. Toutefois, ce n'est pas démontré sur les autres secteurs de nidification, où les effectifs ont plutôt tendance à diminuer malgré les efforts.* • Evolution du nombre d'individus en halte prénuptiale sur les sites où l'eau est désormais conservée 🔴 *Contrairement aux effectifs nicheurs, il n'existe pas de suivis et données standardisés permettant de répondre à cet indicateur.*
1.5	Promouvoir une gestion hydraulique favorable à la Barge à queue noire	• Nombre de nouveaux règlements d'eau et de contrats de marais signés 🔴 *Même si les es nouveaux règlements d'eau ou contrats de marais signés intègrent de plus en plus la notion de fonctionnalité écologique, il est encore trop tôt pour pouvoir y intégrer des enjeux spécifiques liés à une espèce.* • Nombre de réunions de concertations menées 🟡 *Pas d'information sur cet indicateur.* • Nombre de gestionnaires intégrant désormais l'enjeu BQN dans leur gestion hydraulique 🟡 *Ceci est très variable d'un gestionnaire à l'autre : certaines structures gestionnaires, dédiées à la protection de l'environnement, ont pour rôle d'intégrer ces enjeux. Quant au monde agricole, les enjeux économiques surpassent la plupart du temps légitimement la possibilité d'intégration de ces enjeux écologiques très spécifiques.* • Proportion de mares cynégétiques en eau en fin d'hiver et au printemps 🟡 *97% des mares sur l'échantillon vendéen et une communication importante au sein du réseau cynégétique.*	• Evolution interannuelle du nombre de couples nicheurs sur les sites où l'eau est conservée 🟡 *Les populations du Marais breton et de Brière sont en légère augmentation. La gestion dédiée à la Barge à queue noire sur de nombreuses parcelles cumulée au caractère philopatrique de l'espèce aboutissent sur des résultats encourageants. Toutefois, ce n'est pas démontré sur les autres secteurs de nidification, où les effectifs ont plutôt tendance à diminuer malgré les efforts.* • Evolution interannuelle du nombre d'individus en halte prénuptiale sur les sites où l'eau est désormais conservée 🔴 *Contrairement aux effectifs nicheurs, il n'existe pas de suivis et données standardisés permettant de répondre à cet indicateur.*

1.6	Réaliser une veille au sein des services de l'Etat pour faire appliquer les articles L. 146-6 et R. 146-1 à R. 146-4 du code de l'urbanisme	• Nombre de services de l'Etat contactés 🟢 *Réalisé par l'intermédiaire du Ministère.*	• Nombre de réponses formulées par les services de l'Etat ⚪ *Action volontairement non poursuivie.* • Nombre d'interventions pour faire appliquer les articles L. 146-6 et R. 146-1 à R. 146-4 ⚪ *Action volontairement non poursuivie.*
1.7	Contribuer à l'application d'un taux non-réduit de TVA sur les engrais et produits phytosanitaires	• Nombre d'actions de sensibilisation menées ⚪ *Action volontairement non réalisée.*	• Evolution de la taxe sur la valeur ajoutée de ces produits ⚪ *Action volontairement non réalisée.* • Evolution des quantités d'engrais et produits phytosanitaires utilisées en France ⚪ *Action volontairement non réalisée.*
1.8	Informer les propriétaires fonciers signataires d'une charte ou d'un contrat Natura 2000 du bénéfice de l'exonération partielle ou totale de la TFNB	• Nombre d'animateurs Natura 2000 contactés 🟡 *Communication réalisée par l'animateur en début de plan (pas d'information précise sur le nombre).* • Nombre de chartes et contrats signés avec demandes d'exonération 🟡 *Des chartes et contrats ont été signés mais pas de retour sur le nombre exact et pas de justification liée à la Barge à queue noire.*	• Evolution du nombre de demandes d'exonération formulées 🟡 *Idem.*
2.1	Tenir compte dans la SCAP des sites fréquentés par la Barge à queue noire	• Nombre de documents SCAP mentionnant la Barge à queue noire à un niveau de priorité 2-/+ sur les sites de reproduction ou de haltes prénuptiales 🟢 • Proportion des sites de reproduction de la Barge à queue noire intégrée dans les SCAP 🟢	• Surfaces d'aires nouvellement protégées sous statut fort dans les secteurs les plus utilisés par la Barge à queue noire pour sa reproduction 🟢
2.2	Mobiliser les acteurs impliqués dans l'acquisition d'espaces naturels	• Nombre de rendez-vous pris pour sensibiliser les acteurs 🟢	• Surface de zones humides nouvellement acquises à des fins conservatoires pour la Barge à queue noire 🟢
3.1	Restaurer ou conserver les prairies dans les Basses Vallées Angevines	• Surface de peupleraies acquises et reconverties en prairies 🟡 *Voir fiche action 3.2 : difficultés réglementaires, toutefois actions réalisées dans le cadre du PNA en faveur du Râle des genêts.*	• Evolution de la proportion de territoires engagés dans la signature de baux environnementaux 🟡 *Engagements globalement en hausse mais pas de liens directs avec le plan.* • Evolution de la surface de peupleraies reconverties 🟡 *Idem premier point.*
3.2	Réduire la surface où il est autorisé de planter des peupleraies dans les Basses Vallées Angevines	• Surface de peupleraies nouvellement interdites au boisement 🔴 *En attente du décret approprié.* • Surfaces effectives de peupleraies et de prairies 🟢 *Voir étude LPO49 de 2018.*	• Evolution de la proportion de territoires engagés dans la signature de baux environnementaux 🔴 *Donnée non acquise.* • Evolution de la surface de peupleraies reconverties 🟡 *De nombreuses peupleraies converties dans le cadre du 2ème PNA 2013-2018 en faveur du Râle des genêts. Pas d'aboutissement dans le présent PNG.*
3.3	Améliorer la capacité d'accueil pour les Barges à queue noire prénuptiales en Marais poitevin	• Nombre de baux environnementaux signés et surfaces équivalentes 🟡 *Le travail réalisé n'a pas été à la hauteur des ambitions de l'action et les données recueillies ne permettent pas de renseigner précisément l'indicateur.*	• Nombre de communaux nouvellement conventionnés et surfaces équivalentes 🟡 *Idem.*
4	Maintenir ou développer les conditions d'accueil des sites nouveaux ou à fort potentiel pour la migration prénuptiale	• Nombre de gestionnaires et exploitants contactés sur de nouveaux sites 🟢 *Les gestionnaires ont été contactés sur les nouveaux sites à enjeux et des échanges ont eu lieu, cependant le relais auprès des exploitants n'a pas forcément eu lieu (problématique complexe localement).*	• Nombre de gestionnaires et exploitants intégrant désormais l'enjeu Barge à queue noire dans leur gestion 🟡 *Les structures comme les Réserves ou les Parcs naturels intègrent désormais l'enjeu, des solutions doivent désormais être trouvées pour sensibiliser plus largement les exploitants.* • Nombre de sites bénéficiant de nouvelles mesures de gestion et surfaces équivalentes 🟡 *Idem.* • Evolution de la fréquentation de ces sites par les Barges à queue noire prénuptiales 🔴 *Voir bilan fiche action 7.*
5.1	Répertorier et cartographier les sites accueillant ou ayant accueilli des Barges à queue noire nicheuses	• Précision de la cartographie 🟢 *Les données relatives à la localisation des couples nicheurs sont connues et détenues par les acteurs locaux.*	• Réalisation de la cartographie et mise à jour éventuelle 🟡 *La transmission de ces données dans le cadre du plan n'est pas convenue. Sans données exhaustives transmises annuellement, le travail de la structure animatrice visant à analyser l'évolution spatiale et temporelle des couples nicheurs en France n'est pas possible. Des données partielles ont cependant pu être récupérées en fin de rédaction du bilan permettant de réaliser une cartographie.*
5.2	Poursuivre et intensifier le suivi de la population nicheuse en France	• Fréquence de la publication de la synthèse 🟢 *Deux articles sur la Barge à queue noire ont été publiés dans la revue Ornithos, en 2016 et en 2018. Même si les publications ne sont pas annuelles, la parution tous les 2 ans est suffisante pour ce plan et les données sont consultables tous les ans auprès du coordinateur ENRM.* • Part des sites inventoriés 🟢 *L'ensemble des secteurs présentant des Barges nicheuses sont inventoriés par les acteurs locaux.*	• Réalisation de la synthèse du nombre de couples nicheurs et de leur répartition 🟢 *Ces données sont acquises par le coordinateur ENRM.* • Régularité de la publication des résultats en revue 🟢 *Idem ci-dessus « Fréquence de la publication de la synthèse ».* • Evolution de la part des sites 🟢 *L'ensemble des sites sont prospectés.* • Evolution de la fréquence des suivis 🟢 *Les suivis sont réalisés tous les ans, à la période appropriée.*
5.3	Evaluer la prédation exercée sur les pontes de Barges à queue noire	• Proposition de protocole(s) 🔴 *Des protocoles sont connus, car mis en place ailleurs en Europe. Des demandes de financements ont été réalisés pour répondre à cette fiche action mais n'ont jamais abouti.*	• Corrélation(s) établie(s) entre paysages, gestion des habitats et présence de prédateurs 🔴 *Aucune étude réalisée dans le cadre du PNG.*

		• Nombre de contacts avec des maîtres d'œuvres 🔴 *Aucun.* • Matériel utilisé lors de la mise en place du protocole 🔴 *Aucun protocole mis en place dans le cadre du PNG.*	
5.4	Améliorer les connaissances sur les Barges à queue noire nées en France	• Nombre d'outils télémétriques utilisés 🟢 *20 GLS ont été posés sur des individus adultes en 2014 (P.P. F. Robin).* • Nombre de contacts établis avec les équipes étrangères engagées dans le suivi des barges 🟡 *La LPO 85 participe aux réunions d'échanges avec les équipes étrangères, mais pas de retour au niveau du plan.*	• Nombre de poussins marqués 🟢 *Depuis 2012, 175 poussins ont été marqués.* • Nombre d'observateurs mobilisés 🟢 *Plus de 1 000 lectures ont été réalisées au total depuis 2012.* • Evolution du nombre de contrôles effectués sur ces individus 🟢 *Le nombre d'observations a été au plus fort en 2015, 2016 et 2017 (avec plus de 200 observations) puis a un peu diminué en 2018 et 2019 avec respectivement 144 puis 104 observations.*
6	Poursuivre les dénombrements annuels de limicoles à la mi-janvier	• Proportion de sites toujours suivis 🟢 *Entre 30 et 40 sites suivis annuellement.* • Nombre de sites nouvellement prospectés ⚪ *Information manquante.*	• Estimation annuelle du nombre de Barges à queue noire hivernantes en France 🟢 *Estimation réalisée et disponible dans les synthèses Wetlands.*
7	Poursuivre et étendre le suivi des effectifs stationnant en halte prénuptiale sur les principaux sites	• Fréquence et nombre des suivis effectués 🟢 *Les gestionnaires ont été contactés sur les nouveaux sites à enjeux et des échanges ont eu lieu, cependant le relais auprès des exploitants n'a pas forcément eu lieu (problématique complexe localement).* • Surfaces équivalentes de sites prospectés 🟢 *Idem.*	• Evolution du nombre de sites prospectés et surfaces équivalentes 🟢 *De nombreux suivis intégrant des données Barges à queue noire sont réalisés en France, et probablement bien plus que ceux qui sont remontés au niveau du Plan. Cependant, ceux-ci ne suivent aucun protocole national standardisé et ne sont donc pas exploitables pour juger de l'évolution de la fréquentation des sites par l'espèce.* • Evolution du nombre de jours x individus 🟡 *Les structures comme les Réserves ou les Parcs naturels intègrent l'enjeu et réalisent des suivis, mais ceux-ci sont ponctuels et non standardisés et donc difficilement interprétables à l'échelle nationale.* • Estimation des effectifs stationnant 🟡 *Idem.*
8	Contribuer à l'évaluation de l'effet de la suspension de la chasse	Aucun	Aucun
9	Assurer la communication générale du plan	• Réalisation du site internet 🟢 *Site internet dédié a plan et à l'espèce paru en 2017.* • Nombre de plaquettes éditées sur la Barge à queue noire et son plan 🟢 *1750 exemplaires imprimés et diffusés (1000 puis 750 supplémentaires).* • Nombre de supports élaborés mentionnant le Plan National de Gestion 🟢 *3 supports élaborés (site internet, plaquette l'Essentiel et roll-up) + rédactions régulières de notes spécifiques à la demande de partenaires.*	• Fréquentation du site internet ⚪ *Donnée inconnue – Suite au questionnaire, 20 personnes sur 26 ont répondu connaitre le site internet (77 %).* • Nombre de plaquettes diffusées 🟢 *1 400 plaquettes ont été diffusées soit 80 %.* • Nombre de participants aux séminaires 🔴 *Pas de séminaire organisé.* • Nombre de rencontres entre acteurs impliqués dans le suivi de l'espèce 🟢 *De nombreuses rencontres ont été organisées au fil du plan, mais elles n'ont pas été recensées au fur et à mesure.*
10	Animation et coordination du plan	*Sans objet : temps consacré à l'animation générale (voir bilan financier).*	• Tenue annuelle du comité de pilotage 🟢 *Un comité de pilotage s'est tenu tous les ans et les comptes-rendus sont téléchargeables sur le site dédié : http://www.plan-bqn.fr/base-documentaire/* • Production annuelle du rapport d'activités 🟢 *Un rapport d'activité a été produit tous les ans et est téléchargeable sur le site dédié : http://www.plan-bqn.fr/base-documentaire/* • Production du document de révision du plan, comprenant l'évaluation des indicateurs 🟢 *Le présent bilan évalue l'ensemble des indicateurs.*

Barges à queue noire à Fromentine (03/2019) © J. F. Boudaud

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE